

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

17 NOVEMBRE 2022

DELIBERATION N° 2022-099-DC

Le dix-sept novembre deux mille vingt-deux à 18 heures, les conseillers de la Communauté d'Agglomération se sont réunis à Le Plus – Pôle de Formation à Saumur, sur convocation de Monsieur Jackie GOULET, Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, le 10 novembre deux mille vingt-deux.

Membres présents :

Jackie GOULET, Sylvie PRISSET, Michel PATTEE, Nicole MOISY, Frédéric MORTIER, Jérôme HARRAULT, Rodolphe MIRANDE, Grégory PIERRE, Anatole MICHAUD, Sophie METAYER, Guy BERTIN (de 099 à 123), Sandrine LION, Éric MOUSSERION, Éric TOURON, Sophie TUBIANA (de 099 à 111), Thomas GUILMET, Astrid LELIEVRE, Laurent NIVELLE, Béatrice BERTRAND, Pierre-Yves DOUET, Alain BOURDIN, Loïc BIDAULT (de 099 à 118), Didier ROUSSEAU, Armel FROGER (de 099 à 118), Jean-Philippe RETIF, Yves BOUCHER, Armelle PONCET (de 099 à 117), Gilles ROUSSILLAT, Isabelle GRANDHOMME, Jean-Pierre ANTOINE, Olivier DESCHARD, Sébastien CAILLEAU (de 099 à 116), Guillaume MARTIN, Jacky MARCHAND, Éric LEFIEVRE, Isabelle ISABELLON, Pierre DE BOUTRAY, Alain BOISSONNOT, Christian GALLE, Didier GUILLAUME, Gilles TALLUAU, Pierre-Yves DELAMARE, Fabrice BARDY, Jacqueline TARDIVEL (de 099 à 117), Gilles BARDIN (de 099 à 118), Jean-François MIGLIERINA, Marie-Luce DURAND (de 099 à 114), Michel DELPHIN, François BREE, Patricia COCHET, Éric POEHR, Sylvain LEFEBVRE, Nicole PEHU, Emmanuel BRAULT, Claudie MARCHAND, Béatrice GUILLON, Marc-Antoine NERON, Bruno PROD'HOMME, Christophe CARDET, Arlette BOURDIER, Sylvie TAGOURDEAU, Bertrand CHANDOUINEAU, Bernard HENRY

Absent (s) / Excusé(s) :

Marc BONNIN, Christian RUAULT, Gérard POLICE, Jeannick CANTIN, Benoît LEDOUX, Sylvie BEILLARD, Nathalie MORON, Nathalie SECOUE, Colette GAGNEUX, Bruno CHEPTOU, Laurence CAILLAUD, Catherine EVILLARD, Isabelle DEVAUX, Noël NERON, Nathalie LIEBAULT, Géraldine LE COZ, Gaëlle FAURE, Patricia VILLARME

Dont excusé(s) ayant donné pouvoir :

Marc BONNIN à Claudie MARCHAND, Armel FROGER à Sylvie PRISSET (de 119 à 125), Gérard POLICE à Éric MOUSSERION, Sylvie BEILLARD à Éric TOURON, Nathalie MORON à Michel PATTEE, Catherine EVILLARD à Nicole MOISY, Isabelle DEVAUX à Sophie TUBIANA (de 099 à 111), Noël NERON à Béatrice GUILLON, Géraldine LE COZ à Thomas GUILMET, Patricia VILLARME à Bertrand CHANDOUINEAU

Secrétaire de séance : Guy BERTIN

	DC 099 à 111	DC 112 à 114	DC 115 à 116	DC 117	DC 118
Membres en exercice	81	81	81	81	81
Quorum	41	41	41	41	41
Présents	63	62	61	60	58
Absents - Excusés	18	19	20	21	23
Pouvoirs	9	8	8	8	8
Votants	72	70	69	68	66

	DC 119 à 123	DC 124 à 125
Membres en exercice	81	81
Quorum	41	41
Présents	55	54
Absents - Excusés	26	27
Pouvoirs	9	9
Votants	64	63

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

Le rapport sur les orientations budgétaires constitue une étape politique fondamentale dans la construction du budget d'une collectivité.

Sur le fondement notamment des articles L. 2312-1, L. 3312-1 et L. 4312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le rapport sur les orientations budgétaires précise les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des dépenses et des recettes aussi bien en fonctionnement (personnel, fiscalité, concours financiers,...) qu'en investissement (engagements pluriannuels) ainsi

que la structure et la gestion de la dette, présenté dans les deux mois avant l'adoption du budget à l'assemblée délibérante, donne lieu à un débat.

Sur la base de ce rapport, le débat d'orientations budgétaires vise à éclairer le vote des élus et à permettre à l'exécutif de tenir compte des discussions afin d'élaborer des propositions qui figureront dans le budget primitif.

Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et fait l'objet d'une publication. Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.

1. Contexte économique

1.1. Ralentissement économique mondial généralisé

L'économie mondiale a vu son élan freiné par les conséquences de l'invasion russe en Ukraine, qui pèse sur la croissance et provoque un surcroît de tensions à la hausse sur l'inflation partout dans le monde.

Les perspectives projettent une croissance mondiale modeste de 3 % cette année, et seulement 2,2 % en 2023. Il s'agit là d'un rythme de croissance économique bien inférieur à ce qui était projeté avant la guerre.

La guerre a eu pour effet de pousser encore à la hausse les prix de l'énergie, surtout en Europe, aggravant les tensions inflationnistes à un moment où le coût de la vie progressait déjà rapidement dans tous les pays du fait des conséquences persistantes de la pandémie de COVID-19.

Dans de nombreux pays, les entreprises répercutent sur les prix l'augmentation des coûts de l'énergie, du transport et du travail, si bien que l'inflation atteint des niveaux records qui n'avaient plus été observés depuis les années 80, obligeant les banques centrales à resserrer les paramètres de leur politique monétaire plus rapidement qu'on ne l'escomptait.

1.2. L'économie française : un grand flou pour 2023

L'économie française affiche, depuis le début de l'année, une forme de résilience, dans un contexte international très dégradé.

Cependant, pour 2023, la croissance est revue à la baisse à 1 % selon l'exécutif voire nulle pour les économistes, tant le niveau d'incertitudes liées à la guerre en Ukraine et à la crise énergétique qu'elle provoque, à la hausse des prix et à la remontée des taux d'intérêt est élevé.

2023 sera une année difficile à passer mais si l'économie française devait se contracter, la récession serait limitée et temporaire.

L'inflation serait, elle, plus forte que prévu, à 4,2 %. La vitesse de repli de l'inflation va dépendre du marché de l'énergie. Quoi qu'il en soit, un retour vers les 2 % n'est pas attendu avant la fin 2024. De fait, la hausse des prix de l'alimentation et des produits manufacturés va demeurer élevée l'an prochain en raison de la diffusion de la flambée des coûts. L'augmentation des prix des services sera entretenue par la progression des salaires.

2. Le projet de loi de finances pour 2023 : ce que la collectivité doit retenir

Le « pacte de confiance » inscrit dans le projet de loi de programmation des finances publiques pour 2022-2027, lequel prévoit une limitation des dépenses de fonctionnement des budgets principaux des collectivités à un niveau inférieur de 0,5 point en dessous de l'inflation durant tout le quinquennat, a été amendé au cours de la discussion parlementaire.

Par ailleurs, conformément aux engagements pris par le président de la République, la CVAE pour les entreprises sera supprimée. Cette suppression en deux temps (4M d'€ en 2023 puis 4M d'€ en 2024) sera compensée par une part de TVA, égale à la moyenne de la CVAE prévisionnelle perçue au titre des années 2020, 2021, 2022 et l'année 2023. Et la dynamique annuelle de cette fraction de TVA sera affectée à un fonds national d'attractivité économique des territoires dont les modalités de répartition, tenant compte du dynamisme économique de leurs territoires respectifs, seront arrêtées à l'issue d'une concertation avec les collectivités locales.

S'agissant des dotations aux collectivités, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) va finalement être abondée de 320 millions d'euros en 2023, en augmentant de 90 millions d'euros la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), de 200 millions la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et de 30 millions d'euros la dotation d'intercommunalité.

D'autre part, les dotations d'investissement (DSIL, DETR, DPV, DSID) seraient maintenues (2 milliards).

La création d'un fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « fonds vert », est bien inscrit au projet de loi de finances pour 2023. Doté de 1,5 milliard d'euros, il a pour objectif de soutenir les projets des collectivités territoriales en faveur de la transition écologique. Le gouvernement promet de sortir de la logique des appels à projets en misant sur un fonctionnement déconcentré, mis à la main des préfets, et une fongibilité des crédits. Ce fonds visera notamment à soutenir la performance environnementale des collectivités (décarbonation, rénovation des bâtiments publics des collectivités, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets, etc.), l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission, etc.). Il portera également le financement de la Stratégie nationale pour la biodiversité à hauteur de 150 millions d'euros.

On retrouvera également dans ce PLF la prolongation en 2023 du "filet de sécurité" contre les effets de l'inflation, mais sous une forme différente de celle du dispositif mis en place pour 2022. Le mécanisme ne vise désormais qu'à compenser l'envolée des prix de l'énergie subie par les collectivités les plus fragiles (pour 2022, la revalorisation du point d'indice et la hausse des prix des produits alimentaires étaient également pris en compte). 1,5 milliard d'euros sont budgétés pour financer la mesure.

Concernant la mise en œuvre de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle est suspendue le temps de trouver une meilleure solution. En effet, toutes les simulations qui remontent du terrain démontrent qu'il y aurait un vaste transfert entre les commerces de centre-ville qui seraient durement pénalisés et les grandes surfaces périphériques, qui seraient très grandement avantagées. En conséquence, le calendrier de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation est décalé de deux ans (2028 et non plus 2026).

3. La situation financière de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

3.1. Les perspectives financières 2023-2027

Le contexte international et national, autant politique qu'économique et écologique, rend complexe les prévisions budgétaires sur les moyen et long termes. Le rythme d'inflation constaté ces derniers mois, particulièrement important comme chacun le sait, nous touche directement dans l'ensemble de nos investissements ; en parallèle, si nous ne pouvons que saluer les mesures gouvernementales prises en faveur des agents publics (revalorisation du point d'indice gelé depuis 5 ans, participation des employeurs publics à la complémentaire santé, etc...) qui doivent permettre de réduire leur perte de pouvoir d'achat face à l'inflation, il est évident que ces mesures, justes, équitables et nécessaires ont et auront tout de même un impact sur nos charges de fonctionnement.

Aussi, l'objectif de ce mandat et l'engagement prioritaire pris auprès des 100 000 habitants demeurent malgré ce contexte d'investir massivement pour notre territoire et de poursuivre à la fois son développement économique et la mise à niveau de ses équipements publics. Pour être capable de rester fidèle à cet engagement et continuer d'avoir les moyens de l'assurer, au moins trois points de vigilance doivent attirer notre attention dans les mois à venir :

- nos consommations d'énergie : le plan de sobriété présenté en octobre 2022 et qui contient les mesures les plus évidentes en la matière doit se poursuivre et s'inscrire durablement dans nos habitudes, d'une part pour réduire la facture énergétique de la collectivité, d'autre part – et c'est là la priorité – pour réduire son impact environnemental ;
- la nécessité d'établir avec la plus grande précision possible le plan pluriannuel d'investissement, étant entendu, comme explicité plus haut, que la multiplicité des facteurs exogènes rend l'exercice particulièrement compliqué ;
- la nécessité de connaître, pour chaque projet d'investissement, le coût de fonctionnement généré, notamment en matière de consommations d'énergie. La création d'un nouvel indicateur du type « 1 euro investi = X euro de fonctionnement généré » ou, à l'inverse, « 1 euro investi = X euro de fonctionnement supprimé », nous permettra d'ajuster au mieux nos investissements sur les moyen et long termes.

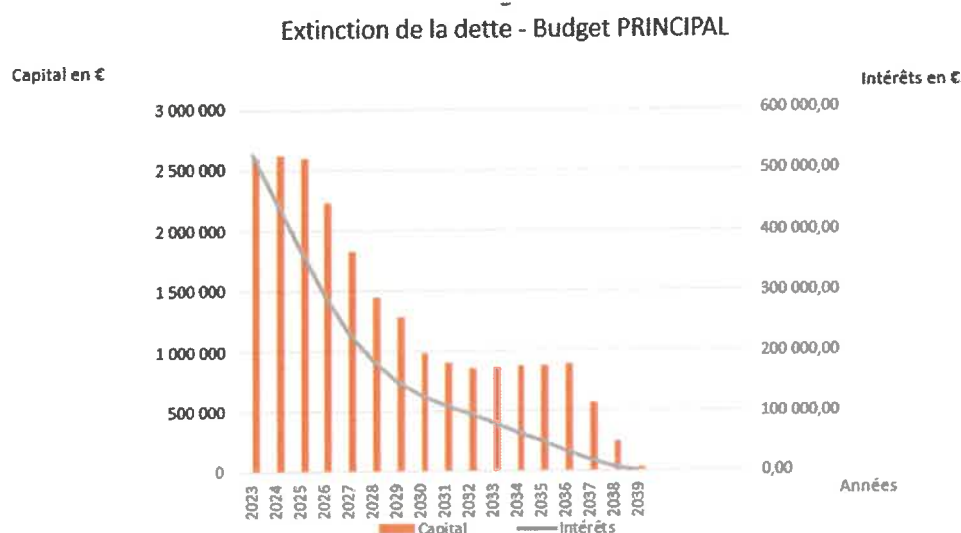
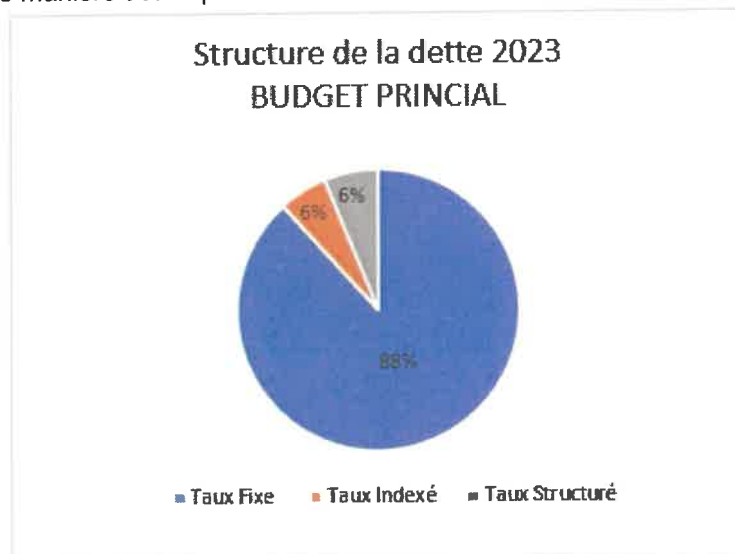
3.2. La dette

L'encours de la dette du budget principal au 01/01/2023 s'établira à 21 780 983 €, soit à 208€ par habitant. La moyenne nationale pour un EPCI de même strate démographique se situant à 369 € par habitant, l'agglomération Saumur Val de Loire demeure très en-deça, aujourd'hui, des autres collectivités de même taille.

Par ailleurs, le stock de dette doit s'analyser au regard de la capacité que démontre la Communauté d'Agglomération à le rembourser grâce à son épargne : le délai de désendettement. Le rapport entre le niveau de dette et le niveau d'épargne est d'à peine 3 années en 2022. Ce ratio est donc inférieur au seuil de vigilance (7 ans) et très inférieur au seuil d'alerte (10 ans) et au seuil indépasseable (15 ans).

La dette du budget principal, entièrement contractée en devise euro, est composée à 88,26% d'emprunts à taux fixe (19 224 775 €), 5,54% d'emprunts à taux indexés (1 206 208 €), et 6,20% d'emprunts à taux structurés (1 350 000 €).

Parmi les emprunts dits « structurés », il est à noter que la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire dispose dans son stock de dette d'un emprunt « revolving » contracté en décembre 2005 auprès de la BFT (repris par le CACIB en 2012) pour un montant de 5 750 000€ jusqu'en 2026. Le capital restant dû au 1er janvier 2023 sur le budget principal sera de 1 350 000€. Cet emprunt est maîtrisé et suivi de manière active pour étudier les conditions d'une sortie éventuelle.



La dette s'éteint réellement en 2052 et non en 2039 comme retracé dans le graphique – mais, de 2040 à 2052, il s'agit de la comptabilisation d'un bail à construction de 4 517€/an.

4. Une politique d'investissements assurée

La préparation du budget de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire est certes un exercice technique, mais doit surtout être la traduction budgétaire fidèle des orientations politiques de l'exécutif. C'est là que doivent se lire, pour l'année 2023 et les suivantes, les trois priorités du mandat : l'économie, qui doit impérativement continuer de mobiliser nos moyens et notre énergie (et on constate d'ailleurs, dans l'évolution prospective de nos finances, que l'investissement en faveur du développement économique génère à court, moyen et long termes des recettes nouvelles importantes) ; l'écologie, qui continue d'offrir des opportunités en matière de qualité de vie, d'emploi et d'innovation et qui constitue, chaque jour un peu plus, un enjeu absolument primordial ; le service au public et l'aménagement du territoire, afin de créer ou renforcer partout sur le territoire des conditions et de vie, et donc d'attractivité, de qualité.

4.1. L'économie

Le développement économique est et doit être une priorité. C'est bien lui qui doit permettre la création d'emplois et la production de richesses, elles-mêmes conditions nécessaires d'un développement social et culturel plus juste, plus équitable et plus harmonieux. De ce point de vue, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire continue de mettre en place un plan stratégique capable de développer, d'accompagner et de soutenir l'ensemble des filières économiques présentes sur le territoire : l'industrie, le commerce, l'artisanat et le tertiaire, le tourisme et le patrimoine, l'agriculture et la ruralité (et notamment la filière bois et la filière cheval), filières auxquelles s'ajoute nécessairement une politique forte en matière d'emploi, de formation et d'insertion. En soutenant toutes ces filières, c'est bien la totalité du territoire qui est visé, dans sa globalité autant que dans la richesse de ses attributs particuliers et localisés. Cet accompagnement de l'ensemble des filières se conjugue en outre à l'aménagement numérique du territoire, tout comme à l'aménagement urbanistique évoqué plus loin : l'agglomération, adhérente du syndicat Anjou Numérique, continuera ainsi de participer activement à la coordination du déploiement du très haut débit pour tous et notamment pour les entreprises.

Si 2022 a été une année de concrétisation des efforts menés en la matière, avec l'installation de plusieurs entreprises particulièrement pourvoyeuses d'emplois dans différentes filières, l'année 2023 devrait être dans la continuité. Ce développement permet, il nous faut nous en réjouir, de créer de l'emploi et de poursuivre la baisse continue du taux de chômage sur le territoire, autour de 7,5% et, en parallèle, d'augmenter les recettes de la collectivité – en matière de loyers économiques, en matière de versement mobilités, en matière de fiscalité... - nous permettant ainsi de réinvestir dans nos politiques économiques bien sûr, mais aussi de services aux publics.

4.1.1. Le développement économique industriel, agricole, commercial, artisanal, tertiaire et touristique

L'objectif est de continuer à donner au territoire des moyens à la hauteur de nos ambitions en matière de développement économique. Ainsi, en 2023, la Communauté d'Agglomération :

- renforcera sa politique en matière de développement de l'industrie avec notamment :
 - la continuation des aides à l'investissement productif, à la recherche et au développement
 - le lancement d'actions concrètes en faveur de la sobriété foncière visant à appliquer le principe du zéro artificialisation nette tout en permettant le développement des entreprises déjà présentes et l'accueil de nouvelles entités (reconquête et requalification de plusieurs friches industrielles majeures, optimisation foncière dans les zones d'activités, extension raisonnée des zones d'activités majeures entièrement commercialisées)
 - la poursuite de la construction de bâtiments économiques sur l'ensemble des pôles du territoire afin de disposer d'une offre immobilière attractive
 - l'animation économique pour favoriser la mise en relation des entreprises et l'émergence de dynamiques collectives
 - l'installation de nouvelles formations
 - la poursuite du dispositif Territoire d'Industrie
- poursuivra sa politique en faveur du commerce et de l'artisanat dans les centres-villes et les centres-bourgs du territoire, à travers notamment :
 - la poursuite d'un dispositif post FISAC, « Commerce Plus »
 - la continuation du projet de cour artisanal au sein du quartier prioritaire de Saumur,
- accélérera son accompagnement du développement du secteur tertiaire avec la création d'une offre immobilière de bureaux permettant l'implantation de nouvelles activités
- accélérera le développement touristique du territoire avec :
 - le démarrage opérationnel du projet Loire à Vélo Troglô
 - la reprise de l'évènement Anjou Vélo Vintage en juillet 2023, dans le cadre d'un contrat de 5 ans
 - le développement de nouvelles boucles équestres
 - l'initiation de projets de coopération avec les intercommunalités voisines de la Vienne et des Deux-Sèvres autour de la valorisation de la Dive
- poursuivra ses actions en matière d'agriculture avec la mise en œuvre du plan d'action du Projet Alimentaire Territorial et la continuation du projet de création d'une cuisine centrale
- portera une attention particulière à l'innovation économique, sociale et écologique :
 - en poursuivant le travail collaboratif et de prospection et d'innovation avec Angers Technopôle

- en soutenant les projets en faveur des énergies renouvelables autour du schéma directeur des énergies renouvelables, en particulier les parcs photovoltaïques et la filière hydrogène
- soutiendra le dispositif d'aide en faveur de la création et de la transmission d'entreprises Initiative Anjou par un nouvel abondement au fonds de prêt
- développera son soutien à la filière équine et notamment à travers le projet de valorisation et de développement du site équestre de Verrie et la création de nouveaux circuits équestres
- finalisera l'élaboration de la charte forestière et assurera sa mise en œuvre
- les deux dernières années de travail sur la zone de Méron ont permis d'avancer positivement, notamment avec la RNR. De nouvelles constructions pour une entreprise de ciment devraient démarrer en 2023, pouvant déclencher d'autres approches d'entreprise dans les prochains mois.

4.1.2. La formation, l'emploi et l'insertion

Le développement économique doit impérativement s'accompagner d'une politique forte en matière de formation, d'insertion et d'emploi : si la baisse du taux de chômage doit être un objectif permanent, elle doit faire l'objet d'actions spécifiques en matière de rencontre de l'offre et de la demande, de retour à l'emploi ou encore de mobilités. Ainsi, la Communauté d'Agglomération :

- soutiendra le déploiement de relais pour l'emploi sur l'ensemble des pôles afin d'apporter pour tous les publics un service d'information, de conseil et d'orientation ;
- poursuivra son soutien en faveur de l'insertion des jeunes, grâce notamment à la Mission locale et à Unis Cités ;
- poursuivra son soutien aux chantiers d'insertion dans le cadre d'une nouvelle feuille de route établie avec les différents acteurs et financeurs ;
- poursuivra son soutien en faveur de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur Longue Durée ;
- renforcera son action en faveur des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics ;
- poursuivra l'expérimentation CLEFOP, pour laquelle Saumur Val de Loire est territoire expérimental ;
- s'attachera à développer de nouvelles formations au sein du Pôle régional de formation avec l'arrivée notamment, en septembre 2023, de nouveaux masters (événementiel culturel et vins et spiritueux)
- facilitera les réflexions et les projets en faveur du développement de formations pour les métiers en tension, et notamment dans le secteur du bâtiment

4.2. L'écologie

L'écologie constitue la seconde priorité de ce mandat. Elle doit être au cœur de tous les projets, car elle est une exigence de chaque instant. Essentielle en matière de consommations d'énergie, d'eau et d'assainissement, de déchets, de prévention des risques, de préservation des milieux naturels et aquatiques, elle l'est aussi en matière d'économie, d'agriculture, de mobilités, de solidarité ou d'aménagement. C'est aussi parce qu'elle offre à notre territoire de nombreuses opportunités – créations d'emplois, innovations territoriales, qualité du cadre de vie... – qu'elle doit faire l'objet non seulement d'un regard attentif mais aussi d'investissements et d'actions soutenus.

4.2.1. Environnement, Déchets et Transition énergétique

Service public de gestion des déchets

Le budget 2023 a été construit dans la continuité de l'équilibre budgétaire global du service et de la fiscalité auparavant votée.

Depuis le 1er janvier 2022, le secteur du SMITOM Sud Saumurois a été repris par la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire. Le périmètre d'action étant fixé, l'agglomération et sa SPL Saumur Agglopropreté ont désormais un rythme stabilisé. Ainsi, en 2023, l'agglomération :

- réaménagera, pour des questions sécuritaires et environnementales, le centre de Bellevue afin de pouvoir accueillir l'ensemble des ordures ménagères du territoire ;
- rétablira la voirie d'accès au centre de Bellevue avec une prise en charge à hauteur de 50 % par la Ville de Saumur ;
- investira dans les déchèteries pour finaliser la mise aux normes des équipements (gardes-corps, plateforme de stockage, signalétique...) et dans de nouvelles colonnes aériennes ou enterrées ;
- poursuivra les actions visant à mieux valoriser et mieux réduire les déchets, notamment via la mise en œuvre du Programme Local de Prévention.

Transition énergétique

Accusé de réception en préfecture
049-200071876-20221117-2022-099-S-DE
Date de télétransmission : 23/11/2022
Date de réception en préfecture : 23/11/2022

En 2023, l'Agglomération va poursuivre la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) avec l'ensemble de ses partenaires. L'un des axes forts demeure la nécessité de sensibiliser et d'impliquer les habitants, les associations et les entreprises dans des actions d'adaptation au changement climatique.

En parallèle du PCAET, en 2023 l'agglomération :

- candidatera avec la Ville de Saumur pour obtenir la labellisation Climat Air Energie (ex Cit'ergie) ;
- finalisera son schéma directeur énergies renouvelables ;
- accentuera les actions de sensibilisation et d'accompagnement des projets solaires des particuliers ;
- installera des ombrières de parking et des centrales solaires en toiture d'ateliers relais ;
- poursuivra ses travaux de rénovation énergétique sur le patrimoine communautaire ;
- suivra la comptabilité des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre du patrimoine communautaire afin de pouvoir agir en faveur de leur réduction ;
- poursuivra le verdissement de son parc automobile en remplaçant des véhicules polluants par des véhicules moins émetteurs.

4.2.2. La gestion des milieux aquatiques

La politique environnementale de l'agglomération passe aussi par la gestion des milieux aquatiques, notamment autour de la Loire et du Thouet. Ainsi, en 2023, la Communauté d'Agglomération :

- continuera, pour le Thouet, sa politique en faveur de la qualité de l'eau et de la cohabitation des différents usages, grâce à de nouveaux travaux d'entretien du cours d'eau, de travaux de sécurisation des ouvrages notamment à Montreuil-Bellay, une maîtrise d'œuvre pour de nouveaux travaux de restauration morphologique, l'élaboration d'un nouveau programme d'actions après un bilan du CTMA 2 et l'accompagnement du futur syndicat qui reprendra les missions de gestion du domaine public fluvial et de portage des travaux ;
- poursuivra son travail autour de la Loire avec la valorisation des prairies inondables dans le lit endigué (en collaboration avec l'Association Foncière Pastorale Bords de Loire en Saumurois) ;
- poursuivra l'inventaire des zones humides sur le bassin Layon Aubance Louets en cohérence avec la méthodologie du SAGE concerné ;
- maintiendra ses actions de sensibilisation et d'animation liées aux milieux aquatiques et à la biodiversité ;
- mettra en œuvre les 8 actions de son programme « Territoire Engagé pour la Nature », en partenariat avec le Parc Naturel Régional et les communes volontaires.

4.2.3. La prévention des risques naturels et technologiques

La prévention des risques demeure une préoccupation importante de la Communauté d'Agglomération. Les inondations comme les problèmes de cavité sont des risques qui peuvent entraîner des événements conséquents sur la vie des habitants. Ainsi, en 2023, la Communauté d'Agglomération :

En matière de risque inondation :

- mènera des travaux de confortement de la digue de Saumur définis par le Plan Global de Fiabilisation et des travaux de gestion de la végétation en application du Plan de Gestion de la Végétation ;
- poursuivra sa participation au programme global de fiabilisation de la levée de la Loire (digue du Val d'Authion) ;
- suivra activement la reprise de la gestion du système d'endiguement du Val d'Authion, prévu en janvier 2024 (convention en projet avec les EPCI du Val d'Authion et l'Établissement Public Loire à qui serait confiée la gestion) ;
- continuera d'accompagner les communes pour répondre à leurs obligations réglementaires en matière d'information et de gestion de crise, notamment en proposant une uniformisation des Plans Communaux de Sauvegarde ;

En matière de risque cavité :

L'agglomération continuera d'accompagner les communes, les services techniques et les particuliers confrontés à une problématique de cavités. Un travail d'inventaire cartographique des cavités a été mené en 2022 afin d'avoir une meilleure connaissance de notre sous-sol et des enjeux liés aux cavités. Ce recensement était la première étape nécessaire avant d'élaborer un Programme d'Actions de Prévention des Risques liés aux Cavités (PAPRICA) qui va se construire en 2023.

4.2.4. Eau et assainissement

Accusé de réception en préfecture
049-200071876-2022-11-17-2022-039-DC-DE
Date de télétransmission : 23/11/2022
Date de réception en préfecture : 23/11/2022

La Communauté d'Agglomération poursuit son programme d'investissement pour l'extension, la sécurisation et la modernisation des réseaux et équipements d'eaux potables et eaux usées sur l'ensemble du territoire.

Le schéma directeur eau potable du Nord Authion (secteur régie) touche à sa fin et les conclusions définitives seront connues en 2023.

En assainissement, le schéma directeur du gennois va également se terminer en 2023 et celui sur le Nord Authion va être engagé d'ici la fin de l'année.

Ces schémas directeurs permettront d'identifier et prioriser les travaux à réaliser dans un cadre budgétaire contraint. L'objectif étant d'avoir une couverture complète du territoire d'ici la fin du mandat. À ce titre, nous ne pouvons exclure d'étudier dans les prochains mois l'opportunité, ou non, d'une augmentation du tarif relatif à l'assainissement.

Les investissements porteront également sur l'amélioration de la productivité des services des régies et l'amélioration du service rendu aux usagers, notamment par le développement de nouvelles technologies (systèmes intelligents). En outre, des mesures de protection de la ressource en eau potable autour des captages prioritaires "Grenelle" vont être mises en œuvre : programme d'actions à la Fontaine Bourreau (Montreuil), programme d'actions à Boiseaudier (Neuillé), suivi qualitatif aux Fontaines (Allonnes) et redéfinition de la zone d'alimentation à La Madeleine (Fontevraud).

En plus des investissements portés directement par la Communauté d'Agglomération, des enveloppes sont prévues dans le contrat de Délégation de Service Public signé avec la Saur, par le biais de fonds de travaux ou de projets concessifs.

Pour les besoins de la régie, un programme de construction d'un atelier technique de 700 m² a été étudié avec Alter. Les travaux vont débuter fin 2022. Par ailleurs, la régie continue le déploiement de la télé-relève des compteurs d'eau sur son territoire, jusqu'en 2024.

Dans le cadre de la gestion des Zones d'Activités par la CASVL, outre la sécurisation du captage de Fontaine Bourreau, l'agglomération étudiera la réalisation d'un bassin de traitement des eaux de voirie de la ZA Europe-Champagne. En complément, la remise à niveau de l'étanchéité des bassins de la ZA de Méron sera initiée dès 2022 et poursuivie en 2023 afin de s'affranchir de toute potentielle infiltration polluante dans la nappe captée.

Enfin, le SPANC continuera à optimiser son fonctionnement avec l'outil Yprésia. La mise en place d'un fonctionnement avec 3 techniciens a permis d'engager en 2022 les contrôles de bon fonctionnement périodiques sur l'ancien territoire de la Communauté de Communes du Douessin. Ces diagnostics vont se poursuivre en 2023.

4.2.5. La mobilité

Modifier en profondeur l'offre de mobilité sur le territoire Saumur Val de Loire : c'est le mot d'ordre de l'année 2023. Refonte du réseau urbain, verdissement du parc de bus, développement des énergies propres, mise en place de nouvelles offres de mobilités (vélos, trottinettes, voitures électriques, voitures sans permis...) sont à l'ordre du jour. L'ambition de l'agglomération est la suivante : créer les conditions d'une mobilité fluide, facile et propre pour tous les déplacements du quotidien (domicile-travail, domicile-commerce, domicile-école, etc...). Les enjeux sont majeurs, autant en matière de développement économique qu'en matière de service public et, naturellement, de préservation de l'environnement. Pour financer cette refonte globale dont l'utilité en matière de développement économique est évidente (notamment pour pallier les difficultés de recrutement et de mobilités des salariés), le versement mobilités sera augmenté, à partir de juillet 2023, de 0,6 à 0,8%.

Pour répondre à ce défi important de l'année 2023 – défi à la croisée des trois priorités de l'agglomération -, il s'agira de mettre en œuvre, avec la SPL Agglobus, les actions suivantes :

- développer des offres de mobilités durables en proposant un service de location de longue durée de trottinettes électriques et de vélos en libre-service sur la ville de Saumur ;
- créer un service d'autopartage de voitures électriques (mise à disposition de véhicules en libre-service de courte durée) ;
- mettre en œuvre un nouveau plan de transport pour le réseau urbain de Saumur qui devra être opérationnel au 1^{er} janvier 2024 ;
- permettre à des personnes ne disposant pas de permis de conduire de trouver ou de conserver un emploi ou de se rendre à une formation, à un stage, un entretien d'embauche en proposant des voitures sans permis en location longue durée ;
- promouvoir la pratique du covoiturage sur notre territoire ;
- lancer l'installation d'une borne de recharge pour voiture et vélo électriques dans chaque commune du territoire ;
- créer une nouvelle identité pour les services de mobilité de l'Agglomération ;

2.3. Les services au public et l'aménagement

Le service au public, conjugué à l'aménagement du territoire, constitue la troisième priorité de ce mandat. Cette priorité intervient en complément indispensable au développement des secteurs de notre économie : il s'agit là de créer ou de renforcer partout sur l'agglomération toutes les conditions de vie et donc d'attractivité susceptibles d'améliorer le quotidien de nos populations et d'en attirer de nouvelles. De ce point de vue, on sait que la vitalité du secteur privé dépend beaucoup de la vitalité du secteur public et de la présence et de la qualité des services au public sur notre territoire, en zone urbaine comme en zone rurale. Là encore, la logique d'un niveau d'investissement public le plus élevé et le plus ambitieux possible doit venir faire levier pour attirer l'investissement privé. L'accessibilité à l'offre culturelle, le développement du sport santé, l'amélioration de l'habitat dans les centres-villes et centres-bourgs, la politique de la ville mais aussi le suivi des documents d'urbanisme et leur évaluation seront ainsi des priorités en 2023.

4.3.1. Les politiques sportives

En 2023 et pour donner suite aux ouvertures du stade d'athlétisme d'Offard et du centre aquatique Philippe Rivain, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire poursuivra son ambition de proposer des équipements sportifs structurants et innovants en direction de tous les publics. Ainsi, elle :

- réhabilitera la piscine estivale de Montreuil-Bellay en deux phases avec la création d'un « splash-pad » avant l'été et la création d'un nouvel espace de vestiaires et sanitaires répondant aux normes d'hygiène, d'accessibilité et de sécurité sanitaire ;
- lancera l'étude de réhabilitation de la piscine de Gennes
- investira sur l'ensemble du parc aquatique de la collectivité afin d'assurer prioritairement la sécurité des usagers et leur bien être. Les travaux permettront également de limiter les charges de fonctionnement des piscines, notamment par l'installation d'éclairage LED et la récupération des calories contenues dans les « eaux grises » ;
- poursuivra son accompagnement financier pour les manifestations sportives de compétence intercommunale (Marathon de la Loire, SUT) et déploiera sa politique « Sport-Santé », inscrite dans le Contrat Local de Santé (CLS), en orientant ses actions vers :
 - o les 250 associations sportives du territoire avec la formalisation d'un appel à projet « Donne du sport à ton corps » ;
 - o les communes du territoire avec un soutien financier pour l'achat de matériel « Sport Santé » en libre accès ;
 - o mais également en ciblant des dispositifs vers des patients atteints d'Affections Longues Durées (ALD).

4.3.2. La culture

La vitalité culturelle du territoire est un élément important aussi bien pour la qualité de vie du Saumurois que pour son attractivité. Outre l'entretien de ses équipements culturels, la Communauté d'Agglomération vise pour 2023 une accessibilité renforcée de l'ensemble de son offre culturelle. Ainsi, la collectivité :

- poursuivra son ouverture de la saison culturelle avec le développement d'une offre de spectacles à destination des familles et de la petite enfance ;
- développera sa politique tarifaire volontariste avec la création d'un tarif « pack famille » et d'un tarif unique à 3 euros pour les déjeuners en scène ;
- proposera, pour favoriser les rencontres et l'échange, des goûters à l'issue des spectacles en famille ainsi que des soirées dîner-spectacles ;
- participera à l'étude pour la création d'une école Maîtrisienne à Fontevraud-l'Abbaye ;
- renforcera la structuration du réseau des bibliothèques avec l'intégration et la réinformatisation des équipements de la commune de Gennes-Val-de-Loire (Les Rosiers-sur-Loire, Gennes-Val-de-Loire, Le Thoureil et Saint-Martin-de-la-Place)
- engagera les travaux d'aménagement de la nouvelle médiathèque de Longué-Jumelles en menant en parallèle le traitement du fonds documentaire qui rejoindra la médiathèque ;
- achèvera les travaux de rénovation thermique de la médiathèque de Saumur.

4.3.3. L'habitat et l'accueil des gens du voyage

Répondant aux ambitions du Programme Local de l'Habitat 2020-2025, l'agglomération, en 2023 :

- poursuivra son action en faveur de la revitalisation et de la reconquête de l'existant en portant les études et les programmes opérationnels d'amélioration de type OPAH-RU ou assimilés pour les 10 communes du territoire engagées notamment en lien avec Action Coeur de Ville et le programme Petites Villes de demain ;
- soutiendra la production nouvelle dans les polarités et les communes assujetties à l'obligation SRU (20% de logements sociaux), en construction et en acquisition - amélioration pour une offre publique accessible et de qualité ;
- mettra à disposition un conseil expert en matière d'amélioration énergétique, en renouvelant son engagement solidaire à l'échelle départementale avec la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) ;

- financera les travaux d'amélioration pour les ménages modestes et très modestes en favorisant la réhabilitation de logements à charges maîtrisées et en soutenant les travaux propres au maintien à domicile ;
- pour le public Gens du Voyage, réalisera des travaux importants de mise aux normes mais néanmoins nécessaires sur les installations d'assainissement autonome, en dysfonctionnement aujourd'hui pour nombre d'entre elles ;
- recherchera, grâce à des aménagements techniques, à améliorer la relation avec les usagers des aires d'accueil ainsi que les conditions de travail des agents de la collectivité y intervenant.

4.3.4. Les politiques sociales

L'année 2023 sera notamment marquée par la signature de la Convention Territoriale Globale pour le secteur Saumur Loire Développement en lieu et place des Contrats Enfance Jeunesse. Si le diagnostic social partagé est en cours de validation, ce sont la rédaction et la mise en œuvre d'un plan d'action qu'il reste à définir, afin de répondre aux enjeux sociaux du territoire. Au-delà de la signature de cette convention, l'agglomération en 2023 :

- maintiendra la dynamique partenariale installée dans le cadre de la politique de la ville ;
- poursuivra la mise en œuvre du NPNRU, dont l'effet levier pour la transformation du quartier est indéniable, notamment via la communication et la renouvellement du conseil citoyen ;
- en matière de prévention de la délinquance, continuera les actions à destination du jeune public avec pour objectif d'apporter des réponses adaptées aux problématiques actuelles. Actions de surcroît très demandées et appréciées par les jeunes et les équipes pédagogiques ;
- lancera un nouvel appel à projets construit autour des thématiques du cadre du Contrat Local de Santé 2020-2024 qui s'inscrira dans une démarche de lutte contre les inégalités de santé et s'adressera aux collectivités, aux associations et aux acteurs à but non lucratif pour des projets réalisés sur le territoire de Saumur Val de Loire.

4.3.5. L'urbanisme

L'urbanisme demeure naturellement un sujet essentiel pour la Communauté d'agglomération, tant il est une donnée incontournable aussi bien en matière d'attractivité que de préservation de l'environnement. C'est dans cette perspective que la Loi Climat Résilience prévoit que le Schéma de Cohérence Territorial (SCot) intègre, à l'occasion de sa mise en révision et au plus tard en août 2026, un objectif de réduction d'au moins de moitié de la consommation foncière par l'urbanisation d'espaces agricoles, naturels ou forestiers constatés sur la décennie 2011-2021. Les PLU devront faire de même au plus tard en août 2027.

En l'attente, les documents d'urbanisme désormais en vigueur feront l'objet, comme c'est déjà le cas, d'évolutions en fonction du besoin des communes concernées : rectification d'erreurs matérielles, améliorations du règlement écrit ou graphique pour permettre la réalisation de projets structurants. Ces évolutions doivent notamment permettre au territoire de conserver et d'amplifier la dynamique économique ressentie depuis plusieurs mois.

Mais auparavant, nous devons intégrer l'impact du Zéro Artificialisation Nette, sachant que le logement est le plus gros consommateur d'espace et comme pour le développement économique, nous allons évoluer dans un domaine de plus en plus contraint. La conférence des SCOT n'ayant pas permis d'aboutir sur un accord au niveau régional, c'est désormais la Région Pays de la Loire qui doit traduire dans le SRADDET les éléments prescriptifs en la matière.

Aussi, en 2023, en matière d'urbanisme, l'agglomération :

- se positionnera sur l'opportunité ou non de la mise en révision du SCot et sur l'extension de son périmètre ainsi que l'opportunité de faire évoluer le PLUi du Douessin ;
- approuvera le Règlement Local de Publicité Intercommunal ;
- poursuivra les études relatives au projet « Plan de Paysage » dont l'agglomération est lauréate depuis 2019. Ce Plan de Paysage, qui permettra d'appréhender le paysage comme une ressource et un levier de développement, devra être un outil au service des élus pour renforcer l'attractivité du territoire et définir les objectifs de qualité paysagère et le programme d'actions permettant de les atteindre.

4.3.6. Les grands investissements/voiries

L'agglomération poursuivra son programme de modernisation des voiries communautaires sur la base du diagnostic technique qui a été réalisé en 2018 par les services techniques du Département de Maine-et-Loire, complété par une rénovation (programme pluriannuel) de la Voie Ferrée Locale de la ZA de Méron principalement afin que celle-ci présente toutes les garanties de fonctionnalité et de sécurité pour les convois supplémentaires qui doivent être accueillis. Une réflexion qui a été initiée en 2022, doit se poursuivre en 2023 pour préciser les modalités opérationnelles de gestion technique et financière de cet équipement, et notamment la mise en place de l'exploitation de ce dernier par la création d'une association syndicale en lien avec les entreprises de la zone d'activité.

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération est associée à la révision du schéma routier départemental initié par le Conseil Départemental afin de préciser les investissements principaux des infrastructures routières structurantes du territoire.

Elle participe financièrement sous forme de fonds de concours au doublement de la RD 960 entre le Moulin Cassé et le giratoire de Presles à hauteur de 20 % du montant HT des travaux soit une participation de 1,43 M€ entre 2022 et 2025.

4.3.7. Gestion Patrimoniale du Bâti Communautaire

La Communauté d'Agglomération souhaite poursuivre en 2023 l'élaboration d'un projet de schéma directeur immobilier et énergétique pour son patrimoine, constitué actuellement d'une cinquantaine d'équipements. Il s'agit essentiellement :

- d'élaborer un plan pluriannuel pour l'entretien et l'investissement ;
- de compléter les diagnostics énergétiques du patrimoine bâti ;
- de définir les usages de ces bâtiments et de définir les technologies associées, notamment en matière d'énergies renouvelables ou d'innovations relatives aux « bâtiments intelligents ».

Par ailleurs, l'agglomération :

- poursuivra l'optimisation énergétique de ses bâtiments via des outils de mesure, contrôle et reporting, en parallèle des actions ciblées de rénovation énergétique (médiathèque de Saumur, pépinière d'entreprises de Distré, siège de l'Agglomération, bâtiment Marc Leclerc, récupérateur d'énergie sur la piscine de Val de Thouet...) ;
- se dotera d'une application métier facilitant la conduite de projets d'investissement importants ;
- se dotera d'un outil de collecte des données de consommation afin d'élaborer un tableau de bord de pilotage des énergies ;
- lancera une étude pour la construction d'un bâtiment tertiaire réunissant l'ensemble des services techniques de la collectivité sur le site des Aubrières.

5. L'optimisation des ressources de la Communauté d'Agglomération

La conduite de l'ensemble des projets et actions évoqués dans ce document, qui impliquent un niveau d'investissement conséquent, nécessite naturellement que la collectivité adopte la bonne trajectoire en matière financière. Ainsi :

- par-delà l'absorption de la hausse du prix de l'énergie et l'augmentation du point d'indice de la fonction publique, l'effort sur les dépenses sera maintenu ;
- la recherche de nouvelles ressources non fiscales doit progresser, avec un recours plus important au mécénat et aux autres ressources privées ;
- l'évaluation en amont des projets, événements et actions des coûts de fonctionnement engendrés devra être renforcée et systématisée, et mise au regard de la taille du public touché in fine ;
- l'étude de l'octroi des subventions devra être systématisé ;
- la réduction d'au moins 50% des consommations d'énergie lors d'une rénovation du patrimoine communautaire devra être systématiquement atteint.

Si la maîtrise de la masse salariale demeure un objectif majeur, l'année 2023 sera marquée par les augmentations notables suivantes :

- l'impact en année pleine de l'augmentation du point d'indice (+336 000 €) ;
- un GVT à hauteur de 1,2 % (+50 000 €) au lieu de 0,8 les années antérieures ;
- la mise en place sur l'année complète de la participation de la Communauté d'Agglomération à la Mutuelle santé de ses agents (+63 000 €) ;
- la mise en commun à partir d'avril 2023 (prévisionnel) du service des archives de la Ville et de la Communauté d'Agglomération (+135 000 €) ;
- l'ouverture de la piscine de Longué en année pleine (+185 000 € par rapport à 2022) ;
- l'infirmière et la secrétaire médicale en année pleine ainsi que le tutorat de l'infirmière (+91 000 €) dans le cadre de la médecine du travail ;
- les 1ers effectifs nécessaires à la préparation de l'ouverture de la Médiathèque de Longué à compter de septembre 2023 ;
- un versement transport en augmentation de 0,6 à 0,8 % à partir de juillet 2023 ;
- les impacts en année pleine des revalorisations sectorielles décidées par la collectivité (MNS, Ingénieurs et Techniciens...) en vue notamment de faciliter les recrutements difficiles dans certains métiers en tension.

En parallèle, les recettes inscrites sont en hausse de 250 000 € environ sur le budget principal et 5 postes de chargés de mission ou autres postes ayant donné lieu à réorganisations internes ont été supprimés.

Conclusion

Accusé de réception en préfecture
049-200071876-20221117-2022-099-DC-DE
Date de télétransmission : 23/11/2022
Date de réception en préfecture : 23/11/2022

Malgré un contexte incertain, le rôle de la collectivité demeure plus que jamais de préserver et renforcer la qualité de vie de nos habitants, d'accélérer l'investissement en faveur du développement économique et social et de tout mettre en œuvre pour que notre territoire gagne sans cesse en attractivité.

C'est pourquoi l'année 2023, fidèle à la stratégie et au programme portés par l'équipe communautaire depuis 2020, sera marquée à nouveau par un niveau d'investissement élevé, à 18,8 millions d'euros, notamment dans les domaines économiques et du service au public. Tels sont les principaux axes qui guident la construction du budget primitif 2023 qui sera soumis au vote du prochain conseil communautaire en décembre.

Pour autant, si nous devons garder le cap ambitieux fixé en 2020, il nous faut véritablement intégrer – dans nos manières d'investir, dans nos manières de fonctionner et, plus encore, dans nos manières de penser – ce qui ne constitue plus une option, ni même simplement un défi, mais bien une exigence impérieuse : nous devons aller vers davantage de sobriété et vers un impact environnemental moins fort. Cette exigence se décline dans l'ensemble de notre consommation : nos consommations d'énergie, nos consommations d'eau, nos consommations foncières, etc. Plus que jamais, chacune de nos politiques doit prendre en compte cette exigence.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, prend acte du Rapport d'Orientations Budgétaires 2023.

Le Président de la Communauté d'Agglomération
Saumur Val de Loire,
Maire de la Ville de Saumur



Date d'affichage :

Date de transmission au contrôle de légalité :

En vertu de l'article R. 421-1 du Code de Justice Administrative « la juridiction ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication ou de la publication de la décision attaquée. Lorsque la requête tend au paiement d'une somme d'argent, elle n'est recevable qu'après l'intervention de la décision prise par l'administration sur une demande préalablement formée devant elle »

BUDGET PRINCIPAL - PPI 2023 - 2027

Accusé de réception en préfecture		DEPENSES					RECETTES					
CP		CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP		
COMPETENCE		2023	2024	2025	2026	2027	2023	2024	2025	2026	2027	
LECTURE PUBLIQUE	9202 - Médiathèque de Saumur (Hors AP)	62 100	10 000	10 000	10 000	10 000	0	0	0	0	0	
	9203 - Bibliothèque de Montreuil-Bellay	30 000	257 000	43 600	7 000	7 000	0	0	0	0	0	
	9204 - Bibliothèque Doué	40 100	0	25 000	225 000	7 000	0	0	0	0	0	
	9205 - Médiathèque de Longué (Hors AP)	83 700	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	9211 - Médiathèque de Longué (AP)	450 000	2 267 000	0	0	0	0	1 175 000	0	0	0	
	9213 - Médiathèque de Saumur (AP)	2 162 600	153 000	587 000	370 000	10 000	688 000	0	0	0	0	
ACTION CULTURELLE	XXXX - MEDIATHEQUE GENNES	0	0	25 000	816 272	816 272	0	0	0	0	0	
	9214 - THEATRE SECURISATION FACADES (AP)	0	0	50 000	775 000	775 000	0	0	0	120 000	280 000	
	9207 - Dôme (hors AP)	231 500	55 000	120 000	25 000	25 000	0	0	0	0	0	
MUSIQUE	9212 - Ecole de Musique	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	0	0	0	0	0	
DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES		3 070 000	2 752 000	870 600	2 238 272	1 660 272	688 000	1 175 000	0	120 000	280 000	
GENS DU VOYAGE	9602 - Terrain GDV - St-Lambert-des-Levées	0	15 000	247 000	0	0	0	0	0	0	0	
	9605 - Terrain GDV - Montreuil	0	40 000	0	0	0	0	0	0	0	0	
	9606 - Terrain GDV - Longué	50 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	9607 - Terrain GDV - Les Rosiers	10 000	0	0	10 000	0	0	0	0	0	0	
	9608 - Terrain GDV - Doué-en-Anjou	90 000	100 000	0	0	0	0	0	0	0	0	
	9609 - Terrain GDV - St-Philbert-du-Peuple	10 000	0	0	10 000	0	0	0	0	0	0	
	9610 - Terrain GDV - Tous terrains	48 000	48 000	48 000	48 000	48 000	0	0	0	0	0	
	9654 - Abondement parc privé (hors OPAH RD DOUE)	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000	0	0	0	0	0	
HABITAT	9656 - Abondement parc public - neuf et réhabilitation	452 000	160 000	160 000	160 000	160 000	0	0	0	0	0	
	9658 - OPAH RU Montreuil Vivy Fontevraud	38 500	24 000	24 000	0	0	0	0	0	0	0	
	9659 - OPAH RU Longué jumelles (secteur opérationnel)	39 500	27 900	27 900	15 400	0	0	0	0	0	0	
	9662 - Abondement parc privé - OPAH RU Saumur (secteur opérationnel)	71 000	140 000	150 000	134 750	50 000	0	0	0	0	0	
URBANISME	9651 - Ingénierie PLUI	9 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	9663 - RLPI	5 000	0	0	0	0	15 000	0	0	0	0	
	9664 - Plan Paysage	0	0	0	0	0	10 000	0	0	0	0	
	9667 - PLUI du Douessin	86 600	40 000	0	0	0	0	0	0	0	0	
	9668 - PLUI Loire-Longué	53 600	40 000	0	0	0	0	0	0	0	0	
	9669 - PLUI SDL	119 180	40 000	0	0	0	0	0	0	0	0	
	9670 - PLUI Gennes	52 400	40 000	0	0	0	0	0	0	0	0	
	9671 - PLUI Tuffalun	52 400	40 000	0	0	0	0	0	0	0	0	
	9672 - SCOT REVISION (AP)	125 000	125 000	125 000	130 000	0	0	0	0	0	0	
	9673 - PLUI CASVL (AP)	0	0	250 000	250 000	250 000	0	0	0	0	0	
	DIRECTION AMENAGEMENT ET COHESION TERRITORIALE		1 382 980	949 900	1 101 900	828 150	578 000	25 000	0	0	0	0
	ECO - INDUSTRIE - ZA	9312 - Zone de Méron à Montreuil (hors AP)	290 000	40 000	184 618	157 120	218 250	0	0	0	0	0
9337 - Autres zones d'activités		360 000	360 000	360 000	360 000	360 000	0	0	0	0	0	
9344 - Zone de Chacé (AP)		87 351	1 059 220	903 200	549 700	70 000	0	0	154 000	119 000	0	
9364 - Zone Europe champagne		0	645 000	203 000	645 000	134 900	0	0	0	101 500	0	
ECO - INDUSTRIE - BAT ECO	9340 - Ateliers relais	0	0	1 000 000	1 000 000	1 000 000	0	0	250 000	250 000	250 000	
	9359 - Aides aux entreprises	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	0	0	0	0	0	
	9376 - Ancien site ALTREX	570 000	0	0	0	0	619 545	0	0	0	0	
	9395 - Atelier Relais 20 - Longué Jumelles (AP)	363 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	9396 - Atelier Relais 21 - Longué Jumelles (AP)	363 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	9397 - Atelier Relais 5 - Montreuil Bellay (AP)	305 017	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	9400 - Usine Relais 10 - Jumelles (AP)	1 320 000	0	0	0	0	238 500	0	0	0	0	
	9401 - Usine Relais 10 - La Ronde (AP)	674 036	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	9403 - Atelier Relais 6 - Montreuil Bellay (AP)	305 017	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	9409 - Usine relais 11 - La ronde (AP)	0	580 000	150 000	0	0	0	0	0	0	0	
	9410 - Usine relais 12 - La Ronde (AP)	0	580 000	150 000	0	0	0	0	0	0	0	
	9419 - Méron - Biodiversité	35 000	0	0	0	0	20 000	0	0	0	0	
	9421 - Atelier relais 1 - ZA Pas de Biche Coudray Macouard (AP)	20 000	25 000	300 000	0	0	0	0	0	0	0	
	9422 - Atelier relais 10 - ZA Petite Champagne Doué (AP)	25 000	350 000	0	0	0	0	0	0	0	0	
	OMMERCE-ARTISANAT-TERTIAIR	9002 - PRU - Cour artisanale	300 000	2 600 000	600 000	0	0	424 403	990 275	0	0	0
9335 - Pépinière d'entreprises de Distré		20 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
9336 - Pépinière d'entreprises de Longué		20 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
9338 - Pépinières d'entreprises Doué		50 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
9382 - Secteur tertiaire - rachat et réhabilitation bâtiments		500 000	300 000	300 000	300 000	300 000	0	0	0	0	0	
9394 - Pépinière d'entreprises - Trvx énergétiques - Distré (AP)		160 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
9411 - Batiment ex UNEDIC		200 000	50 000	0	0	0	0	0	0	0	0	
9412 - Commerce PLUS		276 000	0	0	0	0	138 000	0	0	0	0	
9413 - PLCA - Pays de Loire Commerce Artisanat		10 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
9414 - Batiment ex France Champignon		20 000	20 000	580 000	1 550 000	530 000	0	0	358 500	597 500	239 000	
9415 - Batiment ex Best Drive		10 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
9416 - Bâtiment Rue Marc Leclerc - saumur		375 000	1 050 000	225 000	0	0	0	0	0	0	0	
XXXX - Maison des sports de combat		0	1 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	
9384 - Agriculture - Cuisine centrale		30 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
9371 - Filière équestre		10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	
FILIERE BOIS	9417 - Forêt - Bois	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	10 000	10 000	10 000	10 000		
FORMATION	9350 - Pôle Universitaire (hors AP)	73 800	70 000	70 000	70 000	70 000	0	0	0	0	0	
	9360 - DATA Center - Calculateur	35 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	9399 - Espace J.Rostand-Trvx salle resto + cours (AP)	100 000	600 000	2 000 000	0	0	0	340 500	794 500	0	0	
	9500 - Sentiers de randonnée	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	0	0	0	0	0	
TOURISME	9504 - Office de tourisme de Saumur - Maison des vins	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	0	0	0	0	0	
	9514 - Itinéraire Loire à vélo (AP)	92 200	150 000	3 455 642	2 081 148	0	0	50 000	277 500	433 576	0	
	9522 - Soutien aux projets touristiques	60 000	30 000	30 000	30 000	30 000	0	0	0	0	0	
	9523 - tourisme - Valorisation de la Dive	14 000	0	0	0	0	4 500	0	0	0	0	
	DIRECTION DE L'ECONOMIE ET DE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	7 313 421	9 759 220	10 761 460	6 992 968	2 963 150	1 458 948	1 394 775	1 848 500	1 515 576	503 000	
GRANDS EQUIPEMTS	9000 - Moyens généraux	184 300	307 300	307 300	157 300	0	0	0	0	0	0	
	9006 - Siège social											

BUDGET PRINCIPAL - PROSPECTIVE 2022 - 2026

	en €				
	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	CA 2026
Recettes de gestion	45 576 601	46 959 442	47 823 192	48 434 051	49 005 218
Produit des services (R70)	2 912 596	3 247 885	3 280 064	3 312 565	3 345 390
Impôts et taxes (R73)	30 123 106	30 871 572	31 364 355	31 851 110	32 347 016
Dotations et participations (R74)	11 179 133	11 173 219	11 212 007	11 253 610	11 296 046
Atténuation de charges (R013)	151 766	151 766	151 766	151 766	151 766
Autres produits (R75)	1 210 000	1 515 000	1 815 000	1 865 000	1 865 000
Dépenses de gestion	37 809 239	40 437 383	40 748 168	41 062 346	41 529 954
Dépenses de personnel (D012)	10 844 273	11 820 203	11 962 045	12 105 590	12 250 857
Charges à caractère général (D011)	9 243 594	10 494 335	10 599 278	10 705 271	10 962 326
Atténuation produits (D014)	11 721 372	11 722 849	11 722 849	11 722 849	11 722 849
Autres charges courantes (D65)	6 000 000	6 399 996	6 463 996	6 528 636	6 593 922
Épargne de gestion	7 767 362	6 522 059	7 075 024	7 371 705	7 475 264
Intérêts de la dette existante	558 704	526 126	448 994	369 907	292 506
Intérêts de la dette nouvelle		215 160	405 412	673 559	871 422
Soldes financiers, except. & provisions	12 438	363 237	561 707	60 187	58 672
Épargne brute (CAF)	7 221 096	6 144 010	6 782 325	6 388 426	6 370 008
Taux d'épargne brute	15,84%	13,08%	14,18%	13,19%	13,00%
Amortissement capital dette existante	2 398 230	2 601 137	2 619 811	2 603 066	2 231 506
Amortissement capital dette nouvelle		479 949	943 099	1 617 415	2 189 413
Épargne nette (CAF Nette)	4 822 866	3 062 924	3 219 415	2 167 945	1 949 089
Dépenses d'investissement (hors D16)	19 306 329	18 812 250	23 267 344	17 376 912	18 518 209
Recettes d'investissement (hors R16)	6 255 374	7 659 321	8 378 927	5 677 036	6 384 414
Emprunts nouveaux à réaliser	8 606 413	8 090 005	11 669 002	9 531 931	10 184 706
Encours de dette au 31/12	20 367 165	25 376 084	33 482 176	38 793 626	44 557 413
Dette / Épargne brute	2,82 ans	4,13 ans	4,94 ans	6,07 ans	6,99 ans

BUDGET OM - PROSPECTIVE 2022 - 2026

	en €				
	CA2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	CA 2026
Recettes de gestion	13 586 465	13 780 785	13 931 184	14 147 156	14 377 537
Produit des services (R70)	626 670	669 370	615 720	628 440	640 160
Impôts et taxes (R73)	9 913 649	10 508 468	10 718 638	10 933 010	11 151 671
Dotations et participations (R74)	1 857 000	1 640 001	1 663 400	1 704 800	1 704 800
Atténuation de charges (R013)	209 946	209 946	209 946	209 946	209 946
Autres produits (R75)	979 200	753 000	723 480	670 960	670 960
Dépenses de gestion	12 203 080	13 181 057	13 484 243	13 741 706	13 976 553
Dépenses de personnel (D012)	213 600	215 736	217 893	220 072	222 273
Charges à caractère général (D011)	11 864 480	12 840 321	13 141 350	13 396 634	13 629 280
Atténuation produits (D014)					
Autres charges courantes (D65)	125 000	125 000	125 000	125 000	125 000
Épargne de gestion	1 383 385	599 728	446 941	405 450	400 984
Intérêts de la dette existante	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000
Intérêts de la dette nouvelle					
Soldes financiers, except. & provisions	7 744	7 744	7 744	7 744	7 744
Épargne brute (CAF)	1 383 129	599 472	446 685	405 194	400 728
Amortissement capital dette existante	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000
Épargne nette (CAF Nette)	1 263 129	479 472	326 685	285 194	280 728
Dépenses d'investissement (hors D16)	79 000	2 059 000	770 000	90 000	90 000
Recettes d'investissement (hors R16)	10 824	334 576	426 310	14 763	14 763
Encours de dette au 31/12	522 700	402 700	282 700	162 700	42 700
Transferts de dette	471 700				
Dette / Épargne brute	0,38 ans	0,67 ans	0,63 ans	0,40 ans	0,11 ans

BUDGET Transports - PROSPECTIVE 2022 - 2026

	en €				
	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	CA 2026
Recettes de gestion	7 478 489	7 936 968	8 448 308	8 504 761	8 561 779
Produit des services (R70)	1 154 630	1 134 000	1 145 340	1 156 793	1 168 361
Impôts et taxes (R73)	3 500 001	4 000 001	4 500 001	4 545 001	4 590 451
Dotations et participations (R74)	2 811 743	2 792 407	2 792 407	2 792 407	2 792 407
Atténuation de charges (R013)	12 000	10 560	10 560	10 560	10 560
Autres produits (R75)	115				
Dépenses de gestion	7 207 944	7 350 448	7 423 717	7 497 721	7 572 469
Dépenses de personnel (D012)	143 386	105 763	107 032	108 316	109 616
Charges à caractère général (D011)	7 057 059	7 200 035	7 272 035	7 344 755	7 418 203
Atténuation produits (D014)	650	700	700	700	700
Autres charges courantes (D65)	6 849	43 950	43 950	43 950	43 950
Épargne de gestion	270 545	586 520	1 024 591	1 007 040	989 310
Intérêts de la dette existante	44 972	37 236	31 796	26 176	20 562
Soldes financiers, except. & provisions	-583				
Épargne brute (CAF)	224 990	549 284	992 795	980 864	968 748
Amortissement capital dette existante	144 871	145 920	147 020	148 383	149 383
Épargne nette (CAF Nette)	80 119	403 364	845 775	832 481	819 365
Dépenses d'investissement (hors D16)	387 500	200 000	150 000	150 000	150 000
Recettes d'investissement (hors R16)	49 500				
Encours de dette au 31/12	951 984	806 064	659 044	510 661	361 278
Dette / Épargne brute	4,23 ans	1,47 ans	0,66 ans	0,52 ans	0,37 ans

BUDGET EAU POTABLE - PROSPECTIVE 2022 - 2026 avec PPI à 4,3M€

en €

	CA2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	CA 2026
Recettes de gestion	11 383 951	11 680 057	11 828 834	11 997 632	12 168 885
Produit des services (R70)	10 229 664	10 496 298	10 648 717	10 803 390	10 960 348
Dotations et participations (R74)	1 000	17 600			
Atténuation de charges (R013)	931 887	1 163 159	1 177 117	1 191 242	1 205 537
Autres produits (R75)	3 400	3 000	3 000	3 000	3 000
Autres recettes de fonctionnement	218 000				
Dépenses de gestion	8 329 399	8 564 443	8 713 672	8 865 632	9 020 375
Dépenses de personnel (D012)	2 020 000	2 044 240	2 068 771	2 093 596	2 118 719
Charges à caractère général (D011)	5 811 399	5 949 553	6 068 544	6 189 915	6 313 713
Atténuation produits (D014)	433 000	505 000	510 050	515 151	520 303
Autres charges courantes (D65)	65 000	65 650	66 307	66 970	67 640
Épargne de gestion	3 054 552	3 115 614	3 115 162	3 132 000	3 148 510
Intérêts de la dette existante	92 098	83 750	75 184	66 379	57 334
Intérêts de la dette nouvelle				12 979	59 188
Soldes financiers, except. & provisions	289 216	-35 126	-35 126	-35 126	-35 126
Épargne brute (CAF)	3 251 670	2 996 738	3 004 852	3 017 516	2 996 862
Amortissement capital dette existante	634 885	640 316	645 977	651 879	658 031
Amortissement capital dette nouvelle				28 952	134 367
Épargne nette (CAF Nette)	2 616 785	2 356 422	2 358 875	2 336 685	2 204 464
Dépenses d'investissement (hors D16)	5 300 000	4 300 000	4 300 000	4 300 000	4 300 000
Recettes d'investissement (hors R16)	86 000	86 000	86 000	86 000	86 000
Emprunts nouveaux à réaliser			519 170	1 877 315	2 009 536
Encours de dette au 31/12	6 886 087	6 245 771	6 118 964	7 315 448	8 532 586
Dette / Épargne brute	2,12 ans	2,08 ans	2,04 ans	2,42 ans	2,85 ans

BUDGET ASSAINISSEMENT - PROSPECTIVE 2022 - 2026 avec PPI à 3,6M€

en €

	CA2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	CA 2026
Recettes de gestion	7 628 866	7 733 952	7 849 135	7 966 047	8 084 712
Produit des services (R70)	7 628 814	7 733 900	7 849 083	7 965 995	8 084 660
Autres produits (R75)	52	52	52	52	52
Autres (solde)	52	52	52	52	52
Dépenses de gestion	5 321 998	5 921 791	6 031 365	6 143 029	6 256 825
Dépenses de personnel (D012)	850 000	1 047 793	1 060 367	1 073 091	1 085 968
Charges à caractère général (D011)	4 459 998	4 849 998	4 946 998	5 045 938	5 146 857
Atténuation produits (D014)					
Autres charges courantes (D65)	12 000	24 000	24 000	24 000	24 000
Épargne de gestion	2 306 868	1 812 161	1 817 770	1 823 018	1 827 887
Intérêts de la dette existante	273 762	249 048	224 469	198 853	173 207
Intérêts de la dette nouvelle			16 903	82 342	148 848
Soldes financiers, except. & provisions	450 028	46 000	46 000	46 000	46 000
Épargne brute (CAF)	2 483 134	1 609 113	1 622 398	1 587 823	1 551 832
Amortissement capital dette existante	988 456	992 216	999 973	1 008 062	986 120
Amortissement capital dette nouvelle			37 704	186 722	350 155
Épargne nette (CAF Nette)	1 494 678	616 897	584 721	393 039	215 557
Dépenses d'investissement (hors D16)	3 300 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000
Recettes d'investissement (hors R16)	330 000	360 000	360 000	360 000	360 000
Dont emprunts nouveaux à réaliser		676 111	2 655 279	2 846 961	3 024 443
Encours de dette au 31/12	8 787 744	8 471 639	10 089 241	11 741 418	13 429 586
Dette / Épargne brute	3,54 ans	5,26 ans	6,22 ans	7,39 ans	8,65 ans

Rapport sur l'égalité femmes / hommes au sein des services communautaires

Octobre 2022

DRH / VT – 21.10.22

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dispose que les collectivités territoriales et leurs établissements publics doivent mettre en œuvre au sein de leurs services, une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

En outre depuis le décret du 24 juin 2015 portant sur le même sujet, les EPCI à fiscalité propre doivent présenter au Conseil Communautaire un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire.

Ce rapport doit notamment faire état de la politique de ressources humaines de l'EPCI, objet de la présente note. A ce titre, le rapport doit présenter des données relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, à la rémunération et à l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, à la prévention de toutes les violences faites aux agents sur leur lieu de travail et à la lutte contre toute forme de harcèlement. Les éléments présentés ci-après sont basés sur un examen de la situation à la fin juin et en juillet 2022.

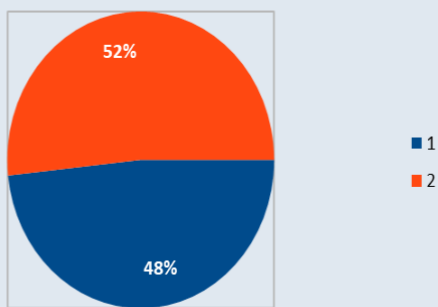
1° - Données générales sur la répartition des effectifs hommes / femmes au sein des services de la Communauté d'Agglomération

Effectifs Saumur Val de Loire – 262 emplois permanents au 31.07.22 contre 267 au 30.09.21 – pour rappel 258 agents en 2019

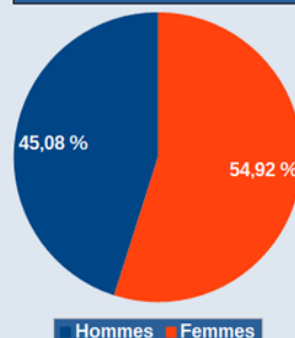
On remarque donc un léger tassement des effectifs des emplois permanents de la Communauté d'agglomération après une période de relative stabilité autour de 255/260 agents avec les variabilités annuelles.

Rapport sur l'égalité hommes/femmes au sein des services communautaires (Emplois Permanents au 25/07/2022)		
REPARTITION DES AGENTS PAR SEXE		
Année	Hommes	Femmes
2017	42,0%	58,0%
2018	46,8%	53,2%
2019	48,0%	52,0%
2020	49,0%	51,0%
2021	48,31 %	51,69 %
2022	45,08%	54,92%

Répartition des Agents par sexe - 2021



Répartition par sexe - 2022



Pour rappel :

2017	42 % d'hommes	58% de femmes
2018	46,8 % d'hommes	53,2% de femmes
2019	48 % d'hommes	52% de femmes
2020	49 % d'hommes	51% de femmes
2021	48 % d'hommes	52 % de femmes
2022	45 % d'hommes	55 % de femmes

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire emploie donc aujourd'hui plus de femmes que d'hommes. La part des hommes a régulièrement augmenté jusqu'en 2020, les derniers services intégrés par la CASVL étant composés essentiellement d'effectifs masculins (Eau et assainissement notamment). Depuis, ils baissent un peu en proportion.

REPARTITION DES AGENTS PAR SEXE AVEC REGIE (emplois permanents)			
ORGANISME	FEMMES	HOMMES	TOTAL
AGGLO	143	119	262
REGIE	6	17	23
Total	149	136	285

Le tableau ci-dessus présente les situations différentes des services de la Communauté d'agglomération tous budgets et de la Régie Eaux Saumur Val de Loire.

2° - REPARTITION PAR TRANCHES D'ÂGE 2022 (tous emplois permanents y compris Régie) :

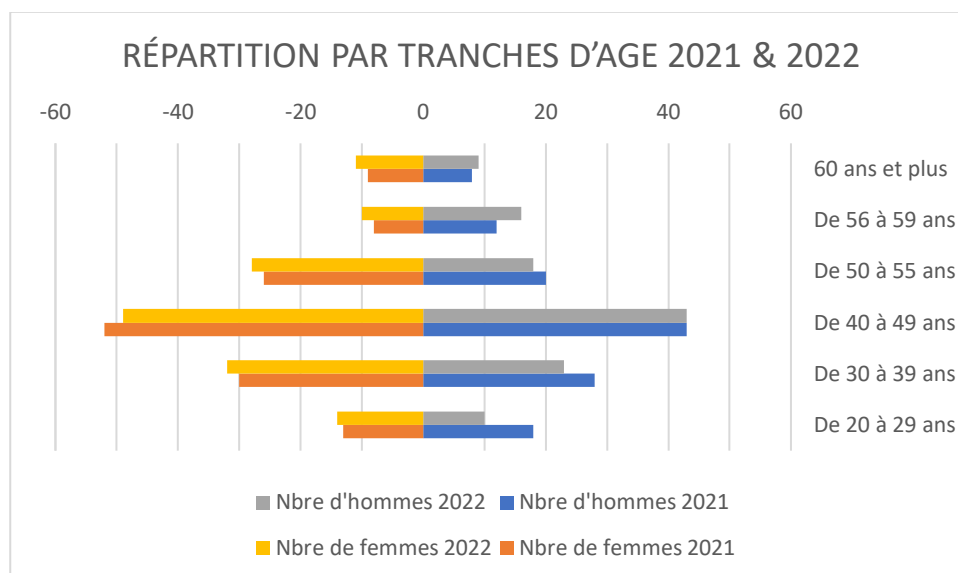
RÉPARTITION PAR TRANCHES D'ÂGE 2022 (emplois permanents) : chiffres 2021 en italique			
Tranches d'âges	Nbre d'agents	Nbre d'hommes	Nbre de femmes
De 20 à 29 ans	24 (31)	10 (18)	14 (13)
De 30 à 39 ans	55 (58)	23 (28)	32 (30)
De 40 à 49 ans	92 (95)	43 (43)	49 (52)
De 50 à 55 ans	46 (46)	18 (20)	28 (26)
De 56 à 59 ans	26 (20)	16 (12)	10 (8)
60 ans et plus	20 (17)	9 (8)	11 (9)
Total	262 (267)	119 (129)	143 (138)

La majorité des effectifs de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire se situe dans la tranche d'âge 40/49 ans (35,1 %) ; sur ces tranches d'âge, les femmes restent majoritaires.

On peut remarquer aussi que 46 agents (37 en 2021) ont plus de 56 ans à ce jour (environ 17,5 % des effectifs), ce qui va induire un renouvellement important des effectifs à moyen terme.

A noter aussi que les derniers recrutements intervenus au sein des services n'ont pas été faits dans la tranche d'âge de 20 à 29 ans, puisque celle-ci est très nettement en baisse (moins 7 agents de moins de 30 ans depuis 2021).

La population des agents de la CASVL connaît donc un vieillissement.



3° - REPARTITION des HOMMES et des FEMMES PAR CATEGORIE HIERARCHIQUE (emplois permanents - (les agents de la régie Eaux étant intégrés aux chiffres globaux))

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE hiérarchique (emplois permanents)										
Sexe de l'agent	Catégorie A			Catégorie B			Catégorie C			Total
	Nbre d'agents	% sur la Catégorie	% sur le total	Nbre d'agents	% sur la Catégorie	% sur le total	Nbre d'agents	% sur la Catégorie	% sur le total	
Féminin	31	50%	12%	49	53%	19%	63	59%	24%	143
Masculin	31	50%	12%	44	47%	17%	44	41%	17%	119
Total	62	100%	24%	93	100%	35%	107	100%	41%	262

Le nombre de femmes et d'hommes en catégorie A est strictement identique à la mi 2022 alors que le nombre de femmes en catégorie A était bien moins important en 2020 (voir ci-dessous). De même le poids relatif des catégories A en 2022 est plus important qu'en 2020.

Le nombre d'agent (hommes et femmes) est aussi plus important en catégorie B alors que le nombre d'hommes en catégorie C a bien chuté.

Il est enfin à noter que les femmes restent plus présentes que les hommes dans les catégories de postes « d'exécution » et dans les catégories B.

Sexe de l'agent	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total
Féminin	22	8,66%	46	18,11%	62	24,41%	130
Masculin	32	12,60%	36	14,17%	56	22,05%	124
Total	54	21,26%	82	32,28%	118	46,46%	254

4° - Données relatives au temps de travail

Le tableau suivant présente la répartition des temps de travail par sexe au sein de l'EPCI. Il est rappelé que les temps partiels (TP) sont des temps choisis par les agents, alors que les temps non complets (TNC) sont imposés par la collectivité. **Il faut noter aussi que le nombre total d'agents répertoriés dans ce tableau porte sur tous les effectifs permanents de la collectivité** figurant au 1° ci-dessus.

Sexe de l'agent	Temps Partiel Thérapeutique	Temps Complet	Temps Partiel 70 %	Temps Partiel 80 %	Temps Partiel 90 %	Temps Partiel 90 % Sur 20 heures	Temps Partiel De droit 50 %	Temps Partiel De droit 80 %	TNC 10H Par semaine
Féminin	3	120	1	2	2	0	1	3	0
Masculin	0	109	0	0	0	1	0	0	2
Total	3	229	1	2	2	1	1	3	2
Sexe de l'agent	TNC 14H Par semaine	TNC 17H30 Par semaine	TNC 21h Par semaine	TNC 70 % (24H30 semaine)	TNC 32H Par semaine	TNC 2/20ème	TNC 3/20ème	TNC 3,50/20ème	TNC 6/20ème
Féminin	1	1	0	1	2	1	0	1	0
Masculin	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Total	1	1	0	1	2	1	1	1	1
Sexe de l'agent	TNC 6,5/20ème	TNC 8/20ème	TNC 10/20ème	TNC 12,5/20ème	TNC 14/20ème	TNC 15/20ème	TNC 17/20ème	TNC 19/20ème	Total Résultat
Féminin	1	1	0	0	0	0	1	1	143
Masculin	0	0	2	1	1	1	0	0	119
Total	1	1	2	1	1	1	1	1	262

Le 1^{er} constat porte toujours sur la très grande diversité des temps de travail due spécifiquement à la situation des professeurs de l'Ecole de musique même si sur les spécialités les plus demandées, le Directeur de l'Ecole de Musique tend chaque année de plus en plus, vers des propositions de postes à plein temps en regroupant des cours. La quasi-totalité des Temps Non Complets sont affectés à l'Ecole de musique.

Le nombre de Temps complet est légèrement plus important pour les femmes que pour les hommes de la collectivité. Ces postes à temps complet représentent au total 87,4 % des effectifs communautaires.

La majorité des effectifs concernés par les temps inférieurs au temps complet restent majoritairement des femmes (sauf dans le cas des professeurs de l'école de musique). En effet, 9 femmes exerçaient leur activité au 31.07.22 à temps partiel choisi alors que 1 homme seulement était dans le même cas.

59- Données relatives à la rémunération du personnel

MOYENNE DU SALAIRE BRUT MENSUEL pour les agents à temps complet

Hors supplément familial de traitement et hors Nouvelle Bonification Indiciaire liée aux fonctions

JUILLET 2022

MOYENNE DU SALAIRE BRUT MENSUEL PAR CATEGORIES (pour les agents à temps complet)				
Sexe de l'agent	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Moyenne
Féminin	3 133,07 €	2 516,66 €	2 146,09 €	2 598,61 €
Masculin	4 001,47 €	2 547,42 €	2 251,90 €	2 933,60 €
Total Général	3 567,27 €	2 532,04 €	2 199,00 €	2 766,10 €

Moyenne hommes catégorie A hors DG / DGA et DGST : 3 750,74 €

RAPPEL OCTOBRE 2020

Sexe de l'agent	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Moyenne
Féminin	3139,55	2360,51	1882,51	2268,27
Masculin	3483,36	2372,79	1943,36	2496,73
Total général	3352,71	2365,72	1912,03	2381,97

L'écart de rémunération entre les hommes et les femmes en catégorie A s'était réduit entre 2017 et 2019 (500 € d'écart en moyenne entre hommes et femmes en catégorie A sur 2017 pour 207 € en 2019). Celui-ci est reparti à la hausse en 2020 (344 € d'écart), en 2021 (719 €) et cela se confirme en 2022 (877 €).

Les agents en catégorie A masculins sont donc globalement mieux rémunérés que leurs collègues féminines et l'écart se creuse en 2022. Cela s'explique notamment par les agents nouvellement recrutés en catégorie A et avec la revalorisation Régimes indemnitaires des Ingénieurs décidée pour les services de la CASVL. Les recrutements du Médecin du travail, et des Ingénieurs SI expliquent la forte progression des salaires des catégories A masculins.

En catégorie B, une nette augmentation de la rémunération moyenne mensuelle est constatée entre 2020 et 2022, due notamment à la revalorisation des techniciens intervenue en cours d'année (comme ci-dessus pour les Ingénieurs) mais aussi à l'augmentation du point d'indice.

En catégorie C aussi, les rémunérations ont été nettement revalorisées entre 2020 et 2022 (SMIC, revalorisations indiciaires, point d'indice), mais l'écart entre les hommes et les femmes est toujours le même, en défaveur des femmes.

REMUNERATIONS PAR FILIERES (en euros et pour les agents à temps complet)

Chiffres Juillet 2022

MOYENNE DU SALAIRE BRUT MENSUEL PAR FILIERES (pour les agents à temps complet)						
Sexe de l'agent	Activité Physique Et Sportive	Administrative	Culturelle	Sanitaire Et Sociale	Technique	Moyenne
Féminin	2 327,86 €	2 494,47 €	2 386,01 €	3 246,52 €	2 540,72 €	2 599,12 €
Masculin	2 552,57 €	3 445,94 €	2 753,81 €	7 484,21 €	2 574,60 €	3 762,23 €
Total Général	2 440,22 €	2 970,21 €	2 569,91 €	5 365,37 €	2 557,66 €	3 180,67 €

La moyenne des agents masculins est faussée par une situation (celle de la filière sanitaire et sociale). La moyenne des hommes sans cette filière est de 2 831 €, la moyenne globale des 2 sexes est alors de 2 715 €.

Rappels chiffres 2020

Sexe de l'agent	Activité Physique et Sportive	Administrative	Animation	Culturelle	Sanitaire et Sociale	Technique	Moyenne
Féminin	2148,14	2268,52		2286,25	2691,47	2258,15	2268,27
Masculin	2188,35	3199,16	2283,59	2654,62		2216,57	2496,73
Total général	2174,95	2564,13	2283,59	2393,20	2691,47	2227,95	2381,97

Toutes les filières sont aujourd'hui plus rémunératrices pour les hommes que pour les femmes dans la collectivité. Des disparités apparaissent nettement, surtout dans la filière administrative ainsi que dans la filière culturelle.

A noter que les chiffres de la filière sanitaire et sociale intègre pour la 1^{ère} fois cette année les agents du service Santé au travail.

La forte différence constatée sur la filière administrative est notamment due au niveau des postes occupés par les hommes dans la collectivité. Cette différence ne repose sur aucun écart d'âge notable.

Aucun des nouveaux recrutements opérés en 2022 n'a permis de réduire ces écarts déjà constatés en 2020.

Le salaire moyen des agents de la Communauté d'agglomération est passé de 2 381 € bruts mensuels en 2020 à 2 715 € bruts mensuels (hors filière sanitaire et sociale).

Si cette augmentation est due en partie aux revalorisations du point d'indice ou des catégories C et B, aux revalorisations de régime indemnitaire, elle résulte aussi des efforts importants que la collectivité doit consentir pour parvenir à recruter sur un certain nombre de postes dans la collectivité (après de nombreux jurys infructueux).

6° - Données relatives à l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle

La Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire accepte systématiquement d'accorder les temps partiels sur autorisation à tous les agents qui en font la demande. Ces pratiques permettent de concilier vie professionnelle et vie personnelle.

En outre, les agents disposent de la possibilité de travailler sur 4 jours ou 4 jours et demi en fonction des besoins du service pour leur permettre de libérer leurs mercredis après-midi ou autre demi-journée s'ils le souhaitent.

De plus, après une **expérimentation du télétravail engagée en 2020 dans toutes les Directions de la collectivité, la possibilité d'accéder au télétravail a été définitivement instaurée depuis janvier 2021**. Ce mode de travail est en effet de plus en plus souhaité notamment pour éviter des trajets domicile/travail mais aussi pour favoriser l'articulation vie professionnelle / vie privée.

Pour la Communauté d'agglomération, les agents, en accord avec leur hiérarchie, peuvent recourir au télétravail à raison de 2 jours par semaine maximum, ou sur un forfait maximum de 8 jours par mois à poser selon les besoins des dossiers en cours.

90 agents ont obtenu un arrêté les autorisant à télétravailler en 2021.

15 arrêtés supplémentaires ont été pris en 2022.

Aujourd'hui, ce sont donc plus de 40 % des agents permanents de la CASVL qui télétravaillent régulièrement.

Malgré tout, plusieurs services de la Communauté d'agglomération travaillent toujours en horaires et jours décalés par rapport aux horaires habituels de travail. Il s'agit d'une part des services des centres aquatiques (travail normal les samedis et dimanches, ponctuel en soirée), et d'autre part les services du Théâtre « Le Dôme » (travail en soirée et en WE) et enfin les astreintes du service Gens du Voyage. A noter que l'équipe des techniciens et des SSIAP du Dôme, appelés à assurer le montage des spectacles et les répétitions, ainsi qu'à rester le plus tard dans la nuit après les spectacles, est aujourd'hui constituée majoritairement d'hommes dans la tranche d'âge 20 / 39 ans principalement (1 seule femme SSIAP). Les modalités de récupération ou de majoration des heures faites en dehors des bornes horaires de travail sont désormais harmonisées au sein de ce service communautaire.

Pour les piscines plus particulièrement : après un travail réalisé en commun au sein du service des piscines, le nombre de WE travaillés par an a pu être réduit grâce à une redistribution des effectifs et à une rationalisation des modes de fonctionnement.

7° - Données relatives à la prévention de toutes les violences faites aux agents sur leur lieu de travail et à la lutte contre toute forme de harcèlement

Le Président, les Vice-présidents, les conseillers délégués, la Direction générale et la Direction des ressources humaines de la Communauté d'agglomération sont particulièrement mobilisées sur la prévention des violences quelles qu'elles soient. **La Communauté d'agglomération dispose désormais d'un service de médecine préventive qui peut intervenir à tout moment pour recevoir tout agent qui subirait des violences sur son lieu de travail.**

En outre, la CASVL met toujours à disposition :

- Un assistant social du travail à raison de 2 permanences par mois, qui reçoit les agents qui le souhaitent de manière anonyme et travaille en relation étroite avec la DRH
- Les services d'une psychologue du travail,
- Un service de santé au travail intégré à la Direction des Ressources Humaines constitué d'un agent spécialisé sur ces sujets et d'une conseillère en prévention.

Des assistants de prévention formés par la collectivité sont aussi des relais possibles pour les agents.

En cas de signalement d'une situation difficile, quel que soit l'interlocuteur qui reçoit cette information, tous les moyens disponibles peuvent donc être mis en action.

Sur le plan des Risques Psycho-sociaux, après une **étude diagnostic** de la situation des services menée en 2019, **des travaux sur ce sujet ont été relancés en 2022 par un travail « en mode projet » sur chaque action repérée comme nécessaire, au sein des services de la Communauté d'agglomération, en lien avec les agents du CHSCT et avec tous les autres agents qui souhaitent s'associer à la démarche.**

Un plan d'actions à court, moyen et long terme a été présenté aux élus, au Comité de Direction et les 1ères actions sont actuellement mises en œuvre. A noter que les groupes de travail RPS, relayés par les élues déléguées aux Ressources humaines, ont notamment exprimé la nécessité de porter une attention particulière aux relations élus/agents, parfois sources de tensions.

En outre, et en parallèle de cette démarche RPS, des **études ou diagnostics de fonctionnement** sont régulièrement lancés dans les services communautaires afin d'appuyer des démarches de réorganisations rendues nécessaires par l'évolution de la Communauté d'agglomération. **Ces réorganisations, déstabilisantes pour le fonctionnement collectif des services, mettent parfois à mal le cadre de travail individuel des agents les composant.**



RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022



Communauté d'Agglomération
Saumur Val de Loire
11 rue du Maréchal Leclerc
CS 54030 - 49408 Saumur Cedex
Tél. 02 41 40 45 50
www.saumurvaldeloire.fr



SOMMAIRE



P 04 - INGÉNIERIE ET ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

P 07 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ

P 20 - EAU ET ASSAINISSEMENT

P 23 - ENVIRONNEMENT

P 37 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

P 48 - CULTURE



Mesdames et Messieurs,

Depuis le début du mandat, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire place la préservation de son cadre de vie et de son environnement au cœur de sa politique, au même titre que le développement économique et les services au public. Ces préoccupations ont aujourd'hui une résonance encore plus forte et plus exigeante face aux enjeux qui menacent la planète et face à une réalité qui s'impose de plus en plus à nous : nos ressources naturelles ne sont pas éternelles et notre mode de vie n'est pas durablement viable.

Dans ce contexte, avec les élus de l'Agglomération Saumur Val de Loire, un ensemble de mesures a été décidé et est progressivement mis en application. Ces mesures, qui correspondent à notre échelle d'action, concernent la température dans les locaux, le chauffage des bâtiments communautaires, l'éclairage public et la sensibilisation des agents sur leur consommation d'énergie au travail. D'autres mesures sont en réflexion et viendront alimenter ce **Plan de sobriété saumurois** qui doit constituer un des piliers du plan climat et qui a pour objectif principal de faire baisser de manière continue nos consommations d'énergie.

De nombreuses actions sont déjà en place dans la collectivité et nous allons continuer à amplifier notre action pour que les mesures de notre Plan de sobriété saumurois ne soient plus un effort mais bien un réflexe.

PLUS de lutte contre le changement climatique, PLUS de préservation de la biodiversité, PLUS de protection des ressources et PLUS de dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable : pour cela, l'Agglomération Saumur Val de Loire OSE LE VERT et s'engage dans une véritable démarche de transition écologique. Si l'agglomération veut PLUS de développement économique, elle le veut aussi PLUS vert, PLUS propre, PLUS sobre, PLUS durable : ainsi, en déclinant sa marque de territoire PLUS pour accentuer ses actions en faveur de l'environnement, de l'air, du climat et de l'énergie, **l'Agglomération lance sa Rêv'olution pour créer ensemble notre territoire** et pour répondre aux besoins des habitants en matière d'alimentation, de santé, d'habitat, de mobilité, de culture...

Ce rapport de Développement Durable permet de présenter les nombreuses avancées et résultats positifs de l'action de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, tout en identifiant le chemin restant à parcourir. Une place importante est donnée aux éléments chiffrés et aux indicateurs et ce pour permettre, dans un souci de transparence, d'évaluer et de suivre dans le temps le bilan notre action.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Jackie Goulet
Président de la Communauté
d'Agglomération Saumur Val de Loire
Maire de la Ville de Saumur

A photograph of a modern building with a green roof and large glass entrance, overlaid with a green tint. The building has a contemporary design with a mix of materials, including wood and metal. The foreground shows a paved area with some concrete blocks and bollards.

INGÉNIERIE ET ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

PROJECTEURS LED AU THÉÂTRE LE DÔME

Accusé de réception en préfecture
049 200 072376-2022-117-2022-099-DC-DE
Date de télétransmission : 23/11/2022
Date de réception en préfecture : 23/11/2022

Dans le cadre d'une rénovation totale du parc lumière du Théâtre Le Dôme, l'Agglomération a investi et va poursuivre ses investissements durant plusieurs années pour un changement complet des lampes halogènes vers une technologie LED.

PERSPECTIVES

L'objectif est que, jusqu'en 2027, la collectivité investisse chaque année 63 000 € TTC dans de nouveaux projecteurs pour la salle de spectacle et pour équiper ponctuellement les autres salles communautaires dans le cadre de la saison culturelle.

Lutte contre le changement climatique	+++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++

REEMPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE DE LA SALLE DE GYMNASTIQUE GYM'AGGLO

L'ensemble de l'éclairage sodium /iodure de la salle de Gymnastique a été remplacé par un éclairage LED avec plus d'efficacité énergétique. Il a été tenu compte du niveau d'éclairement requis pour ce type d'utilisation ainsi que du confort des usagers pour les entraînements et les compétitions.

10 spots halogènes (500 kWh) et 56 lampes iodures/sodiums (360-400 kWh) ont été remplacés par 10 LED (110 kWh) et 32 LED (250 kWh). 20 LED suffisent pour les entraînements.



LED 5 000 lm



LED 49 000 lm

PERSPECTIVES

Faire des optimisations énergétiques sur d'autres sites et autres usages (Eaux chaudes sanitaires, chauffage, climatisation, etc.) en tenant compte de l'analyse du cycle de vie des équipements à remplacer.

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	+++



65 %

d'économie d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre en moins pour l'éclairage

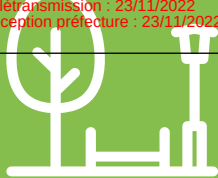


24 000 Kwh/an

économisés

- 8 %

tout usage confondu (éclairage, chauffage, eau-chaude...)



56 577 €

d'investissement sur les zones
d'activités communautaires

139 K€

d'investissement
pour le stade Offard

ÉCLAIRAGE PUBLIC

EN 2022, LES ÉCLAIRAGES PUBLICS ONT ÉTÉ RÉNOVÉS SUR 4 ZONES D'ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES :

- ZA Moulin du Pin (Vernantes) : suppression de 6 lanternes sodium (puissance 150 watts) au profit d'éclairage LED (puissance 36 watts) ;
- ZA les Fougerons (Doué-en-Anjou) : suppression de 8 lanternes sodium (puissance 150 watts) au profit d'éclairage LED (puissance 55 watts) et rénovation de l'armoire de commande avec mise en place d'une horloge connectée ;
- ZA la Métairie (Longué-Jumelles) : suppression de 4 lanternes sodium (400 watts) et 40 lanternes (150 watts) au profit de 41 éclairages LED (puissance 73 watts pour 5 lanternes et 52 watts pour les autres) ;
- ZA Actiparc Jumelles (Longué-Jumelles) : suppression de 45 lanternes sodium (150 watts) au profit d'éclairage LED (puissance 68 watts pour 14 lanternes et 52 watts pour les autres).

RÉNOVATION ET MODERNISATION DES ÉCLAIRAGES DU STADE OFFARD, Y COMPRIS TRIBUNE (SAUMUR) :

- Mise aux normes de l'éclairage de la piste et de la tribune : installation de projecteurs LED ;
- Installation d'une nouvelle armoire de commande.

ÉVALUATION DES CONSOMMATIONS ET PUISSANCES ÉLECTRIQUES SUITE AUX TRAVAUX DE 2021 :

ZA Moulin du Pin : **- 76 %** des puissances électriques.

ZA les Fougerons : **- 63 %** des puissances électriques.

ZA La Métairie : **- 67 %** des puissances et baisse de 81 % en moyenne des consommations électriques.

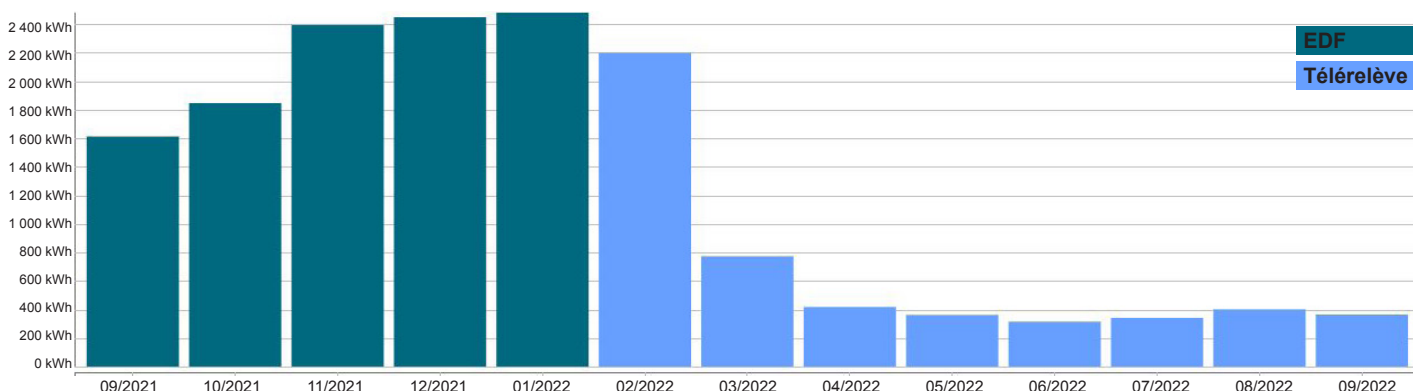
Sept. 2021 : 541 kWh, 35 kg de CO₂ > Sept. 2022 : 96 kWh, 6 kg de CO₂

Sept. 2021 : 1 613 kWh, 103 kg de CO₂ > Sept. 2022 : 365 kWh, 23 kg de CO₂

ZA Actiparc de Jumelles : **- 41 %** des puissances et baisse de 64 % en moyenne des consommations électriques.

Sept. 2021 : 694 kWh, 44 kg de CO₂ > Sept. 2022 : 220 kWh, 14 kg de CO₂

Sept. 2021 : 485 kWh, 31 kg de CO₂ > Sept. 2022 : 196 kWh, 13 kg de CO₂



PERSPECTIVES

- Poursuite du programme de rénovation et des modernisation des éclairages publics sur les ZA Ecoparc (Saumur), Parking du Golf et Salle Gym Agglo (Saumur).
- Évaluation des consommations électriques suite aux travaux réalisés en 2022.
- Suppression des points lumineux permanents et mise en œuvre d'un groupe de travail sur la généralisation des horaires d'extinction des éclairages publics dans les zones d'activités communautaires.

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ

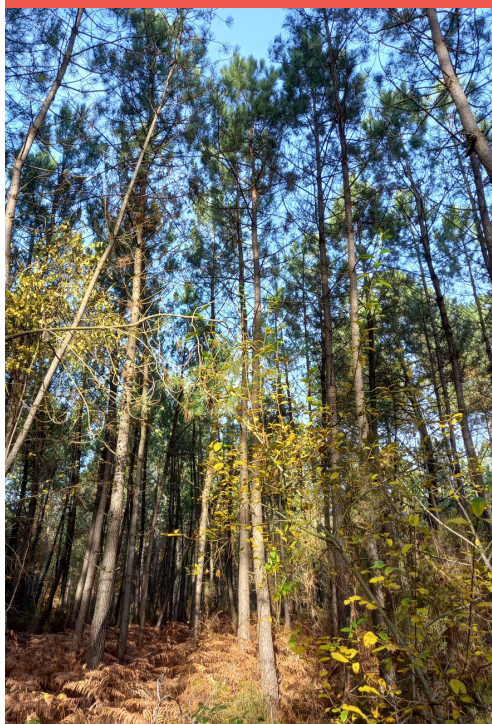


33 431 Ha



16 173 Ha

soit **48%** de la surface boisée,
bénéficiant d'un document
de gestion durable prévoyant les
coupes, les travaux et le
renouvellement obligatoires
des peuplements



CHARTRE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE

Les espaces forestiers de Saumur Val de Loire, largement façonnés par les activités humaines, occupent près de 27% du territoire. Mises à l'écart par l'agriculture et la viticulture, on retrouve notamment les forêts sur des terres difficiles à cultiver, sur les plateaux de la vallée de la Loire. Ces espaces forestiers suivent la Loire de part et d'autre, habillant les coteaux.

Au-delà de leur fonction paysagère, ils assurent des fonctions biologiques, productives et sociales (accueil du public, usages récréatifs).

La pérennité et le bon entretien de ces forêts sont liés à leur capacité à fournir des services spécifiques, tant au regard du développement économique – lié aux activités de la filière bois – qu'à celui du développement des activités touristiques et de loisirs (randonnées pédestre et équestre, VTT, chasse...).

Le potentiel de cette filière étant bien réel, la Communauté d'Agglomération s'est donnée en 2020 des objectifs en matière de développement de la filière bois afin d'élaborer une Charte forestière de territoire pour :

- Soutenir les porteurs de projets innovants en sylviculture et les débouchés (scieries, bois d'œuvre...) ;
- Structurer et développer une filière bois-énergie. Développer l'utilisation des matériaux bio-sourcés tout en conciliant les usages de la forêt ;
- Dynamiser la gestion forestière pour allier séquestration carbone, exploitation du bois et adaptation au changement climatique (par exemple, renouvellement des forêts et des bois) ;

La collectivité s'est dotée d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), dans lequel le projet d'élaboration d'une Charte forestière doit permettre de mener des actions de compensation Carbone et de développement d'utilisation de la biomasse comme source d'énergie renouvelable. Ce projet de Charte forestière s'inscrit donc un développement durable du territoire, dans le respect de la multifonctionnalité de la forêt, avec une prise en compte de ses rôles économiques, sociaux et environnementaux.

Le diagnostic de cette Charte forestière est à ce jour terminé. Le plan d'action est en cours de rédaction.

PERSPECTIVES

- Rédaction du plan d'actions,
- Acceptation et signature de la Charte par les différents partenaires,
- Démarrage de la mise en œuvre des actions fin 2022.

L'animation de cette Charte forestière démarre cependant en amont (septembre 2022) par un cycle de découverte de la filière forêt bois à destination des élus, des partenaires et des agents de l'Agglomération.

Lutte contre le changement climatique	+++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	++

LA MULTIFONCTIONNALITÉ DES FORÊTS : DES SERVICES RENDUS AU TERRITOIRE

Accusé de réception en préfecture
049-200071876-20221117-2022-099-DC-DE
Date de télétransmission : 23/11/2022
Date de réception préfecture : 23/11/2022

Approvisionnement

- Bois d'œuvre
- Énergie
- Plantes et animaux, habitats naturels.
- Consommables (champignons, petits fruits...)

Économique

- Bois de chauffage réalisés par les propriétaires.
- Débouchés locaux piquets et sciages.
- Industrie du connexe pour bois énergie.
- Source de revenus pour les propriétaires privés et les communes.
- Source de revenus par la chasse

Régulation

- Qualité de l'eau: 20 Captages sur le territoire dont plusieurs périmètres immédiats en forêts ou peupleraies.
- Climat, micro climat: fraîcheur, qualité de vie, stockage, séquestration, substitutions carbone (1 m3 de bois = 800 kg éq. CO2 stocké), les forêts du territoire stockent déjà 50% des émissions de GES. Objectif PCAET augmenter les puits carbone.
- Zones humides en forêt : présence de tourbières = restitution de l'eau en périodes sèches.
- Réduction des crues : Forêts alluviales vallées de la Loire, Thouet, Authion...

Social

- Éducation : utilisée comme support pédagogique
- Loisirs : tourisme, randonnées, cheval, chasse, boucles équestres, projet de Brain-sur-Allonnes.
- Bien-être : importance pour les habitants et les propriétaires
- Paysages : identité du territoire



14

partenaires de la filière forêt-bois impliqués dans la Charte

13 624

propriétaires forestiers

82 %

de surface forestière privée

175

entreprises de la filière forêt-bois sur le territoire, dont 2 scieries produisant un volume annuel de bois scié de 33 200 m³

33 000 m³

de consommation annuelle de bois-bûche

3 600 t

de consommation annuelle de granulés

20

captages d'eau potable en zone forestière ou lisière

Le bois énergie est la filière ENR la plus valorisée sur le territoire :
179 GWh de production énergétique par le bois énergie,

soit **65 %** de la production totale d'énergies renouvelables (275 GWh).





12

enjeux du territoire



6

axes du PAT



6

actions prioritaires

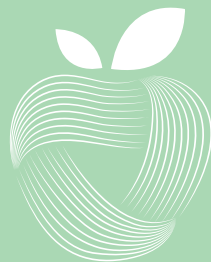
PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)

L'objectif du PAT est de mettre en œuvre des actions pour développer durablement les filières agricoles et alimentaires locales et structurer une offre alimentaire de proximité et de qualité accessible à tous les habitants du territoire.

Le PAT concerne l'ensemble des habitants du territoire de Saumur Val de Loire et tous les acteurs du système alimentaire local. Il touche autant les acteurs économiques (producteurs, transformateurs, opérateurs logistiques, distributeurs, restaurateurs), que les acteurs de la société civile (associations locales, collectifs de citoyens), les collectivités locales (communes et leurs établissements de restauration collective), les acteurs du secteur social (CCAS, associations d'aide alimentaire), de l'Economie Sociale et Solidaire (acteurs de l'insertion professionnelle...) et les habitants du territoire (consommateurs, élèves, familles, publics précaires...).

ÉTAPES D'ÉLABORATION ET DE MISE EN ŒUVRE DU PAT :



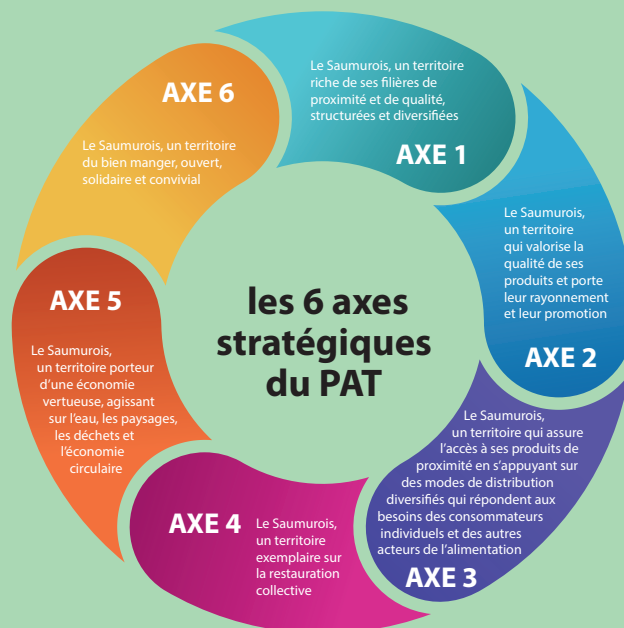


Projet Alimentaire Territorial Saumur Val de Loire

LES 12 ENJEUX DU TERRITOIRE

1. Développer et structurer des filières de production locales, en soutenant les outils de transformation
2. Préserver l'équilibre entre productions animales et végétales
3. Favoriser la reprise des exploitations et l'installation de nouveaux porteurs de projets
4. Encourager des pratiques de production vertueuses et de qualité
5. Gérer durablement les ressources en eau et adapter les productions au changement climatique
6. Lutter contre le gaspillage alimentaire et développer l'économie circulaire
7. Développer la visibilité des produits locaux et leur identification par les consommateurs
8. Développer des outils logistiques adaptés à l'approvisionnement local pour les distributeurs
9. Faciliter l'approvisionnement local dans la restauration collective et le recours à des produits de qualité en lien avec la loi Egalim
10. Développer une politique de lutte contre la précarité alimentaire coordonnée et inclusive, qui garantisse l'accès à des produits locaux de qualité pour tous
11. Sensibiliser les différents publics à une alimentation saine et équilibrée
12. Encourager l'interconnaissance des acteurs et créer du lien

LES 6 AXES DU PAT



LES ÉTAPES

DÉCEMBRE 2020	MAI 2021	JUILLET 2021	DÉBUT 2022
1 Diagnostic	2 Stratégie	3 Plan d'actions	4 Mise en œuvre



6 ACTIONS PRIORITAIRES

- PROMOTION DES PRODUITS LOCAUX
- SOUTIEN A L'INSTALLATION-TRANSMISSION DES ENTREPRISES AGRICOLES
- ÉTUDE DE FAISABILITE POUR LA CREATION D'UNE CUISINE CENTRALE
- DEVELOPPEMENT DE FILIERES LOCALES
- ORGANISATIONS D'ÉVÈNEMENTS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES
- ACCOMPAGNEMENT DE LA RESTAURATION COLLECTIVE



4

jours du festival
Dans mon assiette



15

restaurateurs volontaires
du Club des restaurateurs



Pièce de théâtre
La cuisine des Auteurs
lors du festival *Dans mon assiette*

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTIONS

- Portage des actions par la CA SVL et acteurs ressources du territoire
 - Mise en œuvre des actions prioritaires du PAT prévue dès 2022, grâce au financement du plan de relance.
- Mise en place d'une gouvernance transversale pour le suivi du projet.
- État des lieux de l'impact du projet en fonction des indicateurs de suivi.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTIONS

- Promotion des produits locaux : création d'un répertoire des producteurs locaux (en cours).
- Organisation d'événements sur l'agriculture et l'alimentation avec la tenue en 2022 du festival *Dans mon assiette* du 7 au 10 juin :
 - 3 soirées thématiques (circuits-courts à Neuillé, environnement à Dénezé-sous-Doué et restauration collective à Montreuil-Bellay) avec visite, témoignage et pot avec produits locaux (entre 20 et 30 personnes par soirée).
 - 1 soirée festive au Château de Saumur comprenant marché de producteurs, pièce de théâtre *La cuisine des Auteurs*, musique et restauration sur place (17 producteurs, productions diversifiées, env. 120 personnes au spectacle)
 - 2 activités dans les écoles : à Saint-Clément-des-Levéés (env. 20 élèves) et à Distré (env. 70 élèves).
- 15 restaurateurs volontaires du Club des restaurateurs.
- Développement des filières locales avec l'engagement d'un travail d'accompagnement du développement d'une filière viande locale. A cette action, nous avons ajouté l'accompagnement d'un groupe d'agriculteurs nommé *Adonis* autour de la création d'une filière locale dans une zone à enjeux environnementaux forts (zone de Méron, Réserve Naturelle Régionale), ils ont actuellement un projet de partenariat entre l'huilerie La Tourangelle et Adonis sur de l'huile de tournesol bio.
- Accompagnement de la restauration collective avec la création d'un réseau d'établissements de restauration collective sur l'approvisionnement en produits locaux de qualité : une première réunion a eu lieu le 1er juin 2022.

Ces actions sont menées en partenariat avec les acteurs du territoire et notamment la Chambre d'Agriculture 49, GABB Anjou, CMA 49, CCI 49 et le PNR Loire Anjou Touraine.

PERSPECTIVES

- Poursuite de la mise en œuvre du plan d'action validé dans le cadre du plan de relance.
- Poursuite de l'animation du PAT en lien avec les acteurs du territoire.

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	+
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	++

PRODUCTION D'UNE HUILE DE TOURNESOL LOCALE ET BIOLOGIQUE

Accusé de réception en préfecture
049 200014976 2022-117-2022-099-DC-DE
Date de télétransmission : 23/11/2022
Date de réception préfecture : 23/11/2022

Dans la Champagne de Méron à Montreuil-Bellay, un projet de territoire vise à développer des filières agricoles courtes et locales.

Le groupe d'agriculteurs *Adonis* a la volonté de poursuivre son activité agricole tout en prenant en compte le patrimoine naturel (ressource en eau, biodiversité) et les enjeux associés. La Communauté d'Agglomération a mis en relation ce groupe d'agriculteurs avec l'huilerie *La Tourangelle* à Allonnes qui recherche des producteurs locaux pour développer de nouvelles filières.



En 2022, un premier essai a été lancé, en lien avec la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, et vise à la production d'une huile de tournesol à partir de cultures biologiques de la Champagne de Méron.

PERSPECTIVES

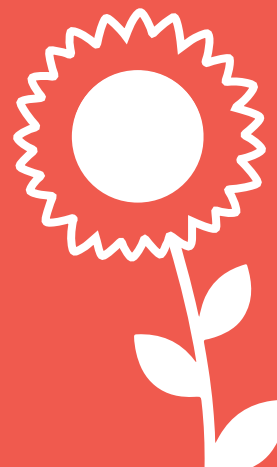
- D'autres cultures d'oléagineux pourraient être envisagées par la suite, une mosaïque de milieux étant à favoriser dans la zone de Méron à Montreuil-Bellay tout en prenant en compte les enjeux liés à la faune et la flore du site.

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	+++



20 Ha

ont été consacrés en 2022
à la culture du tournesol
dans le cadre de ce projet





2024

création de la
cuisine centrale



ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA CRÉATION D'UNE CUISINE CENTRALE

Dans le cadre des objectifs politiques de la nouvelle mandature (environnement – développement économique - services au public) et en lien avec les objectifs du PAT (développer durablement les filières agricoles et alimentaires locales, garantir l'accès de tous à une alimentation de qualité et de proximité), l'Agglomération s'est engagée dans un projet de cuisine centrale.

L'objectif de ce projet est de fournir des repas de qualité aux établissements de restauration collective du territoire, tout en soutenant les filières locales d'approvisionnement et en garantissant un prix maîtrisé pour la collectivité et les convives. Une attention particulière sera portée sur la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'éducation au goût et à l'alimentation.

Pour ce faire, une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour une étude de faisabilité a été lancée afin de dimensionner le projet (volumes de repas, typologie d'établissements), définir son implantation, le mode de production et de distribution des repas, le modèle économique du projet et son portage juridique.

Cette étude de faisabilité a été réalisée entre 2021 et 2022 par le groupement de cabinet PH-Partners, Crescendo Conseil et Sofiges et a été présentée aux élus en Bureau Communautaire en juin 2022. Elle constitue une base nécessaire avant la mise en œuvre opérationnelle du projet.



PERSPECTIVES

Au vu des résultats de l'étude de faisabilité, il est désormais nécessaire de travailler sur les points suivants :

- Dimensionnement de la cuisine centrale ;
- Choix d'implantation (une seule cuisine ou une cuisine avec des satellites) et lieu d'implantation ;
- Établissement des statuts de la structure juridique ;
- Étude sur les besoins en approvisionnement de la cuisine centrale ;
- Phase opérationnelle de création de la cuisine centrale.

Lutte contre le changement climatique	+
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	+++

PROJET DE RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE À MONTREUIL-BELLAY

Accusé de réception en préfecture
049 200 072 816 - 20221111 - 2022-099-DC-DE
Date de télétransmission : 23/11/2022
Date de réception en préfecture : 23/11/2022

La Communauté d'Agglomération porte le projet de création d'une Réserve naturelle régionale (RNR) d'une partie de la Champagne de Méron, conformément aux arrêtés préfectoral et ministériel applicables sur la ZI de Méron à Montreuil-Bellay.

LE PROJET DE RNR A POUR OBJET DE PERMETTRE :

- La préservation de la nature dans et hors de la zone industrielle, grâce à la mise en œuvre d'actions spécifiques détaillées dans le plan de gestion ;
- La poursuite du projet industriel sur la zone avec l'urbanisation de la zone de Méron et des mesures d'évitement et de réduction.

Dans le cadre de ce projet, des mesures de suivi et de gestion du patrimoine naturel sont prévues. A titre d'exemple, l'Agglomération a missionné dès 2022 le Conservatoire d'Espaces Naturel des Pays de la Loire (CEN) et le GRoupe d'ETude des Invertébrés Armoricaains (GRETIA) pour la réalisation d'une étude sur l'entomofaune du site (papillons, criquets...), certaines espèces étant particulièrement rares à l'échelle régionale.

PERSPECTIVES

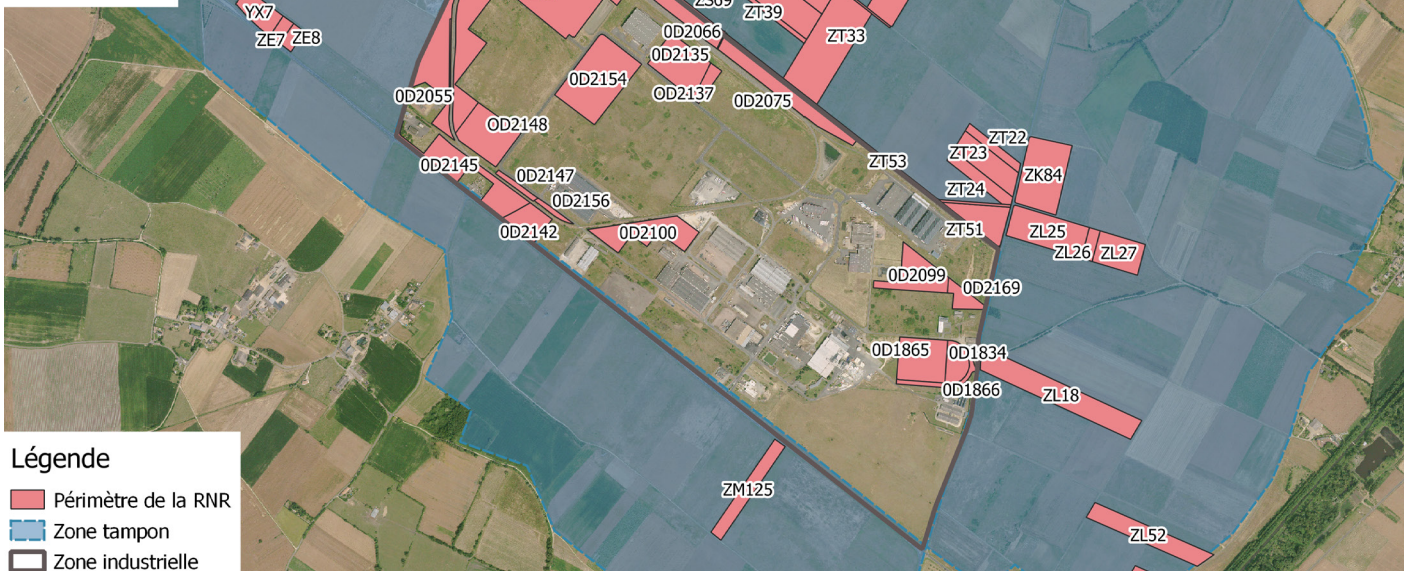
- La création de la Réserve Naturelle Régionale en lien avec la région Pays de la Loire et le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine devrait être effective au printemps 2023.

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+++
Épanouissement de tous les êtres humains	+
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	++



132 Ha

de surface en
Réserve Naturelle Régionale



Légende

- Périmètre de la RNR
- Zone tampon
- Zone industrielle



144 500

heures d'insertion réalisées

15 000

heures de formation réalisées

9 000

heures d'accompagnement
réalisées



532

personnes éloignées du
marché du travail
ayant bénéficié du dispositif



592

contrats de travail signés

CLAUSES SOCIALES D'INSERTION

Le dispositif des clauses sociales d'insertion par le biais des marchés publics porté par l'Agglomération a permis à des personnes très éloignées du marché du travail d'obtenir des emplois durables au sein des entreprises. Il a pour rôle essentiel d'agir dans le cadre de réservation d'heures de main d'œuvre ou de marchés réservés aux structures qui emploient des personnes éloignées du marché du travail.



Toutes les tranches d'âge ont bénéficié des clauses sociales d'insertion au titre des marchés rattachés à l'Agglomération Saumur Val de Loire et à la Ville de Saumur (- de 26 ans, 26 - 49 ans et + de 50 ans). Leur profil est diversifié : demandeurs d'emploi de longue durée, travailleurs handicapés, personnes au RSA, jeunes en insertion majoritairement suivi par la Mission Locale...

Les clauses sociales d'insertion sont un formidable atout pour le développement d'une commande publique socialement responsable. La mise en situation d'emploi des personnes éloignées du marché du travail se fait à un rythme adapté avec un encadrement renforcé pour retrouver progressivement les repères professionnels du monde du travail.

Cet accompagnement professionnel permet la construction d'un projet professionnel par l'acquisition de compétences, la réalisation de bilans professionnels, des actions de formation et une aide à la recherche d'emploi. Il est assorti d'un accompagnement social spécifique pour lever les multiples freins d'accès à l'emploi. Un accompagnement social qui permet une prise en compte de l'ensemble des difficultés du salarié et une approche globale de la personne.

MARCHÉS PUBLICS ET CLAUSES ENVIRONNEMENTALES

Il est systématiquement recherché l'intégration de la dimension environnementale lors de la passation et l'exécution des marchés publics si l'objet de ces derniers s'y prêtent. Les différents vecteurs sont les suivants :

- L'objet ou la nature même du besoin exprimé ;
- Les spécifications techniques intégrées dans les cahiers des charges par références à des normes, labels, performances ou exigences fonctionnelles ;
- Les critères d'attribution prenant en compte des aspects environnementaux ;
- Les conditions d'exécution des prestations (ex : gestion et réduction des déchets, réduction des nuisances, etc...).

TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMÉNAGEMENT

Accusé de réception en préfecture
049-200071876-20221117-2022-099-DC-DE
Date de télétransmission : 23/11/2022
Date de réception préfecture : 23/11/2022

Entretien des espaces verts de l'espace public :

9 lots dont 3 lots réservés : 2 aux structures d'insertion par l'attractivité économique et 1 aux entreprises adaptées.



Entretien et aménagement de la voirie :

Marché clausé : 2 heures d'insertion par tranche de 1 000 € de travaux dont les délais d'exécution sont supérieurs à 15 jours. Un nouvel accord cadre voirie a été notifié en avril 2022 avec 3 nouvelles entreprises pour une durée de 4 ans et/ou un montant maxi de 12 M€ TTC pour l'Agglomération et la Ville de Saumur. Les dépenses engagées pour ces 3 lots sont de 108 346 € TTC.

Entretien des sentiers de randonnées d'intérêt communautaire :

Dans son marché d'entretien des sentiers de randonnées d'intérêt communautaire, l'Agglomération Saumur Val de Loire réserve à des structures d'insertion par l'activité économique l'entretien du balisage des sentiers de randonnées d'intérêt communautaire. Les parcours entretenus représentent environ 500 km de circuits pédestres, équestres et VTT.

PERSPECTIVES

- Continuer à valoriser et développer la clause d'insertion dans les marchés publics afin de favoriser l'intégration professionnelle des publics éloignés de l'emploi.
- Engagement de l'Agglomération sur des contrats de travail longue durée pour des personnes éloignées du marché du travail.
- Nouvel accord cadre entretien des espaces verts pour fin 2023.
- Développer la démarche d'achat responsable au sein de la collectivité.

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	+++
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	



24

marchés conclus intégrant la dimension environnementale, dont 16 se référaient à un critère d'attribution lié à la performance en matière environnementale



22 000 heures

de travail en insertion générées par le marché concession eau et assainissement depuis son lancement en 2021



22

salariés à Saumur

11

salariés à Montreuil-Bellay

12

cache-poubelles
réalisés pour l'IFCE de Saumur
(Institut Français du Cheval et de
l'Équitation)

100

composteurs en 2022
pour Kyrielle,
objectif 150 en 2023

50

repas par semaine
pour la restauration étudiante

6

familles à Montreuil-Bellay
bénéficiaires de l'épicerie solidaire,
objectif 30 familles

OUVERTURE DE L'ENTREPRISE À BUT D'EMPLOI ASURE ISSUE DE L'EXPÉRIMENTATION TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE

Lors du Conseil communautaire de février 2018, les élus de la Communauté d'Agglomération ont, à l'unanimité, voté pour s'engager dans l'expérimentation "Territoire Zéro Chômeur Longue Durée". Le 15 avril 2022, ASURE (Atelier Saumurois Utile au Retour à l'Emploi) ouvre ses portes et recrute ses premiers salariés, privés d'emploi, issus du Quartier Prioritaire de Saumur et de la Commune de Montreuil-Bellay.

LES ACTIVITÉS DE L'ENTREPRISE À BUT D'EMPLOI SUR SAUMUR ET MONTREUIL-BELLAY SONT LES SUIVANTES :

- Atelier bois : recyclage des palettes sur le territoire pour transformer, valoriser la matière bois. Construction de cache-poubelles, composteurs...
- Réparation des palox pour stockage des bouteilles de vin.
- Démantèlement des huisseries (partenariat avec Revi'Verre).
- Restauration étudiante, récupération de denrées alimentaires destinées à être jetées (légumes « moches » etc.), offre d'un repas végétarien zéro déchet pour le Pôle régional de formation Le Plus à Saumur.
- Prestations de services, réponse aux manques exprimés par les acteurs économiques locaux.
- Collecte de graines, besoin des pépiniéristes de disposer de variétés de graines sur des végétaux locaux sauvages (partenariat avec l'Association des Arbres pour la Vie de Saint-Macaire-du-Bois).
- Épicerie solidaire en réponse aux difficultés économiques des habitants de Montreuil-Bellay.
- Jardin en collaboration avec le Lycée Edgard Pisani de Montreuil-Bellay, exploitation maraîchère d'un terrain en permaculture, en réponse aux besoins internes de l'EBE.
- Entretien des cimetières de Montreuil-Bellay et Méron.



PERSPECTIVES

- Objectif au terme des 5 ans d'expérimentation : 170 emplois

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	+++
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++

UNE NOUVELLE LIAISON CYCLABLE

Document de liaison en préfecture
06/09/2022 11:15:20
Date de télétransmission : 23/11/2022
Date de réception en préfecture : 23/11/2022

Dans le cadre d'un partenariat entre les Communautés de Communes Chinon Vienne et Loire et du Pays du Loudunais et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, une liaison cyclable a été créée entre La Loire à Vélo et la Vélofrancette.

Cette liaison cyclable entre Fontevraud-l'Abbaye / Brézé / Montreuil-Bellay a été inaugurée le 24 mai 2022. Elle passe par les communes de Couziers (37), Saix, Roiffé (86), Epieds, Brézé, Saint-Just-sur-Dive et Montreuil-Bellay (49).

Cette action a été faite dans le cadre de la création et l'entretien de liaisons douces (cyclables) sur l'ensemble du territoire :

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire crée des liaisons de loisirs cyclables dont elle assure ensuite l'entretien du balisage en partenariat avec les communes.

Les panneaux de jalonnement sont géolocalisés sur le Système d'Information Géographique (SIG), les communes assurent la veille sur le terrain sur la base d'un carnet d'itinéraire fourni par l'Agglomération. En cas de nécessité de remplacement de panneau, cette dernière fournit le panneau et les services de la commune le posent. Le montant de l'entretien varie chaque année en fonction des besoins.



Village de Couziers,
à 3 km de Fontevraud-l'Abbaye
© Crédit photo S.Lecerf

PERSPECTIVES

Élargissement à d'autres actions portées par l'Agglomération.

Lutte contre le changement climatique	+
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	+



37,5 Km

créés pour offrir une boucle
de 77 kms reliant La Loire à Vélo
à la Vélofrancette



3h30

Temps estimé du parcours



8

communes concernées

Accusé de réception en préfecture
049-200071876-20221117-2022-099-DC-DE
Date de télétransmission : 23/11/2022
Date de réception préfecture : 23/11/2022



EAU ET ASSAINISSEMENT

LIMITATION DES DEPLACEMENTS DES TECHNICIENS DU SPANC

Accusé de réception en préfecture
049-200071876-20221117-2022-099-DC-DE
Date de télétransmission : 23/11/2022
Date de réception préfecture : 23/11/2022

Dans le cadre de leurs missions, les 3 techniciens du SPANC contrôlent environ 1 200 dispositifs d'assainissement autonome par an et sont donc amenés à sillonner quotidiennement le territoire communautaire. Cela représente environ 60 000 km par an.

Afin de rationaliser leurs déplacements et limiter les trajets, le remisage à domicile des véhicules a été mis en place fin 2021. Cela permet aux agents de se rendre directement sur le lieu de contrôle sans passer par leur bureau et ainsi économiser des kilomètres.

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	+
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	

MISE EN PLACE D'UN PILOTE MÉTHABOUE PAR LA SAUR SUR LE SITE DE LA STATION D'ÉPURATION DE BELLEVUE

Dans le cadre de la Recherche et du Développement de process innovant, la SAUR teste un procédé de méthanisation des boues par voie liquide visant à équiper des stations d'épuration comprises entre 10 000 et 100 000 équivalent habitants. Ce pilote installé à la station d'épuration de Bellevue à Saumur vise à tester, exploiter et étudier les capacités de méthanisation à plus petite échelle.



Ce pilote sera également utilisé dans le cadre de la formation des élèves aux métiers de l'eau du lycée des Ardilliers à Saumur.

PERSPECTIVES

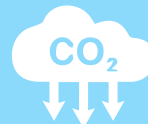
- Analyser les résultats pour déployer cette technologie sur des stations d'épuration.

Lutte contre le changement climatique	+
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++



8 300 km

évités par an



1,4 T

de CO₂ évitée



18 à 24

mois de durée d'installation
du pilote à la station d'épuration
de Bellevue



35

points d'accès au réseau
de type SENSE sur la zone
plastique de Montreuil-Bellay
dont 17 points équipés
d'hydrophones et déplacés au gré
des besoins de recherche de fuites

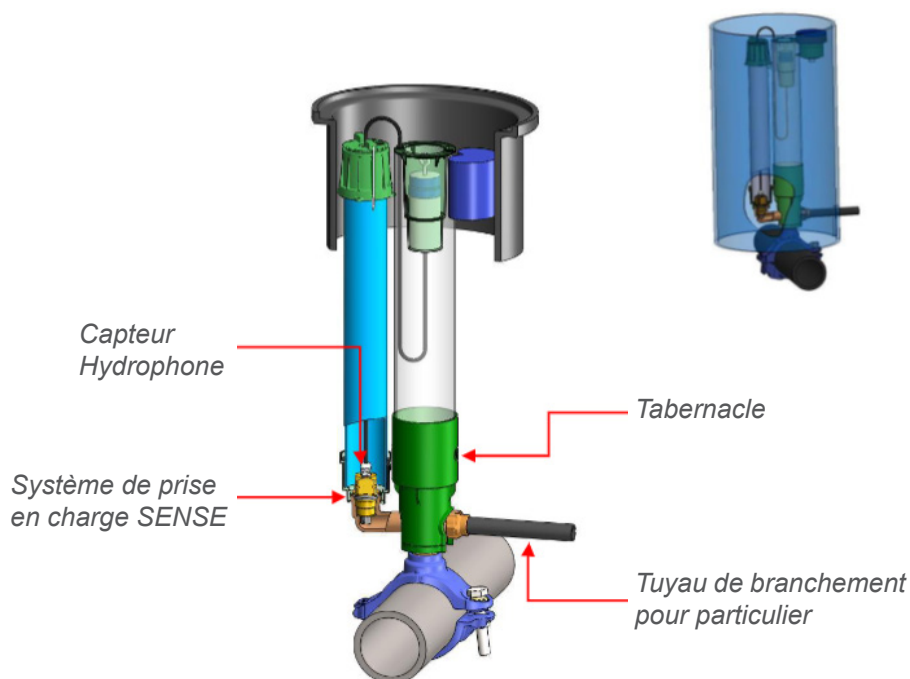
MISE EN PLACE DE DISPOSITIF D'ÉCOUTE (EAR SENSE) POUR LA RECHERCHE DE FUITES D'EAU

Dans le cadre du contrat de délégation, la SAUR va déployer des systèmes performants de recherche de fuites.

Les pré-localisateurs classiques disposés sur les carrés de vanne, ont une faible distance d'écoute sur les conduites à faible résonance acoustique (plastique, amiante, ciment). Le déploiement du système SENSE est adapté au réseau dense et maillé des conduites à faible résonance acoustique.

SENSE est un système d'accès au réseau permettant de positionner un capteur hydrophone installé directement sur le branchement. Il offre une qualité d'écoute élevée quel que soit le matériau de la canalisation, augmentant ainsi nettement les distances d'écoute.

SENSE : Système d'Équipement Numérique de Supervision et d'Évaluation



Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	

Accusé de réception en préfecture
049-200071876-20221117-2022-099-DC-DE
Date de télétransmission : 23/11/2022
Date de réception préfecture : 23/11/2022



ENVIRONNEMENT

VERDISSEMENT DE LA FLOTTE DE VÉHICULES

La Communauté d'Agglomération poursuit le verdissement de son parc automobile. Pour ce faire, elle a acquis 5 nouveaux véhicules fonctionnant au GNV (Gaz Naturel pour Véhicule). Les services concernés sont : Maintenance (1), Piscines (1), SPANC (1) et les services situés au siège de l'agglomération (2). Cette action contribue à lutter contre le changement climatique.

Des séances de formation ont été organisées auprès des agents sur les bonnes pratiques pour remplir les véhicules fonctionnant au Gaz Naturel. Un guide a été réalisé à l'attention des utilisateurs.



5

véhicules roulant
au bioGNV acquis



Station bioGNV à Saumur

PERSPECTIVES

5 nouvelles acquisitions sont prévues pour fin 2022 et 2023 :

- 3 véhicules électriques (médiathèque, service des Piscines) ;
- 1 véhicule hybride (service Eau et Assainissement) ;
- 1 véhicule GNV (service technique du Dôme).

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++



RÉEMPLI DE MATÉRIAUX EN DÉCHÈTERIE : FABRICATION DE COMPOSTEURS ET BACS À BROYAT

Accusé de réception en préfecture
049-200071876-20221117-2022-099-DC-DE
Date de télétransmission : 23/11/2022
Date de réception préfecture : 23/11/2022

La SPL Saumur Agglopropreté, sous la marque Kyrielle, est missionnée par la Communauté d'Agglomération pour exploiter et animer le service déchets ménagers sur son territoire. Dans ce cadre, il lui est demandé de porter le programme local de prévention des déchets (PLPDD) voté en conseil communautaire le 1^{er} avril 2021.

Parmi les actions du PLPDD, des composteurs en bois (individuel, partagé, en établissement) sont mis à disposition des habitants pour trier et valoriser leurs biodéchets.

Un partenariat a donc été établi entre la SPL Saumur Agglopropreté - qui dispose de palettes en bois valorisables en déchèteries - et l'Entreprise à But d'Emploi « ASURE », afin de répondre au besoin de palettes en bois d'ASURE et au besoin de composteurs et de bacs à broyat de Kyrielle, dans une dynamique d'économie circulaire.



Les composteurs et bacs à broyat fabriqués par les employés d'ASURE sont à destination des particuliers dans un premier temps et seront ensuite utilisés pour les composteurs partagés.

PERSPECTIVES

- La convention est prévue pour la période d'août 2022 à décembre 2024.
- Il est convenu que 10 bacs à broyat doivent être fabriqués par an ainsi que 150 composteurs par l'entreprise ASURE.

**Pour fin 2022,
une commande de**

**50
composteurs
de 300 litres**

et

**50
composteurs
de 600 litres**

**a été passée par
la SPL Saumur
Agglopropreté à
l'entreprise
ASURE**

Lutte contre le changement climatique	+
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	++



14

vignerons participants



4

points de collecte
(hors producteurs)



80 000

bouteilles récupérées :
c'est l'objectif 2022



RÉEMPLOI DE BOUTEILLES CONSIGNÉES AVEC L'ASSOCIATION BOUT' À BOUT'

L'Agglomération Saumur Val de Loire s'est engagée en septembre 2019 dans une démarche d'Économie Circulaire dans le cadre de l'appel à projet « Territoire économie circulaire » de l'ADEME, la région Pays de la Loire et l'État. Saumur Val de Loire est lauréate de ce programme et a obtenu le 1^{er} palier du label Économie Circulaire.

Dans ce cadre, un diagnostic a été mené en lien avec le référentiel proposé par l'ADEME, afin de recenser les filières à enjeux du territoire en termes de ressources et de déchets.

La filière viticole - et notamment la ressource en verres – est un enjeu important pour le territoire au vu du nombre important de vignerons installés mais également du nombre de bouteilles produites, distribuées et consommées. La consigne du verre apparaît donc comme une des solutions pour atteindre les objectifs de réduction des déchets fixés par la loi AGECE de janvier 2020.

Pour ce faire, l'association Bout' à Bout' a été chargée par l'Agglomération de développer la consigne du verre sur le territoire. Elle s'occupe donc :

- de mailler le territoire en distributeurs, producteurs et points de collectes ;
- de la logistique globale de la collecte, mutualisée et écologique ;
- de l'accompagnement technique des producteurs et distributeurs dans les adaptations nécessaires ;
- de la sensibilisation des consommateurs et de la sensibilisation des parties prenantes pour la structuration de la filière.



PERSPECTIVES

Développement de la consigne, 3 personnes de l'association Bout' à Bout' dédiées au territoire pour travailler sur :

- l'augmentation du nombre de points de collecte, notamment dans les grandes surfaces, cavistes, épiceries ;
- l'augmentation du nombre de producteurs engagés dans la démarche (et notamment les grands producteurs de vins) ;
- l'augmentation du nombre de bouteilles récupérées ;
- l'inclusion de l'entreprise à but d'emploi (EBE) Asure pour la logistique sur le territoire.

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	+++

SENSIBILISATION SUR LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR DANS LES ERP

Accusé de réception en préfecture
043-200071876-20221117-2022-099-DC-DE
Date de télétransmission : 23/11/2022
Date de réception préfecture : 23/11/2022

La qualité de l'air dans les Etablissements Recevant du Public (crèches, écoles, piscines, salles polyvalentes...) représente un enjeu majeur de santé publique. Aujourd'hui quelle est la situation ? Que dit la réglementation ? Comment agir ?

Afin de répondre à ces interrogations, un webinaire a eu lieu le 17 janvier 2022 à destination des élus et des gestionnaires des ERP. Les objectifs étaient d'aider les collectivités à décrypter le sujet de la qualité de l'air intérieur et identifier les leviers disponibles : quels sont les enjeux et les contraintes réglementaires ? Quels sont les principaux polluants concernés, où les retrouve-t-on et quels sont leurs impacts sur la santé ? Quels sont les leviers disponibles pour une meilleure qualité de l'air intérieur ? Comment mesurer la qualité de l'air intérieur et quels sont les effets des démarches vertueuses ?

AU PROGRAMME DE CE WEBINAIRE :

- Rappel de la réglementation et des leviers d'actions des collectivités par des experts en qualité de l'air intérieur d'Air Pays de la Loire.
- Présentation du dispositif d'aide AACT'AIR pour les collectivités territoriales par une ingénieure qualité de l'air à l'ADEME. Ce dispositif permet de mettre en place des actions ciblées d'amélioration de la qualité de l'air.

Les témoignages des communes ont permis de nourrir les retours d'expérience sur ce sujet et donner des idées d'actions concrètes pour réduire les polluants (par exemple: utilisation de la vapeur en remplacement des produits d'entretien dans les ERP).

Pour voir et revoir le webinaire : <https://youtu.be/nFZlZtkzEQA> (durée : 1h43)

PERSPECTIVES

Cette action s'inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial 2020-2026 et le Contrat Local de Santé de Saumur Val de Loire. Il serait pertinent de poursuivre cette démarche en approfondissant les mesures à mettre en place dans les ERP concernés (appareils, protocoles à mettre en œuvre) et d'élargir sur le sujet de la qualité de l'air extérieur.

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	

WEBINAIRE QUALITÉ DE L'AIR

QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR DANS LES ERP : COMMENT AGIR ?

La qualité de l'air intérieur dans les Etablissements Recevant du Public (crèches, écoles, piscines, salle polyvalente...) représente un enjeu important de santé publique. Aujourd'hui, quelle est la situation ? Quelle est la réglementation et comment agir ?

LUNDI 17 JAN. 2022
de 18H00 à 19H30
EN VISIOCONFÉRENCE

OUVERT AUX ÉLUS,
GESTIONNAIRES ET USAGERS ERP

Animé par **Karine PIERRE**,
Experte en qualité de l'air intérieur
à Air Pays de la Loire



SUR INSCRIPTION
Pour participer
flashez
et inscrivez-vous
en ligne !

RENSEIGNEMENTS
au 02 41 40 45 78 ou à
dege.environment@agglo-saumur.fr

Cette action s'inscrit dans le cadre
du Plan Climat Air Energie Territorial
et du Contrat Local de Santé



30

participants au webinaire
(élus, agents, médecin)



80 à 90 %

de notre temps
passé en intérieur



100 000

morts prématurées par an en France
liées à la qualité de l'air

25 à 30 %

des personnes sont touchées
par les maladies allergiques



représentations gratuites
du spectacle
(Allonnes, Les-Verchers-sur-Layon,
Montreuil-Bellay, Longué-Jumelles,
et Gennes-Val-de-Loire)



spectateurs

60

participants aux ateliers
(enfants, parents, bénévoles
et professionnels)

SPECTACLE « LE CABARET DES MÉTAMORPHOSES »

Un spectacle, des animations sur le territoire, des espaces de rencontre, bienvenue dans l'univers Katalyse, une initiative artistique et culturelle liée aux changements climatiques et à la transition sociétale. À l'origine de ce projet, il y a un spectacle, « *le cabaret des métamorphoses* », initié par la Cie Spectabilis et le PNR Loire-Anjou-Touraine. Désireux d'embarquer avec eux un maximum d'acteurs, institutionnels, individuels ou associatifs dans la création de leur pièce, l'idée de « Destination Katalyse » fait son chemin avec l'adhésion de 7 collectivités des Pays de la Loire dont la l'Agglomération Saumur Val de Loire et le soutien financier des partenaires (ADEME, DRAC, Département).

Tout au long de l'aventure Katalyse, des traces et animations prennent forme sur le territoire pour faire vivre la démarche dans l'espace public et inviter à s'y intéresser et à y participer.

LES ACTIONS :

Ateliers autour du végétal et du recyclage du 14 au 30 avril 2022 organisés par le réseau des bibliothèques l'Imagin'R :

- Interventions de l'artiste plasticienne Séverine Coquelin (Atelier La Vilaine est Jolie) ;
- 6 bibliothèques (Villebernier, Fontevraud-l'Abbaye, Allonnes, Varrains, Saint-Georges-sur-Layon, Louerre), 2 médiathèques (Saumur, Montreuil-Bellay) ;
- Bilan très positif des participants sur le format et le contenu ludique des ateliers.



Tournée du spectacle *le Cabaret des Métamorphoses* de la Cie Spectabilis en mai 2022.



L'alimentation est l'un des thèmes ressortis
questionner sur les perceptions des change



PERSPECTIVES

- Lancement d'une mission de réflexivité avec deux sociologues. L'objectif général est d'accompagner les partenaires du projet dans l'analyse du chemin parcouru au fil du projet et de permettre une transférabilité de cette pratique à l'échelle régionale et nationale.
- Organisation de la **journée des initiatives positives** du Baugeois et du Saumurois **le 3 décembre 2022** à la Ménitrie et à Gennes-Val-de-Loire. L'objectif est de faire connaître et valoriser les initiatives locales contribuant à la transition écologique et sociétale, tous domaines confondus (économie, alimentation, énergies, rénovation, mobilité, biodiversité, numérique, déchets...). Et susciter à la fois l'engagement individuel et des dynamiques collectives autour de ces initiatives.

Lutte contre le changement climatique	+++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	+++
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	

190 km²

de zones d'étude

20 km²

de zones humides inventoriées

2 186

sondages de sol

42 200 €

Coût HT de l'étude
financé à 60% par l'Agence
de l'eau Loire-Bretagne
et 20% par la région
Pays de la Loire

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES SUR 8 COMMUNES

Les zones humides des communes d'Allonnes, Brain-sur-Allonnes, La Breille-les-Pins, Neuillé, Saumur (rive droite), Varennes-sur-Loire, Villebernier et Vivy ont été inventoriées.

À l'aide d'outils numériques, une première enveloppe a été délimitée. À l'intérieur de celle-ci, des experts botanistes et pédologues ont effectué des relevés de végétation et/ou de sol afin de déduire le caractère humide de la zone.

Ce porter à connaissance a vocation à alerter tout porteur de projet de la présence de zones humides.



PERSPECTIVES

- Inventaires en cours sur les bassins Thouet et Layon Aubance Louets.

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+++
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	+

RESTAURATION DE 3 ANNEXES (BOIRES) DE LA LOIRE

Accusé de réception en préfecture
049-200071976-20221117-2022-099-DC-DE
Date de télétransmission : 23/11/2022
Date de réception-préfecture : 23/11/2022

Dans le cadre du Contrat pour la Loire et ses Annexes (CLA), l'Agglomération a entrepris de restaurer trois boires sur son territoire : celle de Chapeau (Saumur/Villebernier), celle de Dampierre (Saumur) et celle de Benâcle-Parnay (Souzay-Champigny/Parnay).

Suite aux effets des travaux pour faciliter la navigation sur la Loire et aux extractions de sable, le lit de la Loire s'est enfoncé, diminuant la fréquence et la durée de la connexion de la Loire avec ses bras annexes.

Les travaux ont consisté à terrasser les entrées des boires afin de faciliter leur connexion à la Loire. Cela doit permettre de renforcer les échanges d'espèces animales comme végétales (graines, boutures...) entre la Loire et les boires.



Boire du Chapeau

PERSPECTIVES

- Projet de restauration de la boire de Gennes à l'automne 2022.

73 jours

Passage de 18 à 73 jours de connexion à la Loire par an en moyenne pour la boire du Chapeau

146 jours

Passage de 18 à 146 jours de connexion à la Loire par an en moyenne pour la boire de Dampierre

110 jours

Passage de 18 à 110 jours de connexion à la Loire par an en moyenne pour la boire de Benâcle

51 223 €

Coût HT des travaux financé à 50% par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et 30% par la région Pays de la Loire

Lutte contre le changement climatique	+
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+++
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	

TRAVAUX DE RESTAURATION MORPHOLOGIQUE SUR LE THOUET

1,3 km

de cours d'eau concernés
par la restauration morphologique
en 2021 et 2022

L'Agglomération Saumur Val de Loire, qui assure la gestion courante du domaine public fluvial du Thouet, met en œuvre des actions de restauration et d'entretien de cette rivière. Ces actions ont pour objectifs prioritaires d'améliorer la morphologie du cours d'eau, de restaurer la continuité écologique et sédimentaire et de restaurer des annexes hydrauliques.

À l'automne 2021, l'Agglomération a réalisé une 1^{ère} tranche de travaux de restauration morphologique de la rivière sur les secteurs de Vieux Moulin (à Montreuil-Bellay, Vaudelnay et au Puy-Notre-Dame) et de Rimodan (à Montreuil-Bellay et Saint-Just-sur-Dive). Depuis septembre 2022 et pour une durée de chantier estimée à 10 semaines, l'Agglomération a entrepris une 2^{ème} tranche de travaux sur les communes du Puy-Notre-Dame, Montreuil-Bellay et Vaudelnay.



218 k€

de travaux en 2021

390 k€

de travaux en 2022

Ces travaux visent à restaurer le lit de la rivière suite à l'intervention qui a eu lieu sur le barrage de Vieux Moulin. Désormais, le niveau d'eau est plus bas et fluctue naturellement en fonction du débit de la rivière. Certains bancs de sables et de cailloux, immergés quand le barrage était présent, se retrouvent aujourd'hui hors d'eau et se végétalisent progressivement. Au fil du temps, la rivière se resserre jusqu'à atteindre une largeur qui correspond à sa morphologie et à son débit. Sans intervention de l'homme, ces processus sédimentaires peuvent mettre des dizaines voire des centaines d'années.

Sur le Thouet, ce processus est d'autant plus long que la pente est faible. Pour accélérer le resserrement naturel du lit, des travaux de restauration morphologique sont donc réalisés. Ils consistent à apporter des matériaux alluvionnaires sur les endroits où elle commence à en déposer et de créer de nouveaux habitats, contribuant ainsi à la diversification de la faune et de la flore. Ces travaux améliorent les capacités de la rivière à s'autoépurer. Par exemple, la végétation qui pousse dans le lit contribue à filtrer, consommer et éliminer une partie des éléments minéraux qui sont rejetés dans la rivière. La reconstitution de zone d'eaux courantes en période de faible débit, contribue à une meilleure oxygénation et réduit les pertes par évaporation.

Les effets attendus de cette action sont donc multiples :

Accusé de réception en préfecture
049-200071876-20221117-2022-099-DC-DE
Date de télétransmission : 23/11/2022
Date de réception en préfecture : 23/11/2022

- Hydraulique : une meilleure régulation des débits en période de basses eaux et de hautes eaux ;
- Ecologique et Biologique : la diversification des habitats contribue à diversifier la faune et la flore ;
- Qualitatif : les travaux visent à améliorer la qualité de l'eau.

Ces opérations ont été financées à 50 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et 30 % par la région Pays de la Loire.



Rétrécissement du lit de la rivière pour avoir un écoulement dynamique

PERSPECTIVES

En 2022, l'Agglomération a commandé en partenariat avec le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet - qui s'occupe de la partie amont du Thouet - une étude pour dresser le bilan des actions réalisées entre 2017 et 2021. Elle a été confiée au bureau d'étude CEREG. Un important travail de concertation sera mené avec les acteurs locaux (associations de pêche, d'environnement, services de l'État, partenaires financiers) pour définir ensemble les mesures à mettre en œuvre pour les 6 prochaines années.

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+++
Épanouissement de tous les êtres humains	+
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	



26

participants aux formations

FORMATION DES ÉLUS À LA BIODIVERSITÉ

Dans le cadre de la reconnaissance « *Territoire Engagé pour la Nature* » et avec l'appui du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, des sessions de formation à la biodiversité ont été réalisées à destination des élus communautaires et municipaux du territoire Saumur Val de Loire.

5 sessions en salle (sur les communes de Courchamps, Vernantes, Saumur, Saint-Clément-des-Levées, Louresse-Rochemenier) et 4 sessions terrains (Doué-en-Anjou, Bellevigne-les-Châteaux, île de Souzay et rives du Thouet) ont été proposées.

Elles permettaient d'aborder la biodiversité présente en Saumurois, les services écosystémiques rendus et les menaces. Enfin, des pistes de connaissance, de préservation ou de restauration de la biodiversité étaient présentées.



Visite de terrain avec des élus

PERSPECTIVES

- Pour 2023, adaptation de l'action pour la proposer à une échelle communale.

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	+
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	++

MISE À DISPOSITION DE SITES COMMUNAUTAIRES POUR L'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Accusé de réception en préfecture
049-200071876-20221117-2022-099-DC-DE
Date de télétransmission : 23/11/2022
Date de réception préfecture : 23/11/2022

Dans le cadre des objectifs de son Plan Climat Air Energie Territorial, l'Agglomération souhaite promouvoir et développer les énergies renouvelables sur son territoire et notamment l'énergie solaire. Pour répondre à cette ambition, elle s'est engagée dans une démarche « *Territoire engagé Transition écologique - label énergie climat* » (ex Cit'ergie) et élabore actuellement un Schéma Directeur des Energies Renouvelables (SDENR).

En parallèle de ces démarches de planification, la Communauté d'Agglomération souhaite agir. Elle a ainsi mis à disposition 6 sites pour l'installation de panneaux photovoltaïques. 4 toitures de bâtiments communautaires sont concernées (usines-relais UR8 à Neuillé et UR9 à Allonnes, extension de l'atelier Nunhems à Longué-Jumelles et la tribune du stade Offard à Saumur) et 2 parkings communautaires pour l'installation d'ombrières (parking des Pâtureaux dans la ZAC Ecoparc et parking du Breil, situés à Saumur). Les différents projets photovoltaïques se déploieraient sur environ 20 139 m² de surface mise à disposition.

Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été lancé en décembre 2021 afin d'identifier des opérateurs susceptibles d'être intéressés par l'installation, l'exploitation et la maintenance de centrales photovoltaïques. La proposition de la société Trina Solar a été retenue. Elle propose une installation globale de 12 384 m² de panneaux avec une puissance de près de 2,5 MWc. Ces centrales produiront environ 2 703 MWh/an soit l'équivalent de la consommation spécifique de 11 300 habitants et permettront d'éviter l'émission de 900 tonnes équivalent CO₂ par an.

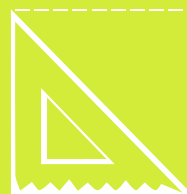


Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération poursuit son engagement dans le programme départemental « *Solaire en Anjou* » en proposant des animations autour de la promotion du solaire.

PERSPECTIVES

- Volonté de lancer un deuxième appel à manifestation d'intérêt en intégrant des sites communaux. Pour cela une enquête est en cours auprès des communes pour recenser les projets et les besoins d'accompagnement.

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	+++



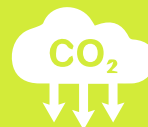
20 139 m²

de surface de toiture et de parking
mise à disposition



2703 MWh/an

de production estimée,
soit la consommation
de 11 300 habitants



900 T

de CO₂ évitées par an



7

ramettes de papier économisées
en 2021

SUPPRESSION DES IMPRESSIONS DE CERTAINS DOCUMENTS

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la Direction de l'environnement et des grands équipements n'imprime plus certains documents. Ils sont dorénavant sauvegardés dans les fichiers informatiques.

Cela concerne :

- Pour les actes administratifs : les délibérations et décisions de Bureau (rapports, documents en retour du contrôle de légalité, les bordereaux de notification et accusés réception en retour), les arrêtés, les décisions du Président et les conventions (y compris les bordereaux d'envoi et accusés réception en retour) ;
- Pour les subventions : les fiches de demande d'aide, les courriers, les attestations et toutes pièces à fournir aux partenaires dans le cadre des nouvelles demandes, des versements d'acomptes et de solde ;
- Pour le volet secrétariat : les correspondances diverses (courriers, bordereaux, mails...) ;
- Pour le volet ressources humaines : les fiches individuelles de congés ainsi que tous les documents relatifs aux absences des agents (copie arrêt maladie, absence exceptionnelle, justificatifs divers).

Au-delà des impressions évitées, c'est aussi un gain de temps (dans le tri et le boîtage) et un gain de place (dans les armoires et en rayonnage du service des Archives).

PERSPECTIVES

- Continuer de diminuer l'archivage papier au profit du numérique.

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	+++

Accusé de réception en préfecture
049-200071876-20221117-2022-099-DC-DE
Date de télétransmission : 23/11/2022
Date de réception préfecture : 23/11/2022



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



33 à 75%

des constructions neuves
à réaliser dans les enveloppes
urbaines du territoire



322 Ha

d'extensions urbaines maximum
pour les dix prochaines années

Loi climat et résilience :

+/- 169 Ha

d'espaces consommés maximum
d'ici à 2030

URBANISME ET PROTECTION DES ESPACES AGRICOLES, NATURELS ET FORESTIERS

La gestion économe de l'espace est un objectif majeur de la politique de l'Agglomération Saumur Val de Loire pour les plans locaux d'urbanisme (PLU).

Les plans locaux d'urbanisme (PLU) du territoire traduisent la nécessité de maîtriser le développement urbain, d'assurer l'utilisation économe des espaces naturels et de préserver les espaces affectés aux activités agricoles et forestières. Ils doivent traduire concrètement les objectifs du SCoT.

Pour y parvenir, la priorité est mise sur la densification des villes, bourgs et villages afin de limiter l'étalement urbain et le mitage des espaces agricoles et naturels, limitant les incidences sur les milieux et espèces. De même pour l'habitat, les zones d'extension se voient imposer des seuils de densité minimale.

Cette modération de la consommation d'espace est accélérée par la Loi Climat et Résilience d'août 2021 qui fixe comme objectif aux SCoT et aux PLU de diminuer d'au moins de moitié la consommation d'espaces constatée par l'État sur la période 2011-2021 d'ici 2030 soit en principe plus ou moins 169 ha (0,14 % du territoire) pour atteindre l'absence artificialisation des sols en 2050 et la neutralité carbone.

Le SCoT devra intégrer cet objectif avant août 2026 et les PLU au plus tard l'année suivante.

URBANISME ET PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, LA PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Par ailleurs, les PLU vont intégrer les inventaires des zones humides réalisés. Ces inventaires ont été menés en application des schémas d'aménagement et de gestion des eaux afin d'en garantir la protection y compris en zone agricole ou naturelle.

A noter que l'urbanisation est également conditionnée à la capacité des réseaux d'eau potable et d'assainissement.

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	

PLAN DE PAYSAGE

Accusé de réception en préfecture
049-200071876-20221117-2022-099-DC-DE
Date de télétransmission : 23/11/2022
Date de réception préfecture : 23/11/2022

L'Agglomération Saumur Val de Loire est lauréate depuis le 2 décembre 2019 de l'appel à projet Plan de Paysage du ministère de la Transition Écologique et Solidaire sur le périmètre Loire. Il est en cours d'élaboration sur les communes de Fontevraud-l'Abbaye, Gennes-Val-de-Loire, Montsoreau, Parnay, Saint-Clément-des-Levées, la Ville de Saumur, Souzay-Champigny, Turquant, Varennes-sur-Loire et Villebernier.



PLAN DE PAYSAGE SAUMUR VAL DE LOIRE

C'est un outil au service des élus pour renforcer l'attractivité d'un territoire et définir les objectifs de qualité paysagère et les traduire en actions. Il permet d'appréhender le paysage comme une ressource et un levier pour le développement local.

LES ACTIONS MENÉES EN 2022 :

- Rédaction du diagnostic ;
- Résidence paysagère avec restitution aux habitants ;
- Voyage collectif destiné aux habitants : randonnée de 4 km pour découvrir le paysage de Turquant ;
- Voyage collectif destiné aux élus : balade en autocar pour découvrir le paysage et cibler des points de vue sur le périmètre d'étude.

PERSPECTIVES

- Il s'agit d'une démarche qui invite à repenser avec les habitants et les acteurs du territoire la manière de concevoir son aménagement (urbanisme, transports, infrastructures, agricultures...) en remettant le paysage au cœur du processus. Pour l'année 2023 : rédaction des objectifs de qualité paysagère et du programme d'actions.

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	

10

communes comprises
dans le Val de Loire,
patrimoine mondial de l'UNESCO

4 km

de randonnée pour découvrir
le paysage de Turquant

SAMEDI 24 SEPTEMBRE 2022



BALADE CITOYENNE À LA DÉCOUVERTE DU PAYSAGE LIGÉRIEN



DÉPART À 10H
PARKING DE LA TROGLOTHEQUE
À TURQUANT



60 MIN
AVEC 3 ARRÊTS DE 10 MIN
+ LECTURE DE PAYSAGES +



Gratuit et ouvert à tous
Nombre de places limité. Inscription OBLIGATOIRE à contact@atelier-polis.com
www.sauurvaldeloire.fr



77

dossiers ont été instruits
entre le 1^{er} octobre 2021
et 30 septembre 2022

2 879 068 €

de travaux réalisés

AMELIORATION ÉNERGETIQUE DES LOGEMENTS

Différents dispositifs, tels que le Programme d'Intérêt Général (PIG) et les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sont en place sur tout le territoire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Ces dispositifs mobilisent les aides de l'ANAH sous certaines conditions. En complément, l'Agglomération apporte également un soutien financier.

Les travaux les plus fréquents concernent l'isolation du logement et le changement de système de chauffage.



Lutte contre le changement climatique	+++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	++



UNE PLATEFORME TERRITORIALE DE RENOVATION ENERGÉTIQUE DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2022

Accusé de réception en préfecture
049-200071876-20221117-2022-099-DE-DE
Date de télétransmission : 23/11/2022
Date de réception préfecture : 23/11/2022

Depuis le 1^{er} janvier 2022, Saumur Val de Loire dispose désormais officiellement d'une plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE) à disposition de tous les ménages du Saumurois, accessible sans condition de ressource.

Fruit d'un travail collaboratif et solidaire à l'échelle départementale, l'ensemble des EPCI du Maine-et-Loire ont conclu à la pertinence de mutualiser leurs moyens à l'échelle départementale pour continuer à offrir une information et un conseil personnalisé neutres, gratuits et de proximité favorisant l'engagement de projets de travaux par les propriétaires.

La mutualisation proposée s'appuie sur deux associations existantes et déjà bien connues des Saumurois :

- L'association Alisée, renforcée comme porte d'entrée principale pour l'information en matière de rénovation énergétique de l'habitat, labellisée Espace Conseil FAIRE « Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation » ;
- L'ADIL 49 (Agence Départementale d'Information sur le Logement) effectue déjà des conseils personnalisés juridiques et financiers en matière de rénovation énergétique des logements et fait face à un afflux de demandes sur cette thématique.

Sur le plan pratique, les habitants engagés dans une réflexion de travaux énergétiques peuvent optimiser leur projet en sollicitant un **simple conseil ou bénéficiant d'un entretien individualisé sur rendez-vous**, dans tous les cas intégralement pris en charge par la collectivité.

L'enjeu est à la fois économique pour les ménages et écologique pour le territoire.

A l'échelle de l'Agglomération, le parc de logement est plus ancien que dans le reste du Département : 55 % des logements construits avant 1970 (1^{ères} réglementations thermiques), contre 43 % en Maine-et-Loire.

À SAVOIR : L'interdiction de la vente des chaudières fioul est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Elle impose à 4 millions de foyers d'adopter, à terme, des installations plus performantes et écologiques : pompe à chaleur, installation performante au bois ou gaz notamment.

16,5 % des résidences principales sur le territoire Saumur Val de Loire sont encore chauffées au fioul-mazout aujourd'hui (7 241) contre 12,4 % sur le Maine-et-Loire. La part des résidences principales construites avant 1990 chauffées au fioul représente près de 20 %.

(sources : Aura – novembre 2020 – données INSEE -RRP 2017 – fichier détail logement)

PERSPECTIVES

- 850 conseils téléphoniques et 302 rendez-vous personnalisés lors des permanences.

Lutte contre le changement climatique	+++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	++

31 243 €

de participation de l'Agglomération, ce qui représente une charge nette de 23 743 €, déduction faite des subventions d'équilibre octroyées par le Département (3 750€) et le SIEM (3 750€)



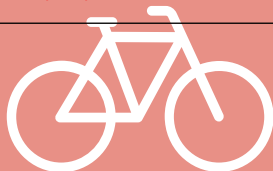
36 %

des logements sont considérés comme économes



Le 10 mai 2021, l'Agglomération a reçu la visite d'Emmanuelle Wargon, Ministre déléguée chargée du Logement, venue découvrir sur le terrain les activités de conseils et d'accompagnement proposées par le Point Info Energie des conseillers FAIRE.

La visite ministérielle a également été l'occasion de faire un point sur l'état d'avancement du déploiement des PTRE (Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique) dans les Pays de Loire, et plus particulièrement dans le Maine-et-Loire.



333

vélos composent la flotte AVAÉ

100

vélos à assistance électrique
de plus en 2022

7

vélos cargos familiaux
à assistance électrique en 2022



AVAE : AUGMENTATION DE LA FLOTTE ET DIVERSIFICATION DU SERVICE

Avaé est un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique (VAE) et de vélos classiques créé par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Sont mis en location des VAE simples, VAE cargos famille ou cargo logistiques, VAE rallongés, vélos musculaires pliants ou non pliants.

Des nouveaux vélos ont été réceptionnés et proposés à la location cette année :

- 15 vélos musculaires (ou classiques),
- 6 vélos musculaires pliants,
- 7 vélos cargos familiaux à assistance électrique,
- 3 vélos rallongés à assistance électrique,
- 100 vélos à assistance électrique.

Une subvention de la Région Pays de la Loire a été versée pour l'acquisition des vélos cargos, les vélos pliants et les vélos standards pour les étudiants.



Les vélos musculaires sont destinés uniquement aux étudiants du territoire (dès 16 ans pour les jeunes en apprentissage ou équivalent). Leur location est gratuite.

Les vélos pliants, grâce à leur encombrement moindre, favorisent l'intermodalité vélo/train/bus. Ils sont réservés aux personnes titulaires d'un abonnement SNCF, Aléop ou Saumur Agglobus.

Des communes du territoire (Allonnes, Souzay-Champigny, Doué-en-Anjou, Louresse-Rochemenier) ont expérimenté l'utilisation d'un vélo cargo logistique pour réaliser des déplacements professionnels communaux.

PERSPECTIVES

- Augmentation de la flotte.

Lutte contre le changement climatique	+++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	++

DÉFIMOBILITÉS 2022

Accusé de réception en préfecture
049-200071876-20221117-2022-099-DC-DE
Date de télétransmission : 23/11/2022
Date de réception préfecture : 23/11/2022



Du 16 au 22 mai 2022, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a participé à la nouvelle édition du Défi Mobilité en Pays de la Loire, événement organisé par l'association Alisée en partenariat avec l'ADEME et la région Pays de la Loire. Les entreprises et les établissements scolaires se sont mobilisés pour mettre en avant l'écomobilité et ainsi "laisser la voiture individuelle au garage" lors des déplacements domicile-travail.

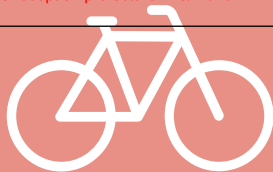


Les personnels du Centre Hospitalier de Saumur et l'entreprise Auddicé ont relevé le défi. Des animations ont été mises en place pour annoncer le défi et inciter les personnels à s'inscrire.



Défi mobilité
En Pays de la Loire

Lutte contre le changement climatique	+++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+++
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	++



9^{ème}

au classement national
du challenge « Mai à Vélo » 2022

9 650 km

cumulés à vélo pour le territoire
de l'Agglomération pour le challenge
« Mai à Vélo » 2022

MAI À VÉLO

Mai à vélo est un collectif d'acteurs nationaux du vélo, soutenu par le ministère de la Transition Écologique et le ministère des Sports. Ce dernier veut rassembler toutes les actions menées localement, sur tout le territoire, pour promouvoir la pratique du vélo, sous toutes ses formes, auprès du plus grand nombre, à travers des événements cyclables, pédagogiques et populaires.



Durant le mois de mai, des événements ont été organisés sur le territoire de l'Agglomération afin de faire découvrir tous les aspects du vélo :

- Un challenge « Mai à Vélo » avec pour objectif de réaliser un maximum de kilomètres à vélo afin de faire gagner le territoire Saumur Val de Loire. Il est basé sur les trajets réalisés avec l'application Géovélo. L'Agglomération est arrivée 9^{ème} dans le classement national des collectivités de 70 000 et 150 000 habitants avec 9 650 km cumulés (pour rappel, en 2021, l'Agglomération était à la même place mais avec 6 291 km cumulés) ;
- Des espaces dédiés à la thématique du vélo installés dans les médiathèques communautaires ;
- Des stages de (re)mise en selle : des cours de 2 heures encadrés par le Pôle Cyclisme du Saumurois à Allonnes, Gennes-Val-de-Loire, Montreuil-Bellay et Saumur, pour ceux qui ressentent le besoin de reprendre confiance sur la route et d'apprendre les bons gestes pour circuler à vélo en toute sécurité ;
- Le dimanche 15 mai, Saumur Agglobus a tenu un stand, après la représentation du spectacle « *le Cabaret des métamorphoses* » de la compagnie Spectabilis, pour renseigner et échanger sur la mobilité en Saumurois et plus particulièrement sur le vélo ;
- Des bourses aux vélos d'occasion : plusieurs ventes de vélos ont été organisées sur le territoire au mois de mai (1^{er} mai : brocante à Montreuil-Bellay, du 4 au 11 mai : bourse à vélo à l'Aspire à Saumur, 15 mai : brocante Fontaine Zen aux Rosiers-sur-Loire).

PERSPECTIVES

- Mai à vélo 2023 : préparation des actions à proposer.

Lutte contre le changement climatique	+++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	++

SEMAINE EUROPÉENNE DE LA MOBILITÉ

Accusé de réception en préfecture
043-200071976-20221117-2022-099-DC-DE
Date de télétransmission : 23/11/2022
Date de réception en préfecture : 23/11/2022

SEMAINE
EUROPÉENNE
DE LA MOBILITÉ
16-22 SEPTEMBRE

SAUMUR
VAL DE LOIRE
AGGLOMÉRATION



La 21^{ème} Semaine européenne de la mobilité a eu lieu du 16 au 22 septembre 2022. Il s'agit d'un événement organisé chaque année et auquel participe activement l'Agglomération. L'objectif est d'inciter les Saumurois à opter pour des modes de déplacement plus respectueux de l'environnement : vélo, transports publics, covoiturage... Le thème de l'édition 2022 était « Pour de meilleures connexions, combinez les mobilités ! ».

Les trottinettes électriques ont su séduire et font désormais partie de notre quotidien. Les habitants du Saumurois sont de plus en plus nombreux à y avoir recours pour des déplacements domicile-travail réguliers ou quotidiens.

PLUSIEURS ÉVÈNEMENTS ORGANISÉS :

- Du 12 au 16 septembre 2022 : financés par la Communauté d'Agglomération, des ateliers de prévention et de sensibilisation aux dangers de la trottinette électrique ont été donc dispensés à près de 1 000 collégiens du territoire. Ainsi chacun des pôles de l'Agglomération a bénéficié de cette action. Étaient concernés : des élèves des collèges Paul Eluard à Gennes-Val-de-Loire, François Truffaut à Longué-Jumelles, Honoré de Balzac et Mendès France à Saumur, Saint Joseph à Doué-en-Anjou, Calypso à Montreuil-Bellay, ainsi que 2 classes de la MFR la Rousselière (CFA). Au programme pour les élèves : 30 min de prévention à la sécurité routière en trottinette en salle et 30 min de test réel sur un parcours au sein de leur établissement ;
- Une action de sensibilisation à la pratique de la trottinette électrique a été proposée à tous le 17 septembre, de 9h à 17h dans la cour de la mairie de Saumur. Des ateliers pédagogiques animés par Two Roule et financés par le programme MOBIPROX ;
- Un rassemblement de vélos cargo a été organisé le 17 septembre à 11h devant la mairie de Saumur. Le vélo cargo permet de transporter plusieurs enfants, des courses ou de grosses charges ;
- Des stands ont été installés sur le parvis du théâtre Le Dôme, avec la région Pays de la Loire pour la promotion du transport en commun et avec Saumur Agglobus pour la promotion du service de location de vélo longue durée et du transport collectif sur l'ensemble du territoire.

PERSPECTIVES

- Semaine européenne de la mobilité 2023 : préparation des actions à proposer.

Lutte contre le changement climatique	+++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+++
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	++



1 000

collégiens formés



4

événements organisés





750

personnes ont répondu
au questionnaire

ENQUÊTE CITOYENNE DANS LE CADRE DU PROJET « AMÉLIORATION DU RÉSEAU URBAIN DE SAUMUR »

En mai 2022, l'Agglomération a lancé une consultation pour mieux comprendre la manière dont les Saumurois utilisaient le bus et comment ils se déplaçaient.

L'objectif était de recueillir l'avis des habitants de la Ville de Saumur pour construire un réseau qui soit efficace et qui réponde vraiment aux besoins et aux attentes de chaque habitant.

OBJECTIFS DU PROJET D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU DE BUS :

- Améliorer la communication, simplifier les lignes, conserver un service de proximité ;
- Développer un axe structurant (2 lignes principales et un réseau secondaire) ;
- Mieux connecter les différents moyens de transport ;
- Renforcer la desserte ;
- Verdier le parc de bus, à travers l'acquisition de bus électriques.

L'objectif de mise en œuvre de ce projet d'amélioration du service urbain est fixé au plus tard le 1^{er} janvier 2024.

RÉSULTAT DE CETTE CONSULTATION :

La voiture reste le mode de transport le plus utilisé pour les achats, le travail ou les loisirs afin de rester autonome. Le réseau de bus est vu comme ayant un fort potentiel notamment pour les déplacements en centre-ville. Il est jugé peu pratique notamment du fait des fréquences et des horaires pas toujours adaptés aux besoins des habitants.

PERSPECTIVES

- Nouvelle consultation de la population de la Ville de Saumur pour la communication sur l'avancée des travaux.

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	





FESTIVAL MÔMES EN FOLIE RESPONSABLE

Accusé de réception en préfecture
049-200071976-20221117-2022-099-DC-DE
Date de télétransmission : 23/11/2022
Date de réception préfecture : 23/11/2022

Le Festival Mômes en folie défend des valeurs d'ouverture artistique au sein de ses propositions de spectacle vivant : danse, théâtre, cirque, musique... mais également une pédagogie responsable en matière d'écologie.

Le Bar des mômes, proposé lors du concert des WACKIDS, a engagé une démarche écologique :

- Utilisation des gobelets réutilisables de l'Agglomération ;
- Mise de l'eau du robinet en pichet ;
- Utilisation des sirops Combier (produits locaux).

Il n'est plus envisagé de consommer des friandises de grande distribution.



PERSPECTIVES

- Poursuite des engagements écologiques dans le choix des produits à destination de la consommation du public et des artistes pendant toute la saison 2022-2023.
- Réflexion à mener sur la fourniture de programme de salle.

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++



400

spectateurs lors de la soirée festive du concert des WACKIDS



Rapport de développement durable - Novembre 2022

Rédaction

Services de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

Coordination

Service environnement
environnement@saumurvaldeloire.fr

Réalisation

Service communication
lambert.creuxlebois@saumur.fr
samuel.allory@saumurvaldeloire.fr

RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022



PLUS

SAUMUR VAL DE LOIRE
ose le VERT

Arrêté de récolement en préfecture N° 200071878-2022-099-DC-D Date de télétransmission : 23/11/2022 Date de réception préfecture : 23/11/2022			FONCTION AGGLO	MANDATS - € brut						TOTAL 2021	OBSERVATIONS
TITRE	PRENOM	NOM		MAIRIE	AGGLO	DEPARTEMENT	REGION	AUTRES	Frais déplacement agglo		
Monsieur	Jean-Pierre	ANTOINE	Conseiller	18 809,16 €					179,75	18 988,91 €	
Monsieur	Gilles	BARDIN	Conseiller	13 789,00 €					61,10	13 850,10 €	
Monsieur	Fabrice	BARDY	Conseiller	24 083,16 €					111,36	24 194,52 €	
Madame	Sylvie	BEILLARD	Conseiller	23 303,76 €			16 244,73 €			39 548,49 €	
Monsieur	Guy	BERTIN	12ème vice-président	18 809,04 €	17 734,94 €	32 852,52 €				69 396,50 €	
Madame	Béatrice	BERTRAND	Conseillère déléguée	24 083,16 €	5 834,16 €					29 917,32 €	
Monsieur	Loïc	BIDAULT	Conseiller délégué	6 160,80 €	5 834,16 €					11 994,96 €	
Monsieur	Alain	BOISSONNOT	Conseiller	14 468,52 €					58,87	14 527,39 €	
Monsieur	Marc	BONNIN	8ème vice-président	22 800,12 €	17 735,74 €					40 535,86 €	
Monsieur	Yves	BOUCHER	Conseiller	24 083,16 €				4 900,56 €	250,27	29 233,99 €	autre : VP SIVERT
Madame	Arlette	BOURDIER	Conseiller	6 160,80 €						6 160,80 €	
Monsieur	Alain	BOURDIN	Conseiller délégué	18 809,16 €	5 834,16 €				853,44	25 496,76 €	
Monsieur	Emmanuel	BRAULT	Conseiller	0,00 €	0,00 €					0,00 €	
Monsieur	François	BREE	Conseiller	1 807,67 €					75,05	1 882,72 €	de sept à déc
Madame	Laurence	CAILLAUD	Conseiller	0,00 €	0,00 €				96,16	96,16 €	
Monsieur	Sébastien	CAILLEAU	Conseiller	2 573,73 €					87,76	2 661,49 €	de sept à déc
Monsieur	Jeannick	CANTIN	Conseiller	4 620,60 €					142,96	4 763,56 €	
Monsieur	Christophe	CARDET	Conseiller	16 452,22 €						16 452,22 €	
Monsieur	Bertrand	CHAUDOUINNEAU	Conseiller	1 236,84 €						1 236,84 €	
Monsieur	Bruno	CHEPTOU	Conseiller	0,00 €	0,00 €	29 053,80 €				29 053,80 €	
Madame	Patricia	COCHET	Conseiller	3 687,14 €						3 687,14 €	de oct à déc
Monsieur	Pierre	DE BOUTRAY	Conseiller	7 736,07 €						7 736,07 €	
Monsieur	Pierre-Yves	DELAMARE	Conseiller	20 461,98 €						20 461,98 €	
Monsieur	Michel	DELPHIN	Conseiller	25 670,04 €					88,58	25 758,62 €	
Monsieur	Yann	PILVEN LE SEVELLEC	Conseiller	NC						0,00 €	
Madame	Isabelle	DEVAUX	Conseiller	NC	8 867,88 €	NC				8 867,88 €	de janv à juin
Monsieur	Pierre-Yves	DOUET	Conseiller délégué	18 809,16 €	5 834,16 €					24 643,32 €	
Madame	Marie-Luce	DURAND	Conseillère	9 241,20 €					69,41	9 310,61 €	
Madame	Catherine	EVILLARD	Conseiller	3 687,14 €					63,06	3 750,20 €	de oct à déc
Madame	Gaëlle	FAURE	Conseiller	16 452,22 €						16 452,22 €	
Monsieur	Armel	FROGER	Conseiller	25 670,04 €					67,70	25 737,74 €	
Madame	Colette	GAGNEUX	Conseiller	11 901,60 €					50,61	11 952,21 €	
Monsieur	Christian	GALLE	Conseiller	18 809,16 €						18 809,16 €	
Monsieur	Jackie	GOULET	Président	42 005,72 €	45 739,56 €					87 745,28 €	
Madame	Isabelle	GRANDHOMME	Conseiller	10 294,80 €						10 294,80 €	
Monsieur	Didier	GUILLAUME	Conseiller	18 809,16 €					35,52	18 844,68 €	
Madame	Béatrice	GUILLON	Conseiller	18 669,22 €						18 669,22 €	
Monsieur	Thomas	GUILMET	Conseiller délégué	6 160,80 €	5 834,16 €			4 861,70 €		16 856,66 €	autre : SPL Agglobus
Monsieur	Jérôme	HARRAULT	5ème vice-président	24 083,16 €	17 735,74 €					41 818,90 €	
Monsieur	Bernard	HENRY	Conseiller	1 236,84 €						1 236,84 €	
Madame	Isabelle	ISABELLON	Conseiller	24 083,16 €						24 083,16 €	
Madame	Géraldine	LE COZ	Conseiller	16 452,22 €						16 452,22 €	
Monsieur	Benoît	LEDoux	Conseiller	11 901,00 €					63,97	11 964,97 €	
Monsieur	Sylvain	LEFEBVRE	Conseiller	17 006,64 €				4 183,32 €	86,72	21 276,68 €	autre = VP SIVU PE
Monsieur	Eric	LEFIEVRE	Conseiller	9 677,28 €						9 677,28 €	
Madame	Astrid	LELIEVRE	Conseillère déléguée	16 452,02 €	5 834,16 €					22 286,18 €	
Madame	Nathalie	LIEBAULT	Conseiller	8 634,48 €						8 634,48 €	
Madame	Sandrine	LION	13ème vice-présidente	22 869,72 €	17 735,74 €			745,42 €		41 350,88 €	autre = km CA 49 habitat
Madame	Claudie	MARCHAND	Conseiller	7 266,12 €					100,35	7 366,47 €	
Monsieur	Jacky	MARCHAND	Conseiller	10 294,92 €						10 294,92 €	
Monsieur	Guillaume	MARTIN	Conseiller	12 515,16 €					146,66	12 661,82 €	
Madame	Sophie	METAYER	10ème vice-présidente	24 083,16 €	17 735,74 €					41 818,90 €	
Monsieur	Anatole	MICHEAUD	9ème vice-président	12 835,08 €	17 735,74 €					30 570,82 €	
Monsieur	Jean-François	MIGLIERINA	Conseiller	19 073,88 €				13 106,71 €	82,80	32 263,39 €	autre : SPL Tourisme
Monsieur	Rodolphe	MIRANDE	6ème vice-président	18 809,16 €	17 735,74 €					36 544,90 €	
Madame	Nicole	MOISY	3ème Vice-Présidente	4 740,03 €					85,20	4 825,23 €	de sept à déc
Madame	Nathalie	MORON	Conseiller	12 835,08 €						12 835,08 €	
Monsieur	Frédéric	MORTIER	4ème vice-président	25 670,04 €	17 735,74 €				125,29	43 531,07 €	
Monsieur	Eric	MOUSSERION	14ème vice-président	8 037,00 €	17 735,74 €				409,38	26 182,12 €	
Monsieur	Noël	NERON	Conseiller	18 669,22 €						18 669,22 €	
Monsieur	Marc Antoine	NERON	Conseiller	18 669,22 €						18 669,22 €	
Monsieur	Laurent	NIVELLE	Conseiller délégué	19 275,84 €	5 834,16 €				152,32	25 262,32 €	
Monsieur	Michel	PATTEE	2ème vice-président	30 337,32 €	17 735,74 €			4 041,84 €		52 114,90 €	autre : SIVU Loire Longué
Madame	Nicole	PEHU	Conseiller	13 872,84 €					114,99	13 987,83 €	
Monsieur	Grégory	PIERRE	7ème vice-président	1 236,84 €	17 735,74 €					18 972,58 €	
Monsieur	Eric	POEHR	Conseiller	2 896,45 €					69,86	2 966,31 €	
Monsieur	Gérard	POLICE	Conseiller	16 269,84 €				4 418,04 €	134,90	20 822,78 €	autre : SPL Agglopropreté
Madame	Armelle	PONCET	Conseiller	16 335,48 €						16 335,48 €	
Madame	Sylvie	PRISSET	1ère vice-présidente	15 987,72 €	17 735,74 €					33 723,46 €	
Monsieur	Bruno	PROD'HOMME	Conseiller	16 452,22 €						16 452,22 €	
Monsieur	Jean-Philippe	RETIF	Conseiller	19 058,76 €					126,44	19 185,20 €	
Monsieur	Didier	ROUSSEAU	Conseiller	9 960,00 €		14 001,84 €				23 961,84 €	
Monsieur	Gilles	ROUSSILLAT	Conseiller	11 901,48 €					150,96	12 052,44 €	
Monsieur	Christian	RUALT	11ème vice-président	19 272,00 €				3 816,00 €	162,13	23 250,13 €	autre : SIVERT
Madame	Nathalie	SECOUE	Conseiller	0,00 €						0,00 €	
Monsieur	Gilles	TALLUAU	Conseiller	24 083,16 €				6 713,40 €	110,87	30 907,43 €	autre : SIEML
Madame	Jacqueline	TARDIVEL	Conseiller	14 398,52 €				4 041,84 €		18 440,36 €	autre : SIVU Loire Longué
Madame	Sylvie	TAUGOURDEAU	Conseiller	1 236,84 €						1 236,84 €	
Monsieur	Eric	TOURON	15ème vice-président	22 076,16 €	17 735,74 €		31 415,55 €	6 713,40 €		77 940,85 €	autre : SIEML
Madame	Sophie	TUBIANA	Conseillère déléguée	1 236,84 €	5 834,16 €			6 188,04 €		13 259,04 €	autre = PNR
Madame	Patricia	VILLARME	Conseiller	1 236,84 €						1 236,84 €	

NC = Non Communiqué

SCHÉMA DE MUTUALISATION BILAN 2022

1. Rappel de la démarche et contexte juridique - p.04

- 1.1. Le bilan annuel : une obligation légale - p.05
- 1.2. Définitions et principes - p.05

2. Méthodologie de travail - p.06

3. Bilan 2022 du schéma de mutualisation : analyse consolidée - p.08

- Mettre en place des services communs entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la Ville de Saumur - p.09
- Mettre en œuvre un groupement de commandes permanent et à la carte - p.10
- Structurer une expertise partagée en matière de marchés publics - p.11
- Développer une assistance informatique partagée et sécuriser les infrastructures - p.12
- Redynamiser les commerces de centres bourgs - p.14
- Mutualiser les moyens techniques sur les équipements communautaires - p.15
- Mutualiser la communication des SPL - p.16
- Créer puis mutualiser un service médecine du travail - p.17
- Le GIE des fonctions supports des SPL et de la Semae - p.18

4. Conclusion - p.19

5 - Les fiches actions - p.20

Chères et chers collègues,

Améliorer en continu le service rendu à nos concitoyens : cette ambition est naturellement au cœur de nos politiques publiques. Elle exige de nous tous une vision politique qui s'étend de nos projets d'investissement à la recherche permanente de fonctionnements plus simples, plus efficaces et plus lisibles. Transformer nos services de l'intérieur pour qu'ils répondent davantage, à l'extérieur, aux attentes des habitants du et des territoires constitue en la matière un axe de travail important - et de ce point de vue la mutualisation est un outil performant.

C'est pourquoi l'agglomération a décidé, ces deux dernières années, de formaliser son schéma de mutualisation et d'avancer pas à pas sur un certain nombre d'actions identifiées et concertées avec les communes intéressées. Certaines d'entre ces actions ont abouti ; d'autres continuent d'avancer et de mûrir ; d'autres encore ont été mises en suspens quand d'autres, enfin, sont apparues. Ainsi, fidèle à ce qui avait été annoncé à son démarrage en matière de concertation, de souplesse et d'adaptation aux enjeux de chacun, ce schéma de mutualisation n'est ni définitif ni inamovible : il peut et doit évoluer, être amendé, modifié et, surtout, nourri des retours d'expérience offerts par les actions lancées et mises en œuvre.

Vous trouverez ainsi dans ce document l'ensemble des actions en cours ou à venir. Ce document demeure le nôtre à tous : toutes et tous demeurons appelés, ces prochains mois et ces prochaines années, à y contribuer encore pour en faire un document riche d'expériences, d'enseignements et d'exemples pour poursuivre la modernisation de nos collectivités publiques.

Un grand merci, enfin, à toutes celles et tous ceux, élus et techniciens, qui contribuent à faire avancer au quotidien cette ambition de mutualisation.



Thomas Guilmet

Conseiller communautaire, délégué à la mutualisation des services et au schéma de la mutualisation.
Conseiller municipal délégué aux finances, aux commandes publiques et aux appels d'offres de la Ville de Saumur



Jackie Goulet

Maire de la Ville de Saumur
Président de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire

1. RAPPEL DE LA DÉMARCHE ET CONTEXTE JURIDIQUE

Le schéma de mutualisation de la Communauté d'Agglomération et de ses 45 communes membres a été adopté par délibération du 25 novembre 2021. Le schéma prévoit :

- Le déploiement progressif d'une coopérative de services et/ou d'achats entre l'agglomération et ses communes ;
- Une démarche de rapprochement entre les services l'agglomération et de la ville de Saumur.

Les 2 démarches sont en interaction, la seconde dans son aspect organisationnel étant au service de la première.

Sur la période 2021-2026, le schéma de mutualisation est conçu comme un espace de projets au sein du bloc communal permettant aux communes volontaires et à la Communauté d'Agglomération de partager de l'expertise, des compétences et des moyens dans le respect des souverainetés communales.

1.1. LE BILAN ANNUEL : UNE OBLIGATION LÉGALE

L'article L5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que chaque année, lors du Débat d'Orientation Budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre à son organe délibérant.

Le présent rapport établit le bilan des coopérations mises en œuvre en 2022, 1ère année de déploiement du schéma de mutualisation. A travers cette communication, intervenant à l'occasion de la discussion d'orientation budgétaire, il s'agit d'échanger sur la bonne mise en œuvre et les résultats du schéma. ;

1.2. DÉFINITIONS ET PRINCIPES :

Dans ce préambule et afin de bien poser le contenu du présent rapport, il convient de préciser que le schéma de mutualisation adopté en 2021 :

- Exclut les transferts de compétences obligatoires qui relève d'un financement par les mécanismes d'attribution de compensation ;



- Établit les coopérations prospectives entre l'agglomération et les communes membres via la mise en commun de moyens au sein de la coopérative de services aux communes ;

- Présente les outils de suivi et la méthodologie d'évaluation du schéma de mutualisation sur les 4 années de son déploiement opérationnel.

De plus, comme l'induit l'article L.5211-39-1 du CGCT, le présent rapport doit établir l'impact sur les effectifs lié à la création de services communs dans le cadre du rapprochement des administrations Ville de Saumur et agglomération.

Rappelons également que le schéma de mutualisation de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a été conçu comme une feuille de route sur la durée de la mandature au service de l'amélioration de la coordination du bloc communal, des services et de la mise en cohérence des politiques publiques. Les mutualisations consenties respectent les volontés communales et préservent la possibilité de rythmes d'avancement différenciés.

Pour mémoire, le document comportait 12 projets, chacune faisant l'objet d'une fiche-projet dédiée : 2 projets existants et 10 nouveaux projets.

2. MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL

Pour accompagner le processus de mutualisation, des principes directeurs pour garantir la réussite des initiatives ont été définis :

- Un engagement fort des communes ;
- La construction de la mutualisation conduite dans un esprit de transparence et de concertation ;
- Un équilibre économique des projets ;
- L'adhésion des communes aux projets sur la base du volontariat.

Le schéma de mutualisation adopté en 2021 encadre très précisément le dispositif d'évaluation annuel du schéma. Dès le départ, le schéma s'inscrit dans une logique d'évaluation adaptée au caractère itératif et évolutif du schéma.

L'évaluation propose un éclairage sur les changements produits par les actions déployées, les moyens mis en œuvre, l'organisation et la conduite du partenariat propre à chacune des actions.

Conformément à la méthodologie d'évaluation proposée, le bilan 2022 propose un suivi évaluatif : état d'avancement, points forts, difficultés rencontrées, indicateurs de réalisation.

Une analyse des contributions des actions aux finalités du schéma de mutualisation est également portée à connaissance.



3. BILAN 2022 DU SCHÉMA DE MUTUALISATION : ANALYSE CONSOLIDÉE

Comme rappelé plus haut, le schéma initial déployait 12 actions dont 2 actions correspondant à des pratiques de coopération existantes au moment de l'élaboration du schéma en 2021 et 10 nouveaux projets de coopération à mettre en œuvre sur la durée du mandat.

En 2022, les 2 nouvelles coopérations ci-après ont été observées portant le portefeuille d'actions de la coopérative de services à 14.

- La mutualisation du service médecine du travail
- Le GIE des fonctions supports des SPL et de la Semae

En outre, un échange qui s'est tenu avec l'ensemble des équipes projets en septembre 2022 a permis à chacune d'entre elle d'auto-évaluer l'avancement de leur action et surtout de porter à

connaissance les projets de coopération en cours.

Ainsi, 9 actions ont avancé concrètement de façon opérationnelle et produit des réalisations en 2022. La présentation détaillée de l'avancement de chacune des actions et les indicateurs associés figure dans les fiches bilan annexées.

Les 4 actions suivantes ont été différées dans le temps, les plans de charge des équipes liées à l'élaboration de ces projets n'ayant pas permis de développer les réflexions :

- Développer une assistance juridique
- Renforcer la recherche de subventions publiques
- Renforcer le dispositif de formation territorialisée des personnels du territoire
- Mutualiser les trois

ludothèques du territoire

Le projet de création d'une fourrière automobile qui répond aux besoins de l'ensemble du territoire a été traité. Cependant, compte tenu qu'une fourrière automobile relève d'une autorité unique qui est la commune, qu'il n'est pas envisagé pour l'agglomération de prendre une compétence complémentaire, que la seule fourrière existante située sur la ville de Saumur est déjà trop petite et enfin qu'il n'est pas souhaité la création d'autres fourrières sur le territoire, le maintien de cette action au sein de la coopérative de services ne semble plus d'actualité.

A partir de là, dans le cadre de ce bilan consolidé, il est proposé de faire un focus thématique sur les 9 actions en phase de déploiement avancé.

Mettre en place des services communs entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la Ville de Saumur

Axe fort du schéma de mutualisation, la convergence des services entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la Ville de Saumur est une démarche progressive qui vise, sur la durée du mandat, à rapprocher une partie des services exerçant des missions similaires au sein des deux organisations avec un objectif prioritaire de court terme : renforcer la coordination et la cohérence de l'action publique portée par ces deux entités. A moyen terme et long terme, l'objectif est également d'offrir de nouveaux services aux usagers et de réaliser des économies de fonctionnement.

Le processus de rapprochement engagé entre l'agglomération et la ville de Saumur s'inscrit dans une logique de progressivité afin de permettre des ajustements, et éventuellement des pauses en fonction des réalités rencontrées. Ainsi, la démarche a-t-elle débuté en juin 2022, par la réflexion d'un service commun archives.

Cette priorité s'inscrit dans un double contexte : le souhait de disposer d'un unique magasin de conservation (ville et agglomération) assez grand et conforme au regard des règles établies par la Direction des Archives de France et des recommandations préconisées par les Archives départementales de Maine-et-Loire et, par ailleurs de réfléchir à une nouvelle organisation de service compte tenu de la difficulté de garder dans le temps un archiviste à 50 % ville – 50 % agglomération.

Il est ainsi actionné une démarche de conseil et d'accompagnement des équipes des services archives de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et de la Ville de Saumur dans l'élaboration d'un service commun.

Le cabinet conseil retenu a débuté son intervention mi-octobre. A l'issue de sa mission, la présentation de l'organisation devra passer en Comité Technique, puis les délibérations conjointes des Conseil Communautaire et Conseil Municipal suivront.

Le rapprochement des autres services (ressources humaines, politiques contractuelles, juridique et maîtrise foncière) devrait être étudié ultérieurement.

Mettre en œuvre un groupement de commandes permanent et à la carte



La constitution d'un groupement de commandes permanent et à la carte pour tous les segments d'achats relevant des compétences de l'ensemble des collectivités s'inscrit pleinement dans la démarche de mutualisation et de massification des achats. Par ailleurs, cet outil juridique présente une certaine souplesse, et évite la conclusion de conventions de groupement de commandes spécifiques pour tel type d'achat retardant par voie de conséquence le lancement des marchés. En choisissant d'adhérer à cette convention de groupement de commandes, les collectivités auraient ainsi la faculté de procéder à des achats groupés en fonction de leurs besoins propres.

Dernièrement, un groupement de commandes a été constitué entre les communes de Doué-en-Anjou, Saumur, Gennes-Val-de-Loire, Longué-Jumelles et Montreuil-Bellay pour l'entretien des chemins ruraux. Il s'agit d'un bel exemple de mutualisation et traduit une volonté commune de coopération entre nos collectivités.

Fort de cette expérience, le dispositif de groupement de commandes permanent et à la carte a été présenté en conférence des maires le 10 novembre 2022. Suite à cette présentation, si les communes intéressées s'inscrivent dans la démarche, le service commande publique de l'agglomération centrera son action sur la définition concertée des besoins des communes et l'association des communes tout au long de la procédure.

Aussi, **5 groupements d'achat ont été identifiés en 2022.**
Six collectivités au total et 1 CCAS ont participé aux différents achats groupés.



Structurer une expertise partagée en matière de marchés publics

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire via son service commun avec la ville de Saumur et son CCAS, assiste les petites communes ponctuellement, en cas de besoin, sur le montage de leurs marchés publics. Cette assistance n'est actuellement pas formalisée et des besoins de mutualisation ont été identifiés sur les sujets suivants :

- Expertise et conseil ;
- Assistance au montage de marchés publics ;
- Gestion de la procédure de passation.

Suite à l'envoi d'un questionnaire et le retour favorable à une mutualisation de 17 communes pour des niveaux de prestations différenciés, une étude financière a été réalisée et proposée aux 3 communes les plus intéressées. Il ressort nettement que les communes ne sont pas prêtes à financer le service à la hauteur de ce qui est demandé.

Aussi, il sera soumis, à l'instar de ce que l'agglomération a proposé au PNR, une convention de prestation de service, de manière exceptionnelle, si la charge de travail de l'équipe en place le permet.

Développer une assistance informatique partagée et sécuriser les infrastructures



A ce stade, la communauté d'agglomération et quelques communes (Saumur, Doué, Tuffalun) disposent d'un service informatique structuré commun. Les autres communes sous-traitent cette compétence (ou pas).

Les besoins de mutualisation identifiés sont les suivants :

- Supports matériels (PC, serveurs, moyens d'impressions) ;
- Assistance logiciels bureautiques ;
- Assistance logiciels métiers.

La création d'une infrastructure partagée (implique la mutualisation de la sauvegarde et de l'hébergement des données) pourrait constituer le socle sur lequel pourrait s'appuyer une offre de service, qui faciliterait également la création d'une assistance informatique mutualisée.

Aussi, 2022 a été l'année de restructuration du service commun informatique existant. Celui-ci se veut construit pour répondre aux enjeux de demain suivants :

- Assurer l'hébergement sécurisé des infrastructures informatiques ;
- Assurer la maintenance des équipements et l'assistance aux utilisateurs ;
- Accompagner les services dans le déploiement et l'utilisation des outils métiers ;
- Garantir la sécurité des données - en conformité avec les obligations de stockage sur le territoire français, en lien avec la Commission Nationale de l'informatique et des libertés.

Le service a ainsi été renforcé en ressources humaines afin d'optimiser son action sur le périmètre actuel. Cette organisation a été présentée au Comité Technique de septembre 2022.

Une étude est actuellement en cours afin de faire évoluer l'infrastructure, la sécuriser et la rendre plus évolutive pour accueillir de nouvelles collectivités.

L'intégration dans le service commun actuel requerra pour les communes une incorporation minimum à savoir un socle commun. En effet, l'idée n'est pas d'être simplement fonction support mais d'intégrer les systèmes d'informations des collectivités intéressées. Des outils transverses à ce socle commun devraient être proposés et refacturés. Il est notamment envisager la location de ressources matérielles externes (serveur, sauvegarde et maintenance) en fonction des besoins identifiés. Dans ce cas, il pourra être envisagé un groupement de commandes de manière à faire baisser les coûts.

Par ailleurs, l'élargissement du périmètre d'intervention nécessitera inévitablement de nouvelles ressources humaines.

Redynamiser les commerces de centres bourgs

Afin de soutenir le déploiement de sa politique locale du commerce et de sa volonté de soutenir les communes dans la dynamisation de leurs centres-villes et centres-bourgs, l'agglomération a recruté un manager de centre ville à temps partagé entre six communes du territoire labellisées « Petites Villes de Demain » ou engagées dans le dispositif « Anjou Cœur de Ville » pour une durée de 3 ans à compter du 1er semestre 2021.

Le manager de centre ville a pour missions de conforter les commerces existants et de renforcer l'impulsion économique des villes concernées. Il veille à fédérer les acteurs autour d'une stratégie commune partagée et œuvre en faveur d'une vision globale du territoire. Il est en charge de développer, valoriser et promouvoir l'attractivité du centres-villes et centres-bourgs.



Il est précisé que le manager de centre ville intervient uniquement sur 6 communes de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et selon une quotité de temps définie pour chacune d'entre elles :

- Longué Jumelles : 25 %
- Montreuil Bellay : 20 %
- Gennes Val de Loire : 20%
- Allonnes : 10%
- Vivy : 10%
- Fontevraud l'Abbaye : 5%
- Temps administratif 10%

Ces communes bénéficient donc d'un service de manager de centre ville qui contribue à la redynamisation commerciale de leurs centres-bourgs.

Ce service, porté par l'agglomération, a permis de bénéficier d'une aide financière du dispositif « Petites Villes de Demain » d'un montant de 20 000€ par an sur deux ans pour le recrutement du manager. Une convention de prestations de service a ensuite été établie entre l'agglomération et les communes bénéficiaires.

Mutualiser les moyens techniques sur les équipements communautaires

A ce jour, des conventions de prestations de service sont en cours pour l'intervention des équipes techniques municipales des communes de Bellevigne les Châteaux, Coudray-Macouard, Distré, Doué-en-Anjou, Gennes-Val-de-Loire, Longué-Jumelles, Montreuil-Bellay, Saumur, Tuffalun, Vernantes, Vivy sur les équipements communautaires notamment pour la gestion des «urgences» sur les zones d'activité ou bâtiments communautaires ainsi que des interventions de premier niveau relevant de l'entretien courant.

Ces interventions d'urgence concernent :

- Les anomalies pouvant mettre en jeu la sécurité des usagers (nid de poule, vitre cassée, ...) ;
- Les fuites d'eau ;
- Le dépannage d'alarme ou de système de chauffage ;
- L'ouverture d'un équipement à une société de maintenance.

L'agglomération peut solliciter également

l'intervention des équipes techniques municipales sur les équipements communautaires notamment pour la gestion des interventions « courantes » telles que :

- Des prestations d'entretien courant des espaces communautaires : espaces verts (pelouses, haies, massifs, espaces plantés), espaces stabilisés, fossés, délaissés de terrain ;
- Des interventions ponctuelles sur les emprises du domaine public communautaire : entretien de la chaussée et dépendances, enlèvement des déchets, viabilité hivernale, ...
- Des interventions ponctuelles sur les bâtiments communautaires : petites réparations ou travaux avec ou sans fournitures.

Les conventions sont établies au cas par cas en fonction des moyens communaux pouvant être déployés. Aussi, 2 sujets sont en cours de réflexion afin d'aller plus loin dans la mutualisation, notamment avec la ville de Saumur :

- Mise en commun des compétences en ingénierie dans les domaines du bâtiment ou de la voirie, ainsi que dans le domaine de la « transition énergétique » et suivi des consommations d'énergie / fluide (démarche Cit'ergie menée déjà conjointement avec la ville de Saumur) ;

- Quelle gestion possible par le centre technique municipal de la flotte automobile de l'agglomération ? Entretien courant, vidange, curatif (suivi réparation), distribution carburant, suivi gestion et renouvellement de la flotte.

Enfin, à noter le projet de lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt commun entre l'agglomération et ses communes membres pour le développement d'équipements d'énergie renouvelable (ombrières photovoltaïques, panneaux photovoltaïques en toiture de bâtiments, etc...) à l'échelle de l'agglomération.

Mutualiser la communication des SPL

Action la plus avancée et valorisée dans le cadre de ce schéma, la mutualisation de la communication des deux sociétés publiques locales dont la Communauté d'agglomération est l'actionnaire majoritaire (SPL Agglobus, SPL Agglopropreté) avec le service communication de l'agglomération (déjà mutualisé avec la Ville de Saumur) est effective depuis mai 2021.

Cette mutualisation avait pour objectif de :

- Inclure dans une seule et même stratégie de communication les différents services aux publics portés par la Communauté d'agglomération ou ses satellites, afin d'en assurer une meilleure visibilité ;
- Distinguer non pas communication opérationnelle et communication institutionnelle mais communication et relations aux usagers (cette dernière demeurant au cœur de la mission de service public confiée aux SPL) ;
- Mieux promouvoir l'action de l'agglomération au quotidien et participer à son incarnation pour les habitants via deux politiques publiques majeures, la gestion des déchets et les mobilités ;
- Mutualiser les moyens.

Les moyens humains et financiers ont été en partie transférés à l'agglomération pour l'opérationnalité de cette mutualisation. En effet, les ressources nécessaires à la mission ont totalement été transmises par la SPL Agglopropreté (notamment avec le transfert d'un ETP) ; pour la SPL Agglobus, seuls les moyens financiers ont été transférés.

Si ces objectifs sont atteints ou partiellement atteints, il est à noter que le service communication identifie une charge supplémentaire par rapport à la mission qui avait été transférée initialement (mettant ainsi en évidence l'optimisation des ressources compte tenu d'une charge de travail croissante sans recrutement supplémentaire) et des enjeux qui ont sensiblement évolué pour la SPL Agglopropreté qui ne place plus la sensibilisation et la prévention au cœur de ses priorités.



Créer puis mutualiser un service médecine du travail

Les employeurs publics sont soumis à des obligations relatives à la santé et à la sécurité des agents placés sous leur autorité. Ces obligations incluent la mise en place d'un suivi médical des agents.

Alors que les questions de santé au travail deviennent de plus en plus prégnantes, en raison de l'allongement des carrières, du maintien dans l'emploi, de la prévention des risques professionnels, de la transformation numérique, des changements organisationnels, de culture managériale, etc. les employeurs publics doivent faire face à une pénurie d'effectifs de médecins formés en santé au travail.

Aussi, après plusieurs années de tentatives infructueuses de recrutement, la Communauté d'Agglomération a créé un service mutualisé de médecine du travail.

L'équipe a été définie dans un premier temps avec les moyens suivants :

- Un médecin du travail à temps complet ;
- Une infirmière en santé au travail à temps complet ;
- Une secrétaire médicale à temps complet.

Le budget dépenses de ce service est pour le moment contenu dans son cadre de départ prévisionnel, à savoir basé sur un équilibre dépenses / recettes avec 2 200 agents suivis. A noter que le coût du tutorat de l'infirmière sur 1 an restera à la charge de la l'agglomération puisque cette obligation n'était pas connue à la création du service.

Au 30 septembre,

1 664 agents sont suivis appartenant à **37 collectivités ou établissements publics** différents, tous situés sur le territoire de l'agglomération.

Par ailleurs, pour une optimisation du suivi de dossiers spécifiques, la création de ce service a permis d'instaurer une réunion pluridisciplinaire 1x/mois avec les services partenaires de l'agglomération suivants :

- médecine du travail ;
- psychologue ;
- conseillère en prévention ;
- assistante sociale du travail ;
- service prévention et santé de la DRH mutualisée.

Le GIE des fonctions supports des SPL et de la Semae

Suite à la réunion de lancement de la démarche par le Président de l'agglomération le 26 avril 2022 en présence des présidents des 3 SPL et de leurs directeurs généraux, des réunions de travail de ces trois derniers ont été organisées pour étudier la faisabilité de la création du GIE.

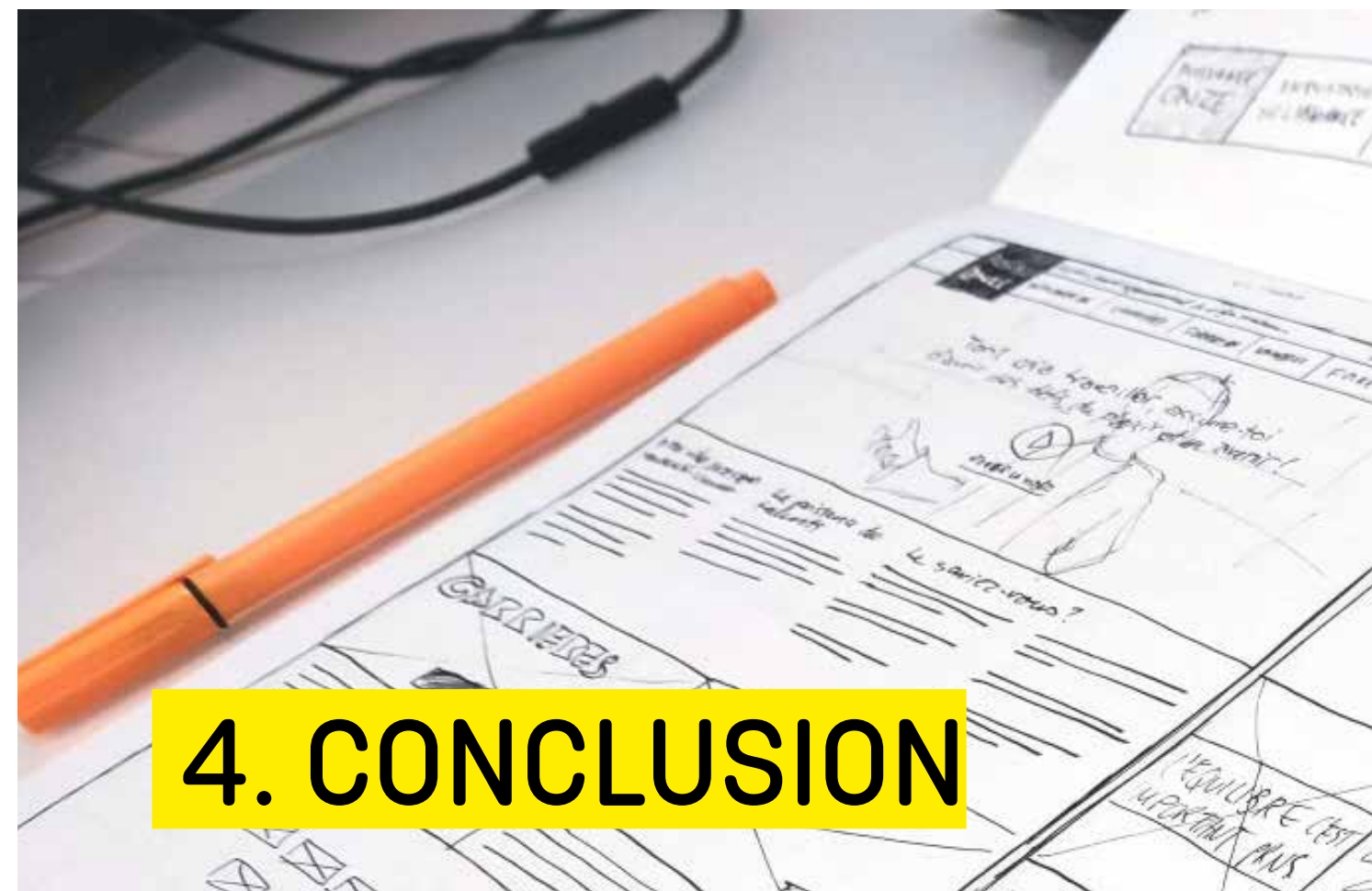
Chacun des domaines projeté de compétence du GIE a été étudié et il apparaît que les domaines suivants peuvent effectivement rentrer dans le champ d'application du GIE :

- vie sociale (institutionnel)
- finances/facturation
- dialogue social (RH)
- marchés, juridique et moyens généraux

L'ensemble des réunions ont permis de s'assurer de la faisabilité et de la pertinence de la constitution d'un GIE pour l'ensemble de ces domaines.

Sont en cours de réalisation l'établissement du budget du GIE ainsi que le calcul du coût du loyer des locaux de la SPL agglomérée qui pourraient être mis à disposition. Reste à réaliser le calcul des clés de répartition entre les différents actionnaires du GIE ainsi que la validation de l'organisation administrative cible.

Ensuite les formalités administratives devront être réalisées : délibérations des différents partenaires, saisine des instances paritaires, rédaction des actes constitutifs...



4. CONCLUSION

Pour 2022, les coopérations conduites n'ont pas permis de développer des services communs entre l'agglomération et ses communes membres, le service commun archives n'étant pas à ce jour constitué juridiquement.

Si les économies d'échelle ne sont pas mesurables d'un point de vue global, les avancées pour le bloc communal et l'agglomération ne sont pas négligeables car les coopérations développées ont permis de renforcer les synergies par la mise en commun des savoir-faire et des expertises. Au-delà de l'impact financier difficile à mesurer à ce stade, la coopérative de services assure l'accès à une offre de services supplémentaires pour les communes.

Au vu des actions de coopération conduites au sein de la coopérative de services, il est proposé de les déployer plus avant avec les communes volontaires et qui souhaitent s'impliquer dans l'animation des équipes projets.

Il est également proposé de poursuivre la démarche d'évaluation engagée action par action en 2023, l'élaboration des indicateurs étant clairement établie dans les feuilles de route des équipes projets.

En ce qui concerne la convergence des services de l'agglomération et de la ville de Saumur, l'année 2023 sera l'occasion d'engager la mutualisation des autres fonctions ressources.

Accusé de réception en préfecture
049-200071876-20221117-2022-099-DC-DE
Date de télétransmission : 23/11/2022
Date de réception préfecture : 23/11/2022

Mettre en place des services communs entre la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire et la ville de Saumur

OBJECTIF(S) DE L'ACTION :

- Cette action vise à :
- Faire monter en expertise les agents des deux structures ;
 - Sécuriser administrativement et juridiquement les deux collectivités ;
 - Rationaliser les coûts de fonctionnement.

1. ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ACTION

Points forts identifiés d'avancement de l'action en 2022	1. arbitrage politique sur la progressivité de l'action
Difficultés rencontrées	1. impact organisationnel pour les collectivités et les agents

2. ÉVALUATION DES RÉSULTATS 2022

Les objectifs fixés en 2022 sont			
Pas atteints 😞	Partiellement atteints 😞	Atteints 😍	Commentaires
	x		Service commun archives en cours de structuration

Nom de l'indicateur	Nombre de services communs créés	Nombre d'ETP / services avant - après	Nombre de procédures harmonisées
Évaluation 2022	Voir bilan consolidé	Voir bilan consolidé	Voir bilan consolidé

3. FINALITÉS DU SCHÉMA DE MUTUALISATION

	Note/5
L'action améliore le fonctionnement du bloc communal et celui de chaque 4 commune	4
L'action permet de mieux coordonner les politiques publiques mises en œuvre 5 sur le territoire	5
L'action contribue à la préservation des équilibres financiers du bloc communal	4
L'action permet aux communes d'accéder à de nouveaux services	4
L'action a un effet direct sur les usagers	3
La manière dont l'action est pilotée a un effet sur la dynamique de coconstruction de la mutualisation sur le territoire	5

Mettre en œuvre un groupement de commandes permanent et à la carte

OBJECTIF(S) DE L'ACTION :

Cette action vise à créer et développer des groupements de commande pour le plus grand nombre de communes afin de réaliser des économies d'échelle, de sécuriser et standardiser les procédures.

1. ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ACTION

Points forts identifiés d'avancement de l'action en 2022	1. identification des besoins (24 communes intéressées par des groupements de commande)
Difficultés rencontrées	1. difficulté d'implication des communes dans le groupement de commande permanent et à la carte 2. manque de temps pour centraliser les besoins

2. ÉVALUATION DES RÉSULTATS 2022

Les objectifs fixés en 2022 sont			
Pas atteints 😞	Partiellement atteints 😞	Atteints 😍	Commentaires
	x		Définition concertée des besoins

Nom de l'indicateur	Nombre de groupements d'achats	Nombre de marchés (lots)	Nombre de communes bénéficiaires du groupement cadre
Évaluation 2022	5	5	6

3. FINALITÉS DU SCHÉMA DE MUTUALISATION

	Note/5
L'action améliore le fonctionnement du bloc communal et celui de chaque 4 commune	4
L'action permet de mieux coordonner les politiques publiques mises en œuvre 2 sur le territoire	2
L'action contribue à la préservation des équilibres financiers du bloc communal	4
L'action permet aux communes d'accéder à de nouveaux services	2
L'action a un effet direct sur les usagers	2
La manière dont l'action est pilotée a un effet sur la dynamique de coconstruction de la mutualisation sur le territoire	4

STRUCTURER UNE EXPERTISE PARTAGÉE EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS

OBJECTIF(S) DE L’ACTION :

Cette action vise à structurer et sécuriser le montage de marchés publics.

1. ÉTAT D’AVANCEMENT DE L’ACTION

Nombre de communes bénéficiaires de ce projet en 2022 :
2 (agglomération et ville de Saumur dans le cadre du service commun en place)

Points forts identifiés d’avancement de l’action en 2022	1. identification des besoins (17 retours suite questionnaire) 2. distinction des cadres juridiques possibles
Difficultés rencontrées	1. engagement financier trop élevé pour les communes 2. pas de souhait d’aller trop loin dans l’intégration

2. ÉVALUATION DES RÉSULTATS 2022

Les objectifs fixés en 2022 sont			
Pas atteints 😞	Partiellement atteints 😞	Atteints 😍	Commentaires
	x		Définition concertée des besoins
Nom de l’indicateur	Nombre de communes bénéficiaires		
Évaluation 2022	2		

3. FINALITÉS DU SCHÉMA DE MUTUALISATION

	Note/5
L’action améliore le fonctionnement du bloc communal et celui de chaque 4 commune	4
L’action permet de mieux coordonner les politiques publiques mises en œuvre 2 sur le territoire	2
L’action contribue à la préservation des équilibres financiers du bloc communal	3
L’action permet aux communes d’accéder à de nouveaux services	4
L’action a un effet direct sur les usagers	2
La manière dont l’action est pilotée a un effet sur la dynamique de coconstruction de la mutualisation sur le territoire	4

DÉVELOPPER UNE ASSISTANCE INFORMATIQUE PARTAGÉE ET SÉCURISER LES INFRASTRUCTURES

OBJECTIF(S) DE L’ACTION :

- Assurer l’hébergement sécurisé des infrastructures informatiques
- Maintenance des équipements et assistance aux utilisateurs
- accompagner les services dans le déploiement et l’utilisation des outils métiers
- Garantir la sécurité des données - en conformité avec les obligations de stockage sur le territoire français, en lien avec la Commission Nationale de l’informatique et des libertés.

1. ÉTAT D’AVANCEMENT DE L’ACTION

Nombre de collectivités bénéficiaires de ce projet en 2022 :
5 (la ville de Saumur, son CCAS, Doue-en-Anjou, Tuffalun et l’agglomération)

Points forts identifiés d’avancement de l’action en 2022	1. la restructuration du service 2. l’étude en cours pour l’externalisation d’une partie de l’infrastructure
Difficultés rencontrées	1. la cyberattaque 2. le délai long pour les recrutements (résultat de l’audit en juin 2021 et recrutements effectifs début juillet 2022)

2. ÉVALUATION DES RÉSULTATS 2022

Les objectifs fixés en 2022 sont			
Pas atteints 😞	Partiellement atteints 😞	Atteints 😍	Commentaires
	x		

Nom de l’indicateur	Nombre de collectivité-bénéficiaires	Nombre de solutions harmonisées	Nombre de systèmes externalisés	Nombre d’ETP / utilisateur
Évaluation 2022	5	-	-	-

3. FINALITÉS DU SCHÉMA DE MUTUALISATION

	Note/5
L’action améliore le fonctionnement du bloc communal et celui de chaque 4 commune	4
L’action permet de mieux coordonner les politiques publiques mises en œuvre 2 sur le territoire	2
L’action contribue à la préservation des équilibres financiers du bloc communal	3
L’action permet aux communes d’accéder à de nouveaux services	5
L’action a un effet direct sur les usagers	4
La manière dont l’action est pilotée a un effet sur la dynamique de coconstruction de la mutualisation sur le territoire	4

REDYNAMISER LES COMMERCES DE CENTRES BOURGS

OBJECTIF(S) DE L’ACTION :

Cette action vise à permettre aux communes engagées dans le dispositif Petites Villes de Demain et Anjou cœur de Ville de bénéficier d’un service de manager de centre ville et contribuer à la redynamisation commerciale de leurs centres bourgs.

1. ÉTAT D’AVANCEMENT DE L’ACTION

Nombre de communes bénéficiaires de ce projet en 2022 : 6

Points forts identifiés d’avancement de l’action en 2022	1. gain financier à mutualiser un recrutement 2. obtention d’une subvention
Difficultés rencontrées	1. feuille de route pas forcément formalisée

2. ÉVALUATION DES RÉSULTATS 2022

Les objectifs fixés en 2022 sont			
Pas atteints 😞	Partiellement atteints 😞	Atteints 😍	Commentaires
		x	

Nom de l’indicateur	Temps passé / commune	Nombre de relations commerçants	Nombre de porteurs de projet accompagnés	Nombre de suivi de dossiers en lien avec les partenaires institutionnels
Évaluation 2022	Montreuil-bellay : 21,66 % Genne ‑ Val-de-Loire : 21,66 % Longué-Jumelles : 26 ,66 % Allonnes : 11,66 % Viv ‑ y : 11,66 % Fontevraud : 6,66 %	509	54	310

3. FINALITÉS DU SCHÉMA DE MUTUALISATION

	Note/5
L’action améliore le fonctionnement du bloc communal et celui de chaque 5 commune	5
L’action permet de mieux coordonner les politiques publiques mises en œuvre 5 sur le territoire	5
L’action contribue à la préservation des équilibres financiers du bloc communal	5
L’action permet aux communes d’accéder à de nouveaux services	5
L’action a un effet direct sur les usagers	4
La manière dont l’action est pilotée a un effet sur la dynamique de coconstruction de la mutualisation sur le territoire	3

MUTUALISER LES MOYENS TECHNIQUES SUR LES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

OBJECTIF(S) DE L’ACTION :

Cette action vise à mutualiser les services techniques afin d’avoir des interlocuteurs en proximité des équipements communautaires.

1. ÉTAT D’AVANCEMENT DE L’ACTION

Nombre de communes bénéficiaires de ce projet en 2022 : 11

Points forts identifiés d’avancement de l’action en 2022	1. réflexions sérieuses en cours avec la ville de Saumur pour aller plus loin 2. élargissement de la mutualisation au parc automobile
Difficultés rencontrées	1. adhésion des communes 2. disponibilité des communes

2. ÉVALUATION DES RÉSULTATS 2022

Les objectifs fixés en 2022 sont			
Pas atteints 😞	Partiellement atteints 😞	Atteints 😍	Commentaires
	x		

Nom de l’indicateur	Nombre de conventions signées	Nombre de services apportés
Évaluation 2022	11	7

3. FINALITÉS DU SCHÉMA DE MUTUALISATION

	Note/5
L’action améliore le fonctionnement du bloc communal et celui de chaque 4 commune	4
L’action permet de mieux coordonner les politiques publiques mises en œuvre 4 sur le territoire	4
L’action contribue à la préservation des équilibres financiers du bloc communal	4
L’action permet aux communes d’accéder à de nouveaux services	sans obj.
L’action a un effet direct sur les usagers	2
La manière dont l’action est pilotée a un effet sur la dynamique de coconstruction de la mutualisation sur le territoire	4

MUTUALISER LA COMMUNICATION DES SPL

OBJECTIF(S) DE L’ACTION :

Cette action vise à permettre une meilleure efficacité de l’action du service communication via la mise en commun des ressources.

1. ÉTAT D’AVANCEMENT DE L’ACTION

Points forts identifiés d’avancement de l’action en 2022	1. une meilleure visibilité de l’action de communication auprès de l’usager 2. optimisation des ressources humaines et financières 3. meilleur partage de l’information entre les communicants 4. possibilité d’un partage plus large des compétences au sein du service communication (avec un recours moins fréquent à l’externalisation au profit d’un travail d’équipe en interne)
Difficultés rencontrées	1. transfert limité des moyens nécessaire à la mission 2. le volume de la mission a augmenté après le transfert

2. ÉVALUATION DES RÉSULTATS 2022

Les objectifs fixés en 2022 sont			
Pas atteints 😞	Partiellement atteints 😞	Atteints 😍	Commentaires
		x	Le gain en visibilité n’est pas tout à fait atteint, notamment pour la SPL Agglobus.
Nom de l’indicateur	Optimisation financière 2021 > 2022	Optimisation RH	Optimisation des outils de communication
Évaluation 2022	-13% sur le budget communication déchets -14% sur le budget communication transports	0,5 ETP « libéré » à Agglobus (déchargé des missions communication) Effectif stable au service communication de la CASVL	Appui sur l’ensemble des ressources du service (graphisme, presse, réseaux sociaux, etc…)

3. FINALITÉS DU SCHÉMA DE MUTUALISATION

	Note/5
L’action améliore le fonctionnement du bloc communal et celui de chaque 4 commune	4
L’action permet de mieux coordonner les politiques publiques mises en œuvre 4 sur le territoire	4
L’action contribue à la préservation des équilibres financiers du bloc communal	5
L’action permet aux communes d’accéder à de nouveaux services	3
L’action a un effet direct sur les usagers	4
La manière dont l’action est pilotée a un effet sur la dynamique de coconstruction de la mutualisation sur le territoire	4

CRÉER PUIS MUTUALISER UN SERVICE MÉDECINE DU TRAVAIL

OBJECTIF(S) DE L’ACTION :

Cette action vise à mettre en place un service de santé au travail mutualisé pour la ville de Saumur, son CCAS, l’agglo et ses communes membres et établissements associés. Il s’agit également d’accompagner les dossiers médicaux des agents notamment dans le cadre des accidents de travail, maladies professionnelles, reclassements professionnels et suivis particuliers liés aux métiers.
Objectif chiffré : 2 200 agents suivis à terme

1. ÉTAT D’AVANCEMENT DE L’ACTION

Nombre d’établissements bénéficiaires de ce projet en 2022 : en septembre, 1 664 agents (37 établissements adhérents (communes, CCAS, CIAS et syndicats) avec la perspective de l’intégration de 2 collectivités hors territoire pour 700 agents d’ici la fin de l’année.

Points forts identifiés d’avancement de l’action en 2022	1. répond à une attente forte 2. au moins un rdv individuel pour chacun des 1 664 agents d’ici 2022 3. visites de poste assurés pour l’amélioration des conditions de travail et faire des propositions notamment pour éviter les troubles musculo-squelettique 4. sécurisation
Difficultés rencontrées	1. délai long de réception du logiciel spécifique

2. ÉVALUATION DES RÉSULTATS 2022

Les objectifs fixés en 2022 sont			
Pas atteints 😞	Partiellement atteints 😞	Atteints 😍	Commentaires
		x	
Nom de l’indicateur	Nombre d’établissements bénéficiaires	Nombre d’agents suivis	
Évaluation 2022	37	1 664	

L’objectif final étant d’atteindre les 2 200 agents suivis afin d’équilibrer financièrement le service.

3. FINALITÉS DU SCHÉMA DE MUTUALISATION

	Note/5
L’action améliore le fonctionnement du bloc communal et celui de chaque 4 commune	4
L’action permet de mieux coordonner les politiques publiques mises en œuvre 3 sur le territoire	3
L’action contribue à la préservation des équilibres financiers du bloc communal	3
L’action permet aux communes d’accéder à de nouveaux services	5
L’action a un effet direct sur les usagers	sans obj.
La manière dont l’action est pilotée a un effet sur la dynamique de coconstruction de la mutualisation sur le territoire	4

LE GIE DES FONCTIONS SUPPORTS DES SPL ET DE LA SEMAE

OBJECTIF(S) DE L’ACTION :

Cette action vise à optimiser et sécuriser les fonctions supports des SPL et de la Semae..

1. ÉTAT D’AVANCEMENT DE L’ACTION

Points forts identifiés d’avancement de l’action en 2022	1. co-construction active des SPL et de la Semae
Difficultés rencontrées	1. transfert conventionnel des agents

2. ÉVALUATION DES RÉSULTATS 2022

Les objectifs fixés en 2022 sont			
Pas atteints 😞	Partiellement atteints 😞	Atteints 😍	Commentaires
	x		En cours de structuration

Nom de l’indicateur	Nombre de procédure harmonisées	Nombre de contrats externes	Temps expertise financière	Économie de fonctionnement
Évaluation 2022	-	-	-	-

3. FINALITÉS DU SCHÉMA DE MUTUALISATION

	Note/5
L’action améliore le fonctionnement du bloc communal et celui de chaque commune	sans obj.
L’action permet de mieux coordonner les politiques publiques mises en œuvre sur le territoire	4
L’action contribue à la préservation des équilibres financiers du bloc communal	sans obj.
L’action permet aux communes d’accéder à de nouveaux services	sans obj.
L’action a un effet direct sur les usagers	sans obj.
La manière dont l’action est pilotée a un effet sur la dynamique de coconstruction de la mutualisation sur le territoire	4



SCHÉMA DE MUTUALISATION



Réalisation : Direction des Moyens Généraux

Service communication
Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire

lambert.creuxlebois@saumurvaldeloire.fr
franck.fortuna@saumur.fr